

Décision n° 00-687 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 5 juillet 2000 relative au résultat de la procédure de sélection des exploitants de réseaux de boucle locale radio dans la bande 26 GHz sur la région Rhône-Alpes

L'Autorité de régulation des télécommunications ;

Vu le code des postes et télécommunications, et notamment ses articles L.33-1, L.34-1, L.34-3 et L.36-7 (1° et 6°) ;

Vu la décision n° 99-829 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 6 octobre 1999 proposant au ministre chargé des télécommunications des appels à candidatures pour l'établissement et l'exploitation de réseaux de boucle locale radio dans les bandes 3,5 GHz et 26 GHz et désignant les fréquences dans les bandes 3,5 GHz et 26 GHz pour la boucle locale radio ;

Vu l'avis relatif à trois appels à candidatures pour l'établissement et l'exploitation de réseaux ouverts au public de boucle locale radio dans les bandes de fréquences à 3,5 GHz et à 26 GHz, publié le 30 novembre 1999 ;

Vu les dossiers de candidatures des sociétés Belgacom France, BLR Services (initialement désignée sous la dénomination provisoire Proximum), Broadnet France, Completel, FirstMark Communications France, Formus Communications France, Fortel, IS Production, Kapstar, Kast Telecom, Landtel France, Siris, Skyline, Télécontinent et Winstar Communications, déposés dans le cadre de la procédure de sélection des exploitants de réseaux ouverts au public de boucle locale radio dans la bande de fréquences 26 GHz sur la région Rhône-Alpes ;

Vu la décision n° 00-665 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 4 juillet 2000 relative au résultat de la procédure de sélection des exploitants de réseaux de boucle locale radio dans les bandes 3,5 GHz et 26 GHz sur l'ensemble du territoire métropolitain ;

Après en avoir délibéré le 5 juillet 2000 ;

Décide :

**Article 1** – Le rapport, annexé à la présente décision, établissant le compte rendu et le résultat motivé de la procédure de sélection des exploitants de réseaux ouverts au public de boucle locale radio dans la bande de fréquences 26 GHz sur la région Rhône Alpes, est approuvé.

**Article 2** – Le Président de l'Autorité de régulation des télécommunications est chargé de publier le compte rendu et le résultat motivé de la procédure de sélection mentionnée à l'article 1 de la présente décision.

Fait à Paris, le 5 juillet 2000

Le Président

Jean-Michel HUBERT

**Annexe à la décision n°00-687 de l'Autorité de régulation des télécommunications**

**- Appels à candidatures sur la boucle locale radio -**

**Procédure : région Rhône-Alpes**

**Rapport**

- Appels à candidatures sur la boucle locale radio -  
- Procédure : région Rhône-Alpes -

## Sommaire du rapport

|           |                                                                                                                                           |           |
|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1</b>  | <b>INTRODUCTION.....</b>                                                                                                                  | <b>4</b>  |
| <b>2</b>  | <b>PRÉSENTATION DES CANDIDATS .....</b>                                                                                                   | <b>5</b>  |
| <b>3</b>  | <b>RESPECT DES CRITÈRES DE QUALIFICATION PAR LES CANDIDATS.....</b>                                                                       | <b>7</b>  |
| 3.1       | REMISE D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE COMPRENANT L'ENSEMBLE DES ÉLÉMENTS DÉCRITS DANS LA PARTIE DEUX DU TEXTE DE L'APPEL À CANDIDATURE ..... | 7         |
| 3.2       | CONTRÔLE DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.33-1-III DU CODE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS ..                                             | 8         |
| 3.3       | RESPECT DES CONDITIONS PRÉVUES À L'ARTICLE L.33-1-I DU CODE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS POUR LA DÉLIVRANCE D'UNE AUTORISATION.....   | 8         |
| 3.3.1     | Absence de sanction.....                                                                                                                  | 8         |
| 3.3.2     | Capacité technique.....                                                                                                                   | 8         |
| 3.3.3     | Capacité financière .....                                                                                                                 | 9         |
| 3.4       | RESPECT DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES FRÉQUENCES DÉCRITES DANS LE TEXTE D'APPEL À CANDIDATURES.....                                    | 9         |
| 3.5       | CONCLUSION : LISTE DES CANDIDATS ADMIS À CONCOURIR.....                                                                                   | 9         |
| <b>4</b>  | <b>APPLICATION DE LA CLAUSE D'ÉLIMINATION.....</b>                                                                                        | <b>10</b> |
| <b>5</b>  | <b>COMPARAISON DES CANDIDATURES .....</b>                                                                                                 | <b>11</b> |
| 5.1       | CAPACITÉ À STIMULER LA CONCURRENCE DANS LA BOUCLE LOCALE AU BÉNÉFICE DES UTILISATEURS.....                                                | 12        |
| 5.1.1     | Capacité des projets à faire évoluer le marché vers une structure plus concurrentielle.....                                               | 12        |
| 5.1.1.1   | Le positionnement des offres de boucle locale radio par rapport à l'offre existante .....                                                 | 12        |
| 5.1.1.2   | Ampleur de la pénétration du marché.....                                                                                                  | 15        |
| 5.1.1.3   | Ouverture de la boucle locale radio à d'autres opérateurs .....                                                                           | 19        |
| 5.1.2     | Contribution des projets à la baisse des prix .....                                                                                       | 21        |
| 5.1.2.1   | Appréciation de l'intensité des baisses de prix envisagées .....                                                                          | 21        |
| 5.1.2.1.1 | Marchés résidentiels et pro-TPE.....                                                                                                      | 21        |
| 5.1.2.1.2 | Marchés PME et grandes entreprises .....                                                                                                  | 21        |
| 5.1.2.2   | Qualité des hypothèses tarifaires présentées et innovation commerciale .....                                                              | 22        |
| 5.1.3     | Qualité et vraisemblance de l'analyse de marché et des objectifs commerciaux.....                                                         | 22        |
| 5.1.4     | Notes attribuées .....                                                                                                                    | 25        |
| 5.2       | AMPLEUR ET RAPIDITÉ DES DÉPLOIEMENTS DE BOUCLES LOCALES RADIO .....                                                                       | 26        |
| 5.2.1     | Données fournies par le candidat.....                                                                                                     | 26        |
| 5.2.2     | Comparaison des engagements de déploiement sur la région (taux b1) .....                                                                  | 27        |
| 5.2.3     | Comparaison des engagements de déploiement sur les unités urbaines de plus de 50 000 habitants (taux b2).....                             | 30        |
| 5.2.3.1   | Niveau des engagements .....                                                                                                              | 31        |
| 5.2.3.2   | Nombre d'unités urbaines couvertes .....                                                                                                  | 31        |
| 5.2.4     | Notes attribuées .....                                                                                                                    | 32        |
| 5.3       | COHÉRENCE DU PROJET ET CAPACITÉ DU CANDIDAT À ATTEINDRE SES OBJECTIFS .....                                                               | 33        |
| 5.3.1     | Cohérence et crédibilité des hypothèses techniques et commerciales du projet .....                                                        | 33        |
| 5.3.1.1   | Chiffre d'affaires et charges d'exploitation .....                                                                                        | 33        |
| 5.3.1.2   | Investissements et couverture .....                                                                                                       | 37        |
| 5.3.1.2.1 | Cohérence des déploiements avec les investissements .....                                                                                 | 37        |
| 5.3.1.2.2 | Cohérence des déploiements avec le nombre de stations de base.....                                                                        | 41        |
| 5.3.1.3   | Dimensionnement des boucles locales radio .....                                                                                           | 48        |
| 5.3.2     | Capacité financière .....                                                                                                                 | 50        |
| 5.3.2.1   | Financement des investissements .....                                                                                                     | 50        |
| 5.3.2.1.1 | Cohérence et crédibilité des prévisions financières .....                                                                                 | 50        |
| 5.3.2.1.2 | Rapidité et ampleur du retour à l'équilibre .....                                                                                         | 57        |
| 5.3.2.1.3 | Capacité à préserver de bons ratios de gestion .....                                                                                      | 63        |

|           |                                                                                                                                                       |            |
|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 5.3.2.2   | Niveau et degré de certitude des financements nécessaires .....                                                                                       | 73         |
| 5.3.3     | <i>Capacité technique</i> .....                                                                                                                       | 78         |
| 5.3.3.1   | Expérience dans le domaine des télécommunications et de la BLR.....                                                                                   | 78         |
| 5.3.3.2   | Cohérence des moyens humains et de l'organisation envisagés avec les objectifs du projet.....                                                         | 80         |
| 5.3.3.3   | Cohérence et qualité de la description des réseaux de télécommunications .....                                                                        | 81         |
| 5.3.4     | <i>Notes attribuées</i> .....                                                                                                                         | 83         |
| 5.4       | CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION .....                                                                                    | 84         |
| 5.4.1     | <i>Appréciation des engagements des candidats à fournir des services à haut débit</i> .....                                                           | 84         |
| 5.4.1.1   | Qualité et précision des engagements pris .....                                                                                                       | 84         |
| 5.4.1.2   | Comparaison des services à haut débit .....                                                                                                           | 86         |
| 5.4.1.3   | Etendue du marché couvert par les engagements d'offres de services à haut débit .....                                                                 | 86         |
| 5.4.2     | <i>Capacité des offres à développer les services de télécommunications à haut débit dans la boucle locale</i> .....                                   | 86         |
| 5.4.3     | <i>Innovation et contribution à la diversification de l'offre existante</i> .....                                                                     | 89         |
| 5.4.4     | <i>Qualité de l'étude de marché, de l'analyse comparative des offres actuellement disponibles et des perspectives d'évolution de la demande</i> ..... | 89         |
| 5.4.5     | <i>Notes attribuées</i> .....                                                                                                                         | 89         |
| 5.5       | APTITUDE DU PROJET À OPTIMISER L'USAGE DU SPECTRE .....                                                                                               | 90         |
| 5.5.1     | <i>Optimisation de l'utilisation des fréquences susceptibles d'être allouées aux candidats</i> .....                                                  | 90         |
| 5.5.2     | <i>Optimisation de l'usage des canaux</i> .....                                                                                                       | 92         |
| 5.5.3     | <i>Notes attribuées</i> .....                                                                                                                         | 93         |
| 5.6       | CONTRIBUTION À L'EMPLOI EN FRANCE ET EN EUROPE .....                                                                                                  | 94         |
| 5.6.1     | <i>Nature des données fournies</i> .....                                                                                                              | 94         |
| 5.6.2     | <i>Niveaux prévisionnels des créations d'emplois</i> .....                                                                                            | 95         |
| 5.6.3     | <i>Notes attribuées</i> .....                                                                                                                         | 99         |
| 5.7       | CONTRIBUTION À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT .....                                                                                                 | 100        |
| 5.7.1     | <i>Conformité aux règlements et procédures relatifs à la protection générale de l'environnement</i> ..                                                | 100        |
| 5.7.2     | <i>Protection de l'environnement visuel</i> .....                                                                                                     | 100        |
| 5.7.2.1   | Choix des sites radio .....                                                                                                                           | 100        |
| 5.7.2.1.1 | Utilisation des sites existants .....                                                                                                                 | 100        |
| 5.7.2.1.2 | Partage de ses sites .....                                                                                                                            | 101        |
| 5.7.2.2   | Masquage des infrastructures .....                                                                                                                    | 101        |
| 5.7.3     | <i>Protection contre les nuisances radioélectriques</i> .....                                                                                         | 102        |
| 5.7.4     | <i>Notes attribuées</i> .....                                                                                                                         | 103        |
| <b>6</b>  | <b>CONCLUSION : RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE DE SÉLECTION EN RÉGION RHÔNE-ALPES</b> .....                                                                 | <b>104</b> |
| 6.1       | RÉCAPITULATIF DES NOTES .....                                                                                                                         | 104        |
| 6.2       | CANDIDATS RETENUS .....                                                                                                                               | 104        |

# **1 Introduction**

L'Autorité de régulation des télécommunications a sélectionné, dans les conditions prévues par l'appel à candidatures lancé le 30 novembre 1999, les deux sociétés retenues pour l'établissement et l'exploitation de réseaux de boucle locale radio dans la bande 26 GHz sur la région Rhône-Alpes.

Le présent rapport constitue le compte rendu de la procédure de sélection conduite par l'Autorité de régulation des télécommunications et en motive le résultat.

Il est constitué de cinq parties.

La première partie constitue une présentation générale des candidats.

La deuxième partie examine le respect par les candidats des critères de qualification prévus par le texte d'appel à candidatures et en déduit la liste des sociétés admises à concourir.

La troisième partie applique la clause d'élimination prévue par le texte d'appel à candidatures lorsqu'un candidat dans le cadre de la présente procédure a par ailleurs été retenu à l'issue de la procédure de sélection des exploitants de réseaux de boucle locale radio dans les bandes 3,5 GHz et 26 GHz sur l'ensemble du territoire métropolitain.

La quatrième partie effectue l'analyse comparative des candidatures admises à concourir sur la base des sept critères de sélection tels que définis dans le texte d'appel à candidatures. Une note est attribuée à chacun des candidats sur les différents critères selon la pondération prévue.

La cinquième partie donne le résultat de la procédure de sélection, en déterminant les deux candidats retenus qui sont ceux auxquels ont été affectées les meilleures notes globales.

## 2 Présentation des candidats

Les quinze sociétés suivantes : **Belgacom France**, **BLR Services**, **Broadnet France**, **Completel**, **FirstMark Communications France**, **Formus Communications France**, **Fortel**, **IS Production**, **Kapstar**, **Kast telecom**, **Landtel France**, **Siris**, **Skyline**, **Télécontinent** et **Winstar Communications**, ont déposé, le 31 janvier 2000 avant 12 heures, un dossier dans le cadre de la procédure d'appel à candidatures sur la région Rhône-Alpes.

Le dossier de la société **BLR Services** a été déposé sous le nom provisoire «Proximum». Le nom définitif de la société, **BLR Services**, a été communiqué avec l'ensemble des éléments relatifs à l'identité du candidat avant le 29 février 2000.

La société **IS Production** qualifie sa propre candidature de « candidature de protestation. »

| Nom du candidat                        | Actionnaires                                                                                                                                                                             | Autres Candidatures         | Autorisation L.33-1 et L. 34-1                                      | Expérimentation BLR en France                  |
|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|---------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| <b>Belgacom France</b>                 | Belgacom (100 %)                                                                                                                                                                         | 13 régions                  | oui                                                                 | Non                                            |
| <b>BLR Services</b><br>(Proximum)      | -LD Com (50,1 %)<br>-Teligent France (40 %)<br>-Artemis (9,9 %)                                                                                                                          | 14 régions                  | oui                                                                 | Non                                            |
| <b>Broadnet France</b>                 | -Broadnet Holding BV (90 %)<br>(groupe Comcast - USA)<br>-Axa (10 %)                                                                                                                     | 15 régions                  | non                                                                 | Non                                            |
| <b>Completel</b>                       | -Completel Europe (100 %) elle même filiale à 100% de Completel (USA)                                                                                                                    | 18 régions                  | oui                                                                 | oui                                            |
| <b>FirstMark Communications France</b> | -FirstMark Communications Europe (34%) -<br>-Suez Lyonnaise des Eaux (18 %)<br>-Groupe Arnault (18 %)<br>-Groupe Rallye (10 %)<br>-Groupe Rothschild (10 %)<br>-Groupe BNP Paribas (10%) | Métropole et les 22 régions | non                                                                 | oui                                            |
| <b>Formus Communications France</b>    | - Formus Communications BV (85 %)<br>- Part'Com (7,5 %)(groupe Caisse des dépôts)<br>- Société générale( 7,5 %)                                                                          | 10 régions                  | non                                                                 | oui                                            |
| <b>Fortel</b>                          | - Priority Wireless BV [groupe UPC(USA) ](47,5 %) -<br>- Marine Wendel – Alpha (47,5 %)<br>Sogetec (groupe NRJ) (5%)                                                                     | Métropole et 11 régions     | non<br>(licence attribuée à MédiaRéseau x Marne devenue UPC France) | oui, par MédiaRéseaux Marne devenue UPC France |
| <b>IS Production**</b>                 | 6 personnes physiques et la société Information Technology Software.                                                                                                                     | Pas d'autre région          | non                                                                 | non                                            |
| <b>Kapstar</b>                         | - Kaptech (61,6 %)<br>- Star One (38,4 %)                                                                                                                                                | 12 régions                  | Non<br>(licence attribuée à                                         | No n                                           |

|                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                             | Kapt holding)                            |     |
|-------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------------------------------------------|-----|
| <b>Kast telecom</b>           | – 100 % Kast telecom Europe<br>– Kast telecom Europe est détenue à 29,66% par Highpoint Telecommunications, à 44,44% par les actionnaires fondateurs et 25,9% par d'autres actionnaires*                                                                                            | 7 régions                   | oui                                      | non |
| <b>Landtel France</b>         | LandTel N.V. à 100 % elle-même filiale à 100 % de Landover Holdings Corp (LHC) – USA                                                                                                                                                                                                | 17 régions                  | non                                      | non |
| <b>Siris</b>                  | Deutsche Telekom (100 %)                                                                                                                                                                                                                                                            | Métropole et les 22 régions | oui                                      | oui |
| <b>Skyline</b>                | - Actionnaires fondateurs (44%) dont Euro-Invest (société de droit libanais pour 15,6%)<br>- Whizhire (36,4 %) filiale à 100% de Chase Manhattan Corporation<br>- Arganil Investissement BV (9,5 %) détenue à 100 % par GMT Communications<br>- Atlantic Telecom Group plc(10,1 %). | Métropole et 12 régions     | non                                      | oui |
| <b>Télécontinent</b>          | Primus Telecommunications Europe B.V. à 100 %, elle-même filiale à 100 % du groupe Primus (USA)                                                                                                                                                                                     | 6 régions                   | L.33-1 Ile de France et L.34-1 nationale | non |
| <b>Winstar Communications</b> | Winstar Holding BV filiale à 100 % du groupe Winstar (USA)                                                                                                                                                                                                                          | Métropole et 12 régions     | L.33-1 en région Ile-de-France           | non |

\*informations transmises après le 29 février 2000

\*\* candidature qualifiée de « candidature de protestation » par **IS Production**.

Dans ce qui suit, les candidats seront désignés soit sous leur dénomination complète, soit sous leur dénomination abrégée :

- « **Belgacom** » pour « **Belgacom France** »
- « **Broadnet** » pour « **Broadnet France** »
- « **FirstMark** » pour « **FirstMark Communications France** »
- « **Formus** » pour « **Formus Communications France** »
- « **Kast** » pour « **Kast telecom** »
- « **Landtel** » pour « **Landtel France** »
- « **Winstar** » pour « **Winstar Communications** ».

### 3 Respect des critères de qualification par les candidats

Dans la présente partie est examinée la conformité des candidatures aux critères de qualification prévus par le texte d'appel à candidatures. La liste des candidats admis à concourir est ensuite établie.

#### **3.1 Remise d'un dossier de candidature comprenant l'ensemble des éléments décrits dans la partie deux du texte de l'appel à candidature.**

L'avis relatif aux trois appels à candidatures, publié au JO du 30 novembre 1999, indique que « toute personne qui souhaite se porter candidate dans le cadre de la présente consultation doit remettre à l'Autorité un dossier de candidature distinct pour chaque projet ». Cette condition est reprise dans le premier des critères de qualification, qui porte sur la remise d'un dossier de candidature sur la région, comprenant l'ensemble des éléments décrits dans la partie deux du texte d'appel à candidatures :

- les informations relatives au candidat lui-même,
- la description générale du plan de déploiement de boucles locales radio,
- les prévisions commerciales et services offerts,
- la description générale du réseau utilisé,
- la description technique des boucles locales radio,
- les investissements et coûts du réseau,
- le plan d'affaires,
- l'organisation du demandeur et la contribution à l'emploi.

Pour les sociétés non constituées au moment du dépôt de la candidature, les éléments relatifs à l'identité du candidat pouvaient être transmis à l'Autorité au plus tard le 29 février 2000.

Les sociétés **BLR Services**, **Fortel** et **Kapstar** qui étaient en cours de constitution à la date limite de dépôt des candidatures nous ont transmis, le 2 février 2000, un extrait Kbis de leur société indiquant leur numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés, leur dénomination sociale et leur siège social.

Les dossiers transmis par les candidats autres que la société **IS Production** comportent les éléments décrits à la partie deux du texte de l'appel à candidatures et respectent donc le présent critère de qualification.

**IS Production** a déposé auprès de l'Autorité un dossier avant le 31 janvier 2000 à 12 heures, en précisant qu'il s'agit d'une « candidature de protestation ». Le contenu de ce dossier de huit pages ne comporte manifestement pas les éléments demandés dans le texte d'appel à candidatures :

- description du plan de déploiement de boucles locales radio : le texte comprend un tableau décrivant des engagements de taux de couverture dont le plus faible est 0% et le plus élevé 0,02% ; ce tableau est accompagné de commentaires généraux ;
- prévisions commerciales et services offerts : **IS Production** ne fournit aucune donnée et affirme « qu'il n'est pas nécessaire d'aller plus loin dans ce domaine » ;
- description générale du réseau utilisé pour la fourniture des services : les dix lignes qui figurent dans le dossier sont constituées de généralités qui ne permettent pas d'identifier les renseignements demandés ;
- description technique des boucles locales radio : la rubrique est vide bien que son titre figure dans le dossier ;
- investissements et coût du réseau : la rubrique est vide bien que le titre figure dans le dossier ;
- plan d'affaires : la rubrique est vide bien que le titre figure dans le dossier ;

- organisation du demandeur et contribution à l'emploi : aucune information n'est fournie.  
La candidature d'**IS Production** ne respecte donc pas le présent critère de qualification.

### **3.2 Contrôle des dispositions de l'article L.33-1-III du code des postes et télécommunications**

L'article L.33-1 III dispose qu'une autorisation au titre de l'article L.33-1 du code des postes et télécommunications, lorsqu'elle concerne un réseau utilisant des fréquences radioélectriques, ne peut être accordée à une société dans laquelle plus de 20 % du capital social ou des droits de vote sont détenus directement ou indirectement, par des personnes de nationalité étrangère non ressortissantes de la Communauté Européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen.

Les candidats **Belgacom France**, **Kapstar** et **Siris** sont des sociétés dont le capital social est détenu directement par des sociétés de l'Espace Économique Européen :

- **Belgacom France** est une filiale de l'opérateur belge Belgacom,
- **Kapstar** est détenue par des investisseurs français (61,6 %) et par Star One, un opérateur allemand,
- **Siris** est une filiale de Deutsche Telekom,

S'agissant de **Skyline**, un seul de ses actionnaires est de nationalité étrangère. Il s'agit de la société Euro-Invest de nationalité libanaise mais celle-ci ne détient que 15,6 % du capital.

Depuis l'accord multilatéral sur les télécommunications de base, conclu à Genève le 15 février 1997, les dispositions législatives françaises limitant la participation indirecte à 20% ne sont plus appliquées vis à vis d'investisseurs de pays appartenant à l'Organisation mondiale du commerce.

**Broadnet France**, **Completel**, **Landtel France**, **Télécontinent** et **Winstar** sont partiellement ou en totalité, indirectement par des groupes américains, à travers des sociétés immatriculées au Luxembourg ou aux Pays Bas.

**BLR Services**, **FirstMark Communications France** et **Fortel** ont également parmi leurs actionnaires directs des sociétés immatriculées au Luxembourg ou en Pays Bas elles mêmes filiales de groupes américains.

**Kast telecom** est filiale à 100% d'une société établie en Europe.

L'Autorité a donc constaté, au regard des informations fournies, que les sociétés candidates remplissent les conditions définies à l'article L.33-1-III du code des postes et télécommunications leur permettant de se voir attribuer une autorisation au titre de l'article L.33-1 du code pour un réseau utilisant des fréquences radioélectriques.

### **3.3 Respect des conditions prévues à l'article L.33-1-I du code des postes et télécommunications pour la délivrance d'une autorisation**

#### **3.3.1 Absence de sanction**

A la connaissance de l'Autorité, aucun des candidats n'a fait l'objet de sanctions au regard du droit des télécommunications.

#### **3.3.2 Capacité technique**

La capacité technique du candidat s'apprécie d'une manière générale dans le domaine des télécommunications et plus particulièrement dans celui de la boucle locale radio.

Au regard des informations fournies, l'Autorité a constaté que l'ensemble des candidats autres qu'**IS Production** dispose de la capacité technique nécessaire à la réalisation du projet décrit. La plupart des sociétés candidates étant de création récente, cette capacité technique s'apprécie surtout au regard de l'expérience acquise par les actionnaires ou par les autres filiales du groupe.

Le dossier d'**IS Production** ne comprend pas d'informations permettant d'établir la capacité technique de la société à faire face aux obligations résultant des conditions d'exercice d'une activité d'opérateur de boucle locale radio.

### **3.3.3 Capacité financière**

Les quatorze candidats autres qu'**IS Production** ont transmis à l'Autorité les éléments permettant d'apprécier leur capacité financière à faire face aux obligations résultant des conditions d'exercice de leur activité..

Le dossier d'**IS Production** ne comprend pas d'informations permettant d'établir la capacité financière de la société à faire face aux obligations résultant des conditions d'exercice d'une activité d'opérateur de boucle locale radio.

## **3.4 Respect des conditions d'attribution des fréquences décrites dans le texte d'appel à candidatures**

Aucun des candidats n'a émis de remarques particulières faisant état de difficultés relatives au respect des conditions d'attribution des fréquences décrites dans le texte d'appel à candidatures.

## **3.5 Conclusion : liste des candidats admis à concourir**

Il ressort de ce qui précède que les candidats autres qu'**IS Production** respectent les critères de qualification prévus par le texte d'appel à candidatures. En revanche **IS Production** ne respecte pas ces critères de qualification.

En conséquence, seuls les 14 candidats autres que **IS Production** sont admis à concourir.

## 4 Application de la clause d'élimination

Le texte d'appel à candidatures prévoit qu'un candidat retenu dans le cadre de la procédure relative aux exploitants de boucles locales radio dans les bandes 3,5 GHz et 26 GHz sur l'ensemble du territoire métropolitain est éliminé de la présente procédure.

Les sociétés **FirstMark** et **Fortel** ont été retenues dans le cadre de la procédure sur le territoire métropolitain conformément à la décision n°00-665 en date du 4 juillet 2000 de l'Autorité de régulation des télécommunications.

Ces deux candidats sont donc éliminés de la présente procédure.

## 5 Comparaison des candidatures

Cette partie constitue l'analyse comparative des projets des candidats sur la base des sept critères de sélection prévus par le texte d'appel à candidatures et rappelés ci-dessous.

| Critère                                                                               | Mode de notation |
|---------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| capacité à stimuler la concurrence dans la boucle locale au bénéfice des utilisateurs | note sur 25      |
| ampleur et rapidité de déploiement de boucles locales radio sur la région             | note sur 20      |
| cohérence du projet et capacité du candidat à atteindre ses objectifs                 | note sur 20      |
| contribution au développement de la société de l'information                          | note sur 15      |
| aptitude du projet à optimiser l'usage du spectre                                     | note sur 10      |
| contribution à l'emploi en France et en Europe                                        | note sur 5       |
| contribution à la protection de l'environnement                                       | note sur 5       |

L'analyse est détaillée dans ce qui suit pour chacun des sept critères successivement. Une note sur chacun des critères est attribuée aux différents candidats admis à concourir, selon la pondération prévue.

Dans le cadre de l'instruction de la procédure de sélection sur la présente région, les projets présentés par les candidats **FirstMark** et **Fortel** ont fait l'objet de la même analyse comparative que ceux de l'ensemble des autres candidats admis à concourir. Néanmoins, ces deux sociétés ayant été retenues dans le cadre de la procédure relative aux exploitants de boucles locales radio dans les bandes 3,5 GHz et 26 GHz sur l'ensemble du territoire métropolitain, et étant donc éliminées de la présente procédure, les analyses les concernant n'ont pas été reproduites dans ce qui suit.

Dans l'intégralité de la présente partie, les données fournies par les candidats ont été traitées aux fins de comparaison selon les principes énoncés ci-après.

- Les candidats ont présenté pour la plupart leurs données pour des périodes dont la première année correspond à l'année 2000. Qu'il s'agisse d'une année glissante (2000-2001) ou d'une année légale (achevée au 31 décembre 2000), ces données ont été indifféremment reprises à partir de la colonne « année 2000 » des tableaux établis aux fins de comparaison des candidats, sauf indication contraire.
- D'autres candidats ont pu raisonner en « année N » ou en « année 1 » pour leur première année de données prévisionnelles. Dans ces cas également, les données ont été reprises à partir de la colonne « année 2000 » des tableaux établis aux fins de comparaison des candidats, sauf indication contraire.
- Enfin, le candidat **Broadnet** a présenté ses données à partir de l'année 2001. Sauf mentions contraires, les données de **Broadnet** ont été reprises à partir de la colonne « année 2001 » des tableaux établis aux fins de comparaison des candidats, en attribuant des valeurs nulles à la colonne « année 2000 ».

## **5.1 Capacité à stimuler la concurrence dans la boucle locale au bénéfice des utilisateurs**

La comparaison des projets tient compte de leur positionnement commercial et porte sur les points suivants, conformément au texte d'appel à candidatures :

- la capacité des projets à faire évoluer le marché vers une structure plus concurrentielle ;
- la capacité des offres, dans leur structure tarifaire, à développer le marché de la boucle locale : contribution à la baisse des prix ; qualité des hypothèses tarifaires et innovation commerciale
- la cohérence et la crédibilité des objectifs commerciaux présentés par les candidats : qualité et vraisemblance de l'analyse de marché et de la prévision des objectifs commerciaux ; cohérence de la politique de communication et du mode de distribution avec les objectifs visés.

### **5.1.1 Capacité des projets à faire évoluer le marché vers une structure plus concurrentielle**

La présente partie aborde les points suivants :

- le positionnement des offres de services de boucle locale radio par rapport à l'offre de services existante ;
- l'ampleur de la pénétration des offres de services sur le marché de la boucle locale ;
- l'ouverture de la boucle locale radio à des acteurs tiers.

#### **5.1.1.1 Le positionnement des offres de boucle locale radio par rapport à l'offre existante**

La présente analyse s'appuie sur l'examen des offres de services présentées par les candidats sur les différents segments de clientèle. Cette comparaison ne porte que sur les offres à destination des clients finaux : les offres d'ouverture de la boucle locale radio à destination d'opérateurs sont analysées plus loin dans la présente partie.

Le tableau ci-après présente une synthèse de cette comparaison. Il s'attache à analyser les positionnements des offres des opérateurs sur la base des segments suivants : résidentiels, professionnels et très petites entreprises (noté Pro-TPE, correspondant aux entreprises de moins de cinq employés), petites et moyennes entreprises (noté PME, correspondant aux entreprises de plus de cinq employés et de moins de 500 employés) ; grandes entreprises.

**Landtel** fournit une description précise d'offres de services couvrant la plupart des offres actuellement proposées aux segments résidentiels en habitat collectif, Pro-TPE, PME et grandes entreprises. Des offres différenciées sont décrites pour les segments résidentiels et entreprises. Ce positionnement commercial se traduit dans le plan d'affaires par la fourniture de prévisions de chiffres d'affaires sur chacun des segments, résidentiels et entreprises.

**Skyline** présente des offres différenciées selon les segments résidentiels et entreprises. Le dossier mentionne à la fois les résidentiels en habitat collectif et en habitat individuel. Ce positionnement commercial se traduit dans le plan d'affaires par la fourniture de données séparant les différents segments. Toutefois, la définition des services pour chacun des segments est peu détaillée.

**Formus** présente une offre précise à destination des clients résidentiels en habitat collectif, Pro-TPE et PME. Toutefois, le plan d'affaires ne détaille pas les prévisions de chiffre d'affaires

suivant les différents segments. La faiblesse relative faiblesse du nombre de clients au regard du chiffre d'affaires en 2004 de **Formus** par rapport aux précédents candidats conduit à s'interroger sur le développement réel du candidat sur le segment résidentiel.

**Télécontinent** présente également des offres complètes à destination de l'ensemble des segments de clientèle mais l'offre à destination des résidentiels ne sera disponible qu'en 2003. Par ailleurs, le plan d'affaires comprend des prévisions en terme de nombre d'abonnés sur chacun des segments, mais pas en terme de chiffre d'affaires.

**Belgacom** présente une offre unique à destination des entreprises, avec une cible comprenant des clients Pro-TPE et PME qui ne sont toutefois pas distinguées dans les prévisions de chiffre d'affaires.

**Broadnet** présente une offre précise à destination des clients Pro-TPE, PME et grandes entreprises, et mentionne que dans une première étape elle servira les résidentiels au cas par cas. Néanmoins les professionnels et les très petites entreprises, puis les résidentiels, ne sont envisagés qu'à partir des années 2003-2004. Le plan d'affaires de **Broadnet** comprend uniquement les PME de plus de cinq employés qui constituent le cœur de cible actuel du projet.

**Winstar** décrit brièvement des offres de services sur chacun des segments du marché (grandes entreprises, PME, Pro-TPE et résidentiels), tout en indiquant que, dans un premier temps, la société concentrera ses efforts sur le segment des PME. Par ailleurs, **Winstar** raccordera des clients pour le compte d'autres opérateurs ou de fournisseurs de services via des prestations de collectes.

**Siris** présente une offre de services unique visant les entreprises des segments Pro-TPE, PME et grandes entreprises. Des objectifs de pénétration des différents segments sont fournis, mais le détail en nombre de clients prévisionnels et en chiffre d'affaires par segment n'est pas fourni.

**Completel** vise les clients PME de plus de 10 employés

**Kast telecom** se concentre dans un premier temps essentiellement sur les PME de plus de 50 personnes.

**BLR Services** ne vise directement que les clients grandes entreprises et prévoit une activité de raccordement des clients PME et Pro-TPE pour le compte d'autres opérateurs ou de fournisseurs de services via des prestations de collecte.

**Kapstar** prévoit de raccorder des clients PME et grandes entreprises uniquement via des prestations de collecte pour le compte d'autres opérateurs ou de fournisseurs de services.

.

| <b>Positionnement des offres de raccordement en boucle locale radio (offres programmées avant 2004)</b> |                                                                                                                                                     |                                                                                                                        |                                                                                                         |                                              |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| <b>Belgacom</b>                                                                                         |                                                                                                                                                     | Accès RNIS (Voix + Données + Internet)                                                                                 | Accès RNIS , Liaisons louées, Frame Relay                                                               |                                              |
| <b>BLR Services</b>                                                                                     |                                                                                                                                                     | Segments visés indirectement via de la revente d'accès à des opérateurs et des fournisseurs de services                |                                                                                                         | Liaisons louées (services sur mesure)        |
| <b>Broadnet</b>                                                                                         |                                                                                                                                                     | Accès RNIS et liaisons louées (Voix + Données + Internet)                                                              | Accès RNIS , Liaisons louées, Frame Relay, ATM                                                          | Liaisons louées et ATM (services sur mesure) |
| <b>Completel</b>                                                                                        |                                                                                                                                                     |                                                                                                                        | Accès RNIS , Liaisons louées                                                                            |                                              |
| <b>Formus</b>                                                                                           | (habitations collectives)<br>Accès à Internet et téléphonie sur IP                                                                                  | Accès RNIS (Voix + Données + Internet)                                                                                 | Accès RNIS , Liaisons louées, Frame Relay, ATM                                                          |                                              |
| <b>Kapstar</b>                                                                                          |                                                                                                                                                     |                                                                                                                        | Segments visés indirectement via de la revente d'accès à des opérateurs et des fournisseurs de services |                                              |
| <b>Kast Telecom</b>                                                                                     |                                                                                                                                                     |                                                                                                                        | Offre peu précise (Accès "2 Mbits/s")                                                                   |                                              |
| <b>Landtel</b>                                                                                          | (Gros immeubles et raccordement marginal)<br>Accès à Internet et téléphonie sur IP                                                                  | Accès RNIS et liaisons louées (Voix + Données + Internet)                                                              | Accès RNIS , Liaisons louées                                                                            | Liaisons louées (services sur mesure)        |
| <b>Siris</b>                                                                                            |                                                                                                                                                     | Accès RNIS , Liaisons louées, Frame Relay, ATM. Le candidat ne précise pas à quels segments les services sont destinés |                                                                                                         |                                              |
| <b>Skyline</b>                                                                                          | Accès à Internet, téléphonie sur IP "envisagée en deuxième étape"                                                                                   | Accès RNIS , Liaisons louées, Frame Relay. Le candidat ne précise pas à quels segments les services sont destinés      |                                                                                                         |                                              |
| <b>Telecontinent</b>                                                                                    | (en 2003) Accès à Internet et téléphonie sur IP                                                                                                     | Accès à Internet et téléphonie sur IP                                                                                  | Accès "Voix", "Données" et " RNIS                                                                       | Accès "Voix", "Données" et RNIS              |
| <b>Winstar</b>                                                                                          | Accès "téléphonie", "à Internet" et "données", Liaisons louées, Frame Relay. Le candidat ne précise pas à quels segments les services sont destinés |                                                                                                                        |                                                                                                         |                                              |
| <b>Segments visés</b>                                                                                   | <b>Résidentiels</b>                                                                                                                                 | <b>Professionnels et très petites entreprises (pro-TPE)</b>                                                            | <b>PME ou équivalent (administrations)</b>                                                              | <b>Grandes entreprises</b>                   |

#### 5.1.1.2 Ampleur de la pénétration du marché

L'ampleur de la pénétration du marché envisagée par chacun des candidats est représentée par les projections de chiffre d'affaires réalisé à travers la boucle locale radio, représentées sur les graphiques ci-dessous.

Ces graphiques permettent les premières observations suivantes.

**Formus, Skyline et Télécontinent** présentent des prévisions de pénétration du marché en chiffre d'affaires très supérieures aux autres candidats :

- Les prévisions de **Télécontinent** sont les plus importantes et présentent une croissance qui s'accélère et atteint un niveau qui paraît très rapide à partir de la quatrième année ; elles passent d'environ 650 millions de francs en 2003 à 1,6 milliards en 2004 ; cette accélération importante conduit à s'interroger sur le réalisme de ces projections ;
- Les prévisions de **Formus et Skyline** sont moindres mais dépassent 700 millions de francs en 2004 ; leur croissance reste soutenue après quatre années d'activité ;

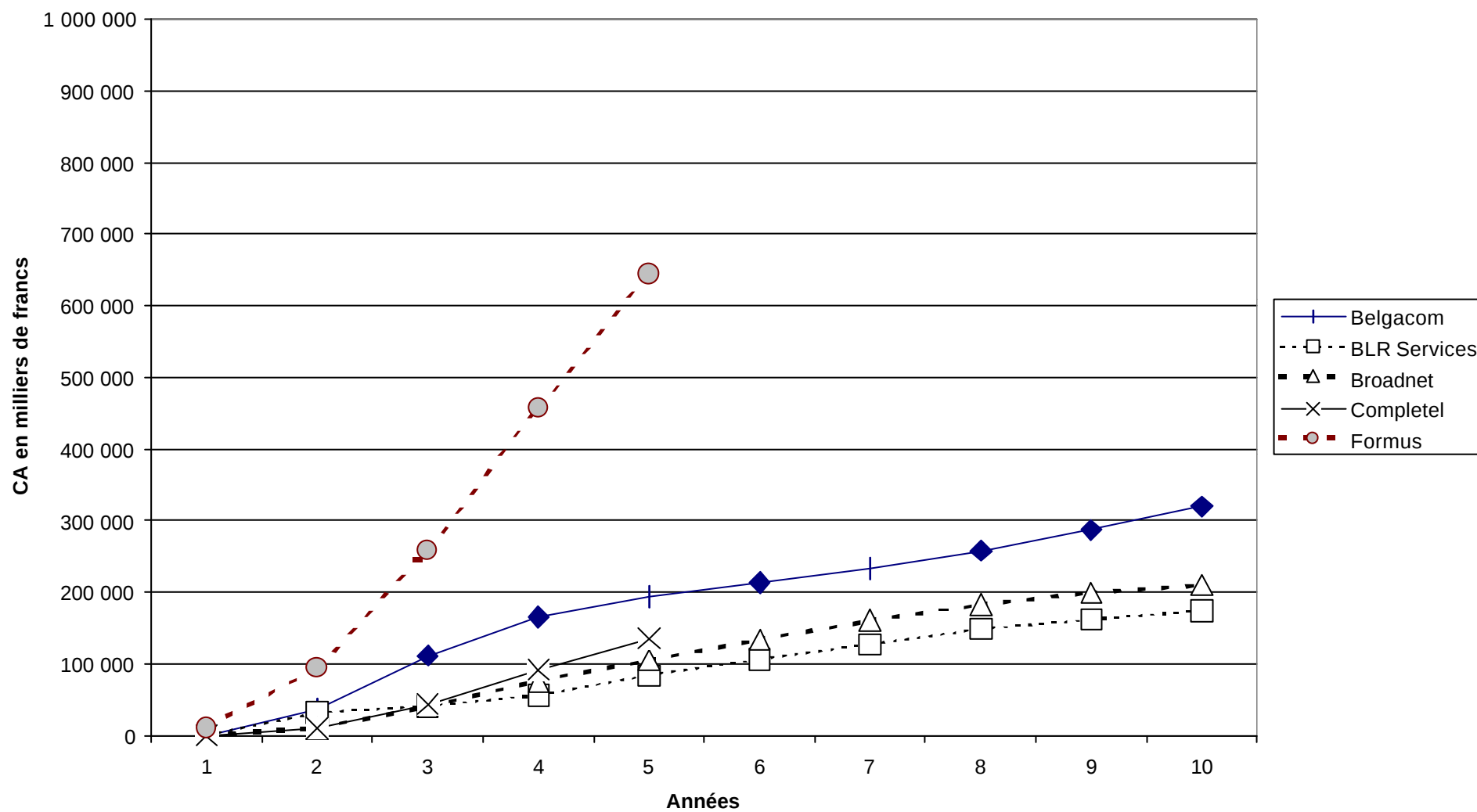
**Belgacom** prévoit des évolutions de chiffre d'affaires similaires avec une croissance qui se poursuit régulièrement pour atteindre un niveau de plus de 200 millions de francs en 2004.

Les prévisions de **BLR Services, Broadnet, Completel, Kast telecom, Landtel, Siris** se situent à un niveau plus modéré mais qui se détache également des autres candidats.

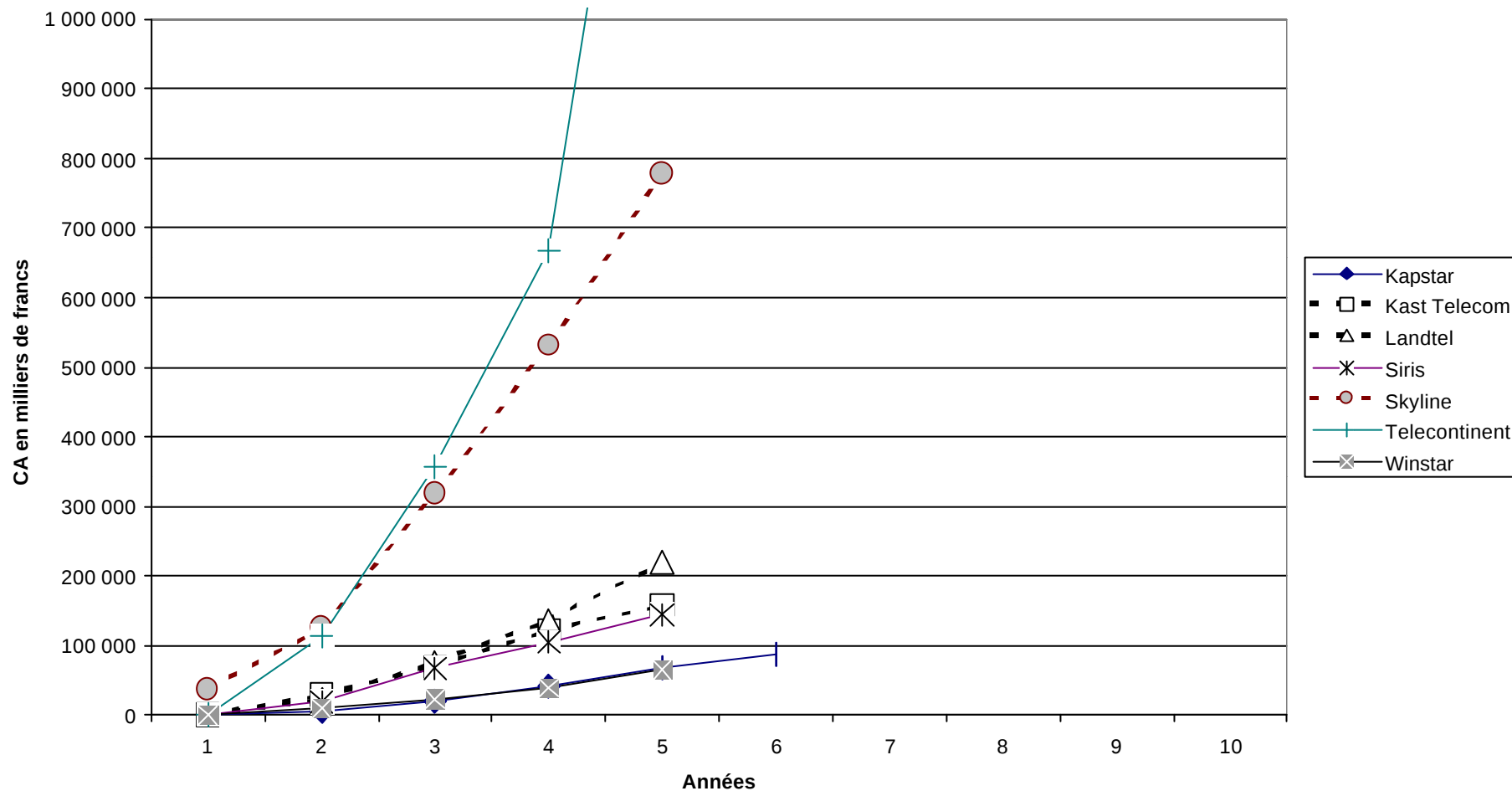
Ces derniers présentent des prévisions de chiffre d'affaires voisines et nettement inférieures aux précédents candidats.

Enfin, **Kapstar et Winstar**, présentent des prévisions qui paraissent particulièrement limitées.

### Chiffre d'affaires généré par la boucle locale radio sur la région



### Chiffre d'affaires généré par la boucle locale radio sur la région



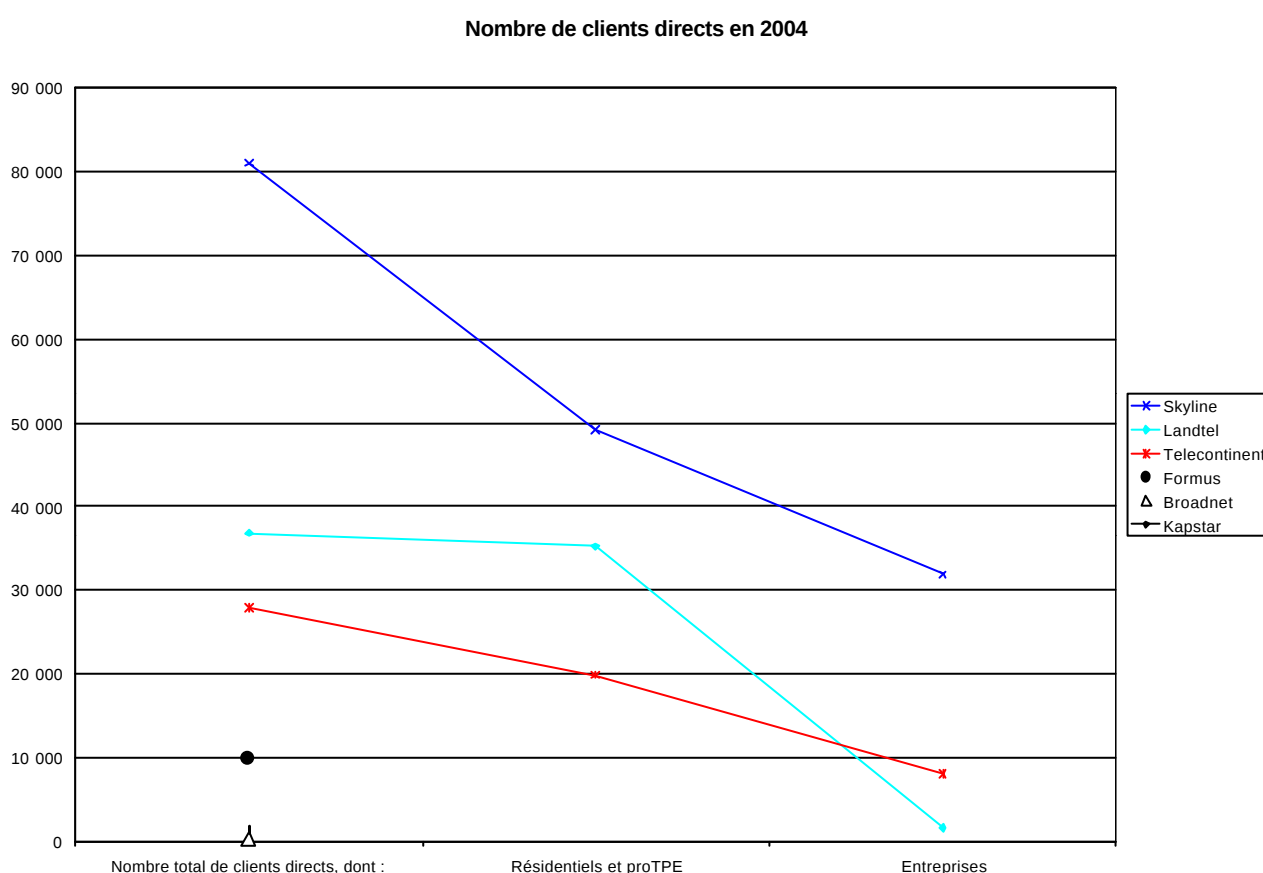
Les données de chiffre d'affaires présentées ci-dessus pour le candidat **Winstar** correspondent aux données intitulées « CA boucle locale » fournies par le candidat.

Ces observations peuvent être nuancées par les données disponibles sur l'évolution du nombre total de clients directs raccordés en tenant compte des précisions fournies pour chacun des segments suivants :

- marchés résidentiels et professionnel – très petites entreprises (« résidentiels et Pro-TPE ») ;
- marchés PME-PMI et grandes entreprises (« Entreprises »).

Ces données sont représentées dans le tableau et le graphique ci-dessous. Elles ne prennent pas en compte le rôle sur la structure concurrentielle du raccordement d'abonnés pour le compte d'autres opérateurs et de fournisseurs de services (« abonnés indirects »), qui est décrit dans le chapitre « Ouverture de la boucle locale radio aux opérateurs et aux fournisseurs de services ».

Le graphique suivant illustre les hypothèses ci-dessous de nombre d'abonnés fournies, le cas échéant, par les candidats sur ces deux segments.



Ainsi, il ressort de ce graphique que **Skyline** présente les prévisions de pénétration les plus fortes à la fois sur les marchés résidentiel et Pro-TPE et Entreprises.

**Landtel** présente des hypothèses similaires avec une pénétration forte des marchés résidentiels et Pro-TPE et une pénétration modérée du marché Entreprises. Seule la pénétration des services d'accès à Internet est présentée ci-dessus.

Les prévisions de **Télécontinent** se situent à un niveau inférieur à celles de **Landtel**, alors même que les prévisions de **Télécontinent** en terme de chiffre d'affaires sont considérablement

supérieures. Ce constat pose à nouveau la question du réalisme des prévisions de chiffre d'affaires fournies par **Télécontinent**.

Le nombre total d'abonnés de **Formus**, qui n'est pas décomposé entre les segments résidentiels et entreprises, se situe à un niveau nettement inférieur à ceux des précédents candidats. Ceci conduit à s'interroger, compte tenu des prévisions très importantes fournies par **Formus** en terme de chiffre d'affaires, sur le développement réel du candidat sur le segment résidentiel.

Les nombres d'abonnés présentés par **Broadnet et Kapstar** apparaissent nettement inférieurs aux valeurs prévues par les candidats précédents. Leurs chiffres d'affaires totaux sont également réduits par rapport aux précédents candidats.

Enfin, **Belgacom, BLR Services, Completel, Kast telecom, Siris et Winstar** ne fournissent pas d'hypothèses de pénétration des marchés en nombre d'abonnés.

#### 5.1.1.3 Ouverture de la boucle locale radio à d'autres opérateurs

Certains candidats prévoient de permettre à des opérateurs ou à des fournisseurs de services de fournir des services à des clients finaux raccordés à leurs propres boucles locales radio. Ces prestations, en permettant à des acteurs tiers d'entrer sur le marché des services de boucle locale sur les zones couvertes par les boucles locales radio, sont de nature à contribuer au développement de la concurrence sur ce marché de la boucle locale. Il s'agit :

- de prestations de liaisons louées ou de bande passante pour le raccordement de clients finaux ;
- de prestations de collecte de trafic à haut débit pour le compte d'opérateurs tiers ou de fournisseurs d'accès à Internet.

Plusieurs candidats traduisent explicitement ces prestations dans leur plan d'affaires en présentant des hypothèses de chiffre d'affaires associées ; ils prévoient d'offrir ces prestations aux opérateurs et aux fournisseurs de services dans des conditions non-discriminatoires.

**BLR services** présente des offres précises et différenciées à destination des opérateurs et fournisseurs de services pour le raccordement des Pro-TPE et des PME et comprenant la livraison de trafic d'accès IP ou de bande passante au niveau régional.

**Kapstar** présente des offres précises et différenciées à destination des opérateurs et fournisseurs de services pour le raccordement des PME et grandes entreprises

**Winstar** mentionne l'importance de ce type d'activité dans son projet mais il ne précise pas la nature des services qui seraient fournis et ne semble pas traduire clairement cette activité dans son plan d'affaires.

**Kast telecom** présente également des hypothèses de chiffre d'affaires issues d'une activité de « Wholesale » sur ses boucles locales radio mais il décrit pas la nature des services qui seraient fournis.

**Broadnet, Completel et Landtel** mentionnent également des projets de fourniture de prestations de transport sur leurs boucles locales radio mais ils ne précisent pas non plus la nature des services qui seraient fournis et ne traduisent pas ces activités dans leurs plans d'affaires.

**Formus** prévoit uniquement une activité de vente de services de liaisons louées à destination des opérateurs et des fournisseurs de services tels que les fournisseurs d'accès à Internet.

Enfin, **Belgacom, Siris, Skyline et Télécontinent** ne présentent pas de prestations spécifiques à destination des autres opérateurs ou fournisseurs de services.

Le tableau suivant détaille les éléments de cette comparaison.

| Candidats            | Type de prestation annoncé                                                                                       | Projet de convention type et/ou lettres d'intention | Évaluation du chiffre d'affaires issu de ces services |
|----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| <b>Belgacom</b>      | Aucune prestation mentionnée                                                                                     |                                                     |                                                       |
| <b>BLR Services</b>  | Collecte de trafic et liaisons louées                                                                            | non, mais l'offre est a priori accessible à tous    | oui                                                   |
| <b>Broadnet</b>      | Offre de liaison louées aux opérateurs<br>Offre de collecte « envisagée »                                        | non                                                 | non                                                   |
| <b>Completel</b>     | Prestations de collecte et livraison de trafic IP<br>Liaisons louées pour les opérateurs et les ISP              | non                                                 | non                                                   |
| <b>Formus</b>        | Liaisons louées pour les opérateurs et les ISPs                                                                  |                                                     |                                                       |
| <b>Kapstar</b>       | Collecte de trafic et liaisons louées                                                                            | non, mais l'offre est a priori accessible à tous    | oui                                                   |
| <b>Kast telecom</b>  | Offre imprécise qualifiée de « Wholesale » sans autre précisions                                                 | non                                                 | oui                                                   |
| <b>Landtel</b>       | Collecte de trafic de service sur IP pour la société Bazillon (la nature exacte du partenariat n'est pas claire) | non                                                 | non                                                   |
| <b>Siris</b>         | Aucune prestation mentionnée                                                                                     |                                                     |                                                       |
| <b>Skyline</b>       | Aucune prestation mentionnée                                                                                     |                                                     |                                                       |
| <b>Télécontinent</b> | Aucune prestation mentionnée                                                                                     |                                                     |                                                       |
| <b>Winstar</b>       | Offre de collecte de trafic                                                                                      | non                                                 | non                                                   |

## 5.1.2 Contribution des projets à la baisse des prix

### 5.1.2.1 Appréciation de l'intensité des baisses de prix envisagées

#### 5.1.2.1.1 *Marchés résidentiels et pro-TPE.*

Les tarifs prévisionnels des offres des candidats pour le marché résidentiel et Pro-TPE sont comparées aux offres actuelles Netissimo 1 et Netissimo 2 de France Télécom et à son offre de service téléphonique.

Ainsi, **Landtel** prévoit des tarifs très inférieurs à Netissimo 1 avec une qualité de service supérieure à Netissimo 2. L'Abonnement au service téléphonique est environ 40 % moins cher que chez France Télécom.

**Broadnet** prévoit des tarifs d'accès inférieurs à Netissimo 2 et au service téléphonique classique. L'accès à Internet est offert dès lors que l'abonné souscrit à un accès RNIS.

**Belgacom** présente des tarifs inférieurs à Netissimo 2 avec une qualité de service supérieure.

**Skyline** prévoit des tarifs très inférieurs aux offres prises pour référence mais il ne précise pas la classe de débit associées à ses services. Il prévoit un abonnement au service téléphonique à un tarif 20 % moins cher que France Télécom.

De la même façon, les hypothèses techniques des services qui sont associées aux prévisions tarifaires fournies par **Télécontinent** sont trop imprécises pour permettre une comparaisons tarifaire avec l'offre existante.

Enfin, **BLR services**, **Completel**, **Formus**, **Kapstar**, **Kast telecom**, **Siris** et **Winstar** ne fournissent pas d'offres tarifaires s'appliquant à des services comparables sur ces marchés.

| Candidats            | Baisse des prix sur les marchés résidentiels et pro-TPE                                                                             |
|----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Belgacom</b>      | Tarif inférieurs à Netissimo 2 avec une qualité de service supérieure                                                               |
| <b>BLR Services</b>  | Segments non ciblés directement                                                                                                     |
| <b>Broadnet</b>      | Accès à Internet gratuit si souscription à un accès RNIS. Tarifs très inférieurs à Netissimo 2 et au service téléphonique classique |
| <b>Completel</b>     | Segments non ciblés                                                                                                                 |
| <b>Formus</b>        | Pas d'hypothèses tarifaires pour ces marchés pourtant visés                                                                         |
| <b>Kapstar</b>       | Segments non ciblés                                                                                                                 |
| <b>Kast telecom</b>  | Segments non ciblés                                                                                                                 |
| <b>Landtel</b>       | Tarifs très inférieurs à Netissimo 1 avec une qualité de service supérieure à Netissimo 2                                           |
| <b>Siris</b>         | Pas d'hypothèses tarifaires pour le marché Pro-TPE pourtant ciblé                                                                   |
| <b>Skyline</b>       | Tarifs bas mais classe de débit associé non indiqué<br>Abonnement ligne téléphonique 20 % moins cher que France Télécom             |
| <b>Télécontinent</b> | Hypothèses trop imprécises pour effectuer une comparaison                                                                           |
| <b>Winstar</b>       | Pas d'hypothèses tarifaires pour ces marchés                                                                                        |

#### 5.1.2.1.2 *Marchés PME et grandes entreprises*

Sur les marchés PME et grandes entreprises, les candidats placent systématiquement leurs offres à un niveau de prix inférieur à ceux de l'offre existante. Toutefois, il est difficile de tirer des conclusions de la comparaison des offres des candidats compte tenu de la diversité et l'hétérogénéité des hypothèses présentées pour les différents services, à travers notamment des hypothèses techniques différentes ou l'inclusion de services à valeur ajoutée.

#### 5.1.2.2 Qualité des hypothèses tarifaires présentées et innovation commerciale

Le tableau placé ci-dessous compare la qualité des hypothèses tarifaires présentées dans les projets. Cette comparaison permet notamment de vérifier si ces hypothèses correspondent bien à l'ensemble des services annoncés dans le cadre du projet et aux cibles commerciales visées.

| Candidats            | Qualité des hypothèses tarifaires                                                                                                             |
|----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Belgacom</b>      | Tarifs initiaux pour tous les services annoncés<br>Tous les segments de clientèle visés sont concernés                                        |
| <b>BLR Services</b>  | Uniquement les principes tarifaires                                                                                                           |
| <b>Broadnet</b>      | Tarifs initiaux pour tous les services annoncés<br>Tous les segments de clientèle visés sont concernés                                        |
| <b>Completel</b>     | Uniquement les principes tarifaires                                                                                                           |
| <b>Formus</b>        | Tarifs initiaux pour les services annoncés sauf les services aux résidentiels et Pro-TPE                                                      |
| <b>Kapstar</b>       | Uniquement les principes tarifaires                                                                                                           |
| <b>Kast telecom</b>  | Fourniture de quelques tarifs qui ne sont clairement associés à des services précis                                                           |
| <b>Landtel</b>       | Tarifs initiaux pour une partie des services annoncés<br>Tous les segments de clientèle visés sont concernés                                  |
| <b>Siris</b>         | Uniquement les principes de tarification                                                                                                      |
| <b>Skyline</b>       | Tarifs initiaux spécifiques pour une partie des services annoncés (sauf services de liaisons louées)<br>Tous les segments visés sont couverts |
| <b>Télécontinent</b> | Les tarifs initiaux sont fournis mais avec des hypothèses très imprécises<br>Tous les segments de clientèle visés sont concernés              |
| <b>Winstar</b>       | Uniquement les principes de tarification                                                                                                      |

**BLR Services, Completel, Kapstar, Siris et Winstar** s'en tiennent à une description des principes tarifaires. Les présentations de **Télécontinent** et de **Kast telecom** sont imprécises.

**Belgacom, Broadnet et Skyline** fournissent une description des tarifs relativement précise et **Landtel** présente des prévisions tarifaires pluriannuelles particulièrement détaillées. L'ensemble de ces derniers candidats prévoit la fourniture d'offres tarifaires diversifiées pouvant s'appuyer sur des systèmes de forfaits et de bouquets de services comprenant diverses prestations gratuites.

Sur ce point, **Broadnet et Landtel** se démarquent des autres candidats en présentant des offres diversifiées et innovantes de services de contenus liés à l'accès à Internet.

#### 5.1.3 Qualité et vraisemblance de l'analyse de marché et des objectifs commerciaux

Dans cette partie sont appréciées comparativement la cohérence de la politique de communication et du mode de distribution avec les objectifs visés et la qualité et vraisemblance de l'analyse du marché et de la prévision des objectifs commerciaux.

Le tableau placé en page suivante présente les éléments discriminants identifiés dans les dossiers de candidatures.

**LandTel** explicite et détaille l'ensemble des hypothèses permettant le calcul de leurs chiffres d'affaires prévisionnels. Son offre de service se base sur une analyse qualitative auprès de panels représentatifs des différents segments de clientèle visés. Ses politiques de distribution et de communication sont adaptées à chaque segment de clientèle.

**BLR Services** explicite et détaille également l'ensemble des hypothèses permettant le calcul de son chiffre d'affaires prévisionnel. Son positionnement principal en tant qu'opérateur de vente d'accès sur la boucle locale se traduit par une prévision globale des revenus issus de cette activité. Toutefois, il ne détaille pas, ou uniquement sous forme graphique, la répartition de ces revenus selon les différents segments de clientèle indirecte raccordés.

**Broadnet** présente également des hypothèses complètes pour l'évaluation de son chiffre d'affaires mais il ne présente pas d'analyse d'impact de l'offre de service qu'il prévoit de fournir.

**Belgacom, Completel et Kast telecom** explicitent et détaillent l'ensemble des hypothèses permettant le calcul de son chiffre d'affaires prévisionnel. Cependant, ils ne détaillent pas l'évolution des revenus par segment de clientèle directe ce qui ne permet pas d'apprécier l'importance relative des segments visés.

**Formus, Kapstar et Siris** ne détaillent ni la méthodologie employée pour l'évaluation de leurs chiffres d'affaires prévisionnels, ni les hypothèses de chiffre d'affaires par segment de clientèle visé.

**Skyline** présente un plan d'affaires détaillé où les différentes hypothèses sont détaillées et explicitées. Cependant, il ne présente pas de projet de communication ou de distribution spécifique selon les différents segments de clientèle visés.

Enfin, **Télécontinent et Winstar** ne détaillent pas leurs hypothèses de chiffre d'affaires prévisionnel et ne présentent pas de projet de communication ou de distribution spécifique pour les différents segments de clientèle visés.

### Qualité et vraisemblance de l'analyse de marché et des objectifs commerciaux

| Candidats ciblant le marché | Le projet présente une évaluation séparée du chiffre d'affaires par segments             | Méthodologie exposée pour le calcul du chiffre d'affaires                                                | Le projet repose sur une analyse quantitative du marché | Analyse sur la demande de l'impact de l'offre de services proposée     | Le projet prévoit une politique de communication et de distribution spécifique pour chaque segment visé |
|-----------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Belgacom</b>             | Non                                                                                      | Détaillée en fonction des hypothèses de pénétration et des hypothèses tarifaires sur chaque segment      | oui                                                     | non                                                                    | oui                                                                                                     |
| <b>BLR Services</b>         | une répartition par segments « raccordés » est présentée uniquement sous forme graphique | Détaillée en fonction des hypothèses de pénétration et des hypothèses tarifaires sur chaque segment      | oui                                                     | non car offre directe uniquement à destination des grandes entreprises | oui                                                                                                     |
| <b>Broadnet</b>             | oui                                                                                      | Détaillée en fonction des hypothèses de pénétration et des hypothèses tarifaires sur chaque segment      | oui                                                     | non                                                                    | oui                                                                                                     |
| <b>Completel</b>            | non détaillée                                                                            | Méthodologie précise basée sur une segmentation par catégorie et sur le marché effectivement « visible » | oui                                                     | non mais utilisation de données géomarketing très précises             | oui                                                                                                     |
| <b>Formus</b>               | Non                                                                                      | Non détaillée                                                                                            | oui                                                     | non mais utilisation de données géomarketing très précises             | oui                                                                                                     |
| <b>Kapstar</b>              | Non                                                                                      | Non détaillée                                                                                            | oui                                                     | non                                                                    | oui                                                                                                     |
| <b>Kast telecom</b>         | Non                                                                                      | Détaillée en fonction des hypothèses de pénétration et des hypothèses tarifaires sur chaque segment      | oui                                                     | non                                                                    | non                                                                                                     |
| <b>Landtel</b>              | oui                                                                                      | Détaillée en fonction des hypothèses de pénétration et des hypothèses tarifaires sur chaque segment      | oui                                                     | oui                                                                    | oui                                                                                                     |
| <b>Siris</b>                | Non                                                                                      | Non détaillée                                                                                            | oui                                                     | non                                                                    | oui                                                                                                     |
| <b>Skyline</b>              | oui                                                                                      | Détaillée en fonction des hypothèses de pénétration et des hypothèses tarifaires sur chaque segment      | oui                                                     | non                                                                    | non détaillée                                                                                           |
| <b>Télécontinent</b>        | non                                                                                      | Non détaillée                                                                                            | oui                                                     | non                                                                    | non                                                                                                     |
| <b>Winstar</b>              | non                                                                                      | Non détaillée                                                                                            | oui                                                     | non                                                                    | non détaillée                                                                                           |

### 5.1.4 Notes attribuées

Au vu des éléments décrits ci-dessus, les notes suivantes sont attribuées aux candidats admis à concourir, en ce qui concerne le critère de sélection « capacité à stimuler la concurrence dans la boucle locale au bénéfice des utilisateurs ».

| Critère                                                                               | région Rhône-Alpes |              |               |           | Barème |
|---------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------|---------------|-----------|--------|
| Capacité à stimuler la concurrence dans la boucle locale au bénéfice des utilisateurs |                    |              |               |           | 25     |
|                                                                                       | Belgacom           | BLR Services | Broadnet      | Completel |        |
|                                                                                       | 18,5               | 18,5         | 20,0          | 18,0      |        |
|                                                                                       | Formus             | Kapstar      | Kast Telecom  | Landtel   |        |
|                                                                                       | 19,5               | 19,0         | 18,5          | 21,5      |        |
|                                                                                       | Siris              | Skyline      | Telecontinent | Winstar   |        |
|                                                                                       | 17,0               | 19,5         | 18,5          | 18,0      |        |

## **5.2 Ampleur et rapidité des déploiements de boucles locales radio**

La comparaison des projets sur l'ampleur et la rapidité des déploiements prévus dans la région s'appuie, ainsi que le texte d'appel à candidatures le prévoit, sur les engagements souscrits par les candidats en terme de couverture radioélectrique de la région par les systèmes point à multipoint dans la bande 26 GHz.

Le texte d'appel à candidatures prévoit que ces engagements soient formulés par les candidats sous la forme des taux de couverture radioélectrique qu'ils s'engagent à atteindre aux échéances fixées :

- b1) taux régional de couverture radioélectrique de la population aux dates 31/12/2001, 30/06/2003, 31/12/2004 ;

- b2) taux régional de couverture radioélectrique de la population située dans une unité urbaine de plus de 50 000 habitants au 31/12/2004.

Les hypothèses devant être utilisées pour calculer ces taux étaient précisées dans le texte de l'appel à candidatures (annexe : méthode d'évaluation du taux de couverture radioélectrique).

### **5.2.1 Données fournies par le candidat**

En vue de comparer les taux fournis par les candidats, il convient de préciser les points suivants.

Certains opérateurs n'ont pas fourni les engagements demandés ou ont fourni des taux de couverture calculés avec des hypothèses différentes de celles fixées dans le texte de l'appel à candidatures :

- **Skyline** a fourni des chiffres correspondant au marché résidentiel potentiel, notamment sous forme de % de la population régionale totale, qui pourraient éventuellement correspondre aux taux b1. En revanche, les taux b2 ne se retrouvent pas dans le dossier de candidature. En outre, les chiffres présentés n'apparaissent pas comme des engagements, et **Skyline** n'a pas précisé si les hypothèses fixées dans le texte de l'appel à candidatures ont été respectées. Les chiffres correspondant au marché résidentiel potentiel sont repris dans la partie « Comparaison des engagements sur la région (taux b1) » du présent rapport, mais il n'est pas certain qu'ils correspondent aux taux demandés dans le texte de l'appel à candidature.
- **Formus** a fourni des engagements sur la base d'hypothèses différentes de celles fixées dans le texte de l'appel à candidature. Les modifications portent sur le rayon de couverture des stations de base. Les résultats de la méthode de **Formus** produisent des zones de cellules dépendant de la zone pluviométrique concernant la zone de couverture en question. Dans tous les cas, le rayon de couverture de station de base pris en compte par **Formus** est supérieur à 2 km, valeur prévue par le texte d'appel à candidatures. **Formus** applique un taux de 80% pour passer de la couverture théorique (indicateurs 1) à une couverture estimée réelle (indicateurs 2). Les indicateurs 2 ont été repris dans les tableaux des deux parties suivantes, mais ne sont pas réellement comparables avec les engagements fournis par les autres candidats et conformes au texte de l'appel à candidature.

Certains opérateurs ont fourni les taux de couverture correspondant à b1 et b2, mais ne les présentent pas explicitement comme des engagements :

- **Télécontinent** a présenté des taux de couverture pour la population régionale sans toutefois préciser explicitement qu'il s'agit d'engagements. Le candidat n'a pas non plus indiqué explicitement qu'il avait utilisé les hypothèses fixées par l'Autorité pour calculer les taux présentés.
- Les taux de couverture présentés par **Siris** n'apparaissent pas explicitement comme des engagements.
- Les taux de couverture fournis par **Completel** n'apparaissent pas explicitement comme des engagements.

### 5.2.2 Comparaison des engagements de déploiement sur la région (taux b1)

La présente partie compare les engagements b1) présentés par les candidats.

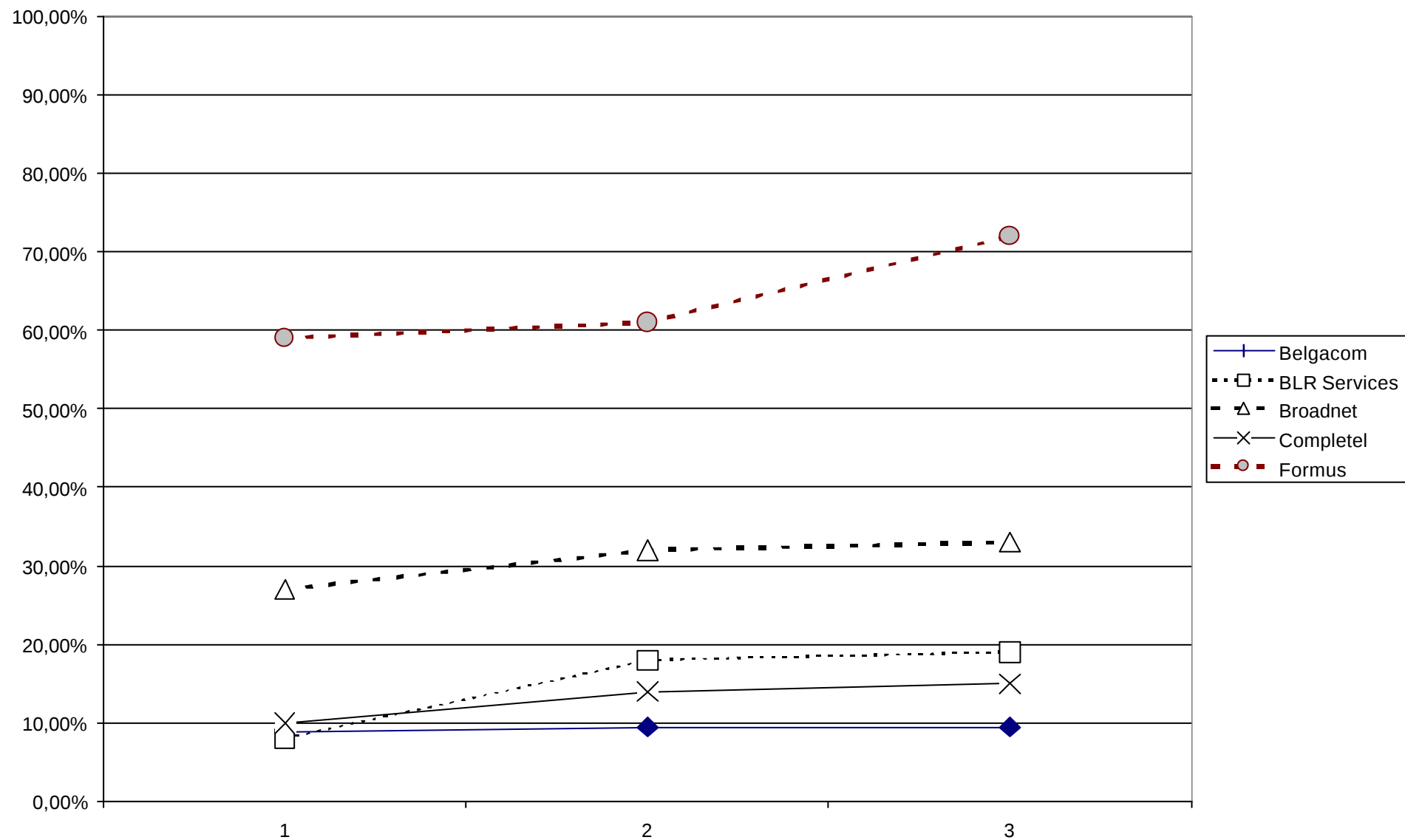
|                         | <b>31/12/2001</b> | <b>30/06/2003</b> | <b>31/12/2004</b> |
|-------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Belgacom</b>         | 8,80%             | 9,50%             | 9,50%             |
| <b>BLR Services</b>     | 8,00%             | 18,00%            | 19,00%            |
| <b>Broadnet</b>         | 27,00%            | 32,00%            | 33,00%            |
| <b>Completel **</b>     | 10,00%            | 14,00%            | 15,00%            |
| <b>Formus *</b>         | 59,00%            | 61,00%            | 72,00%            |
| <b>Kapstar</b>          | 3,30%             | 6,50%             | 6,80%             |
| <b>Kast telecom</b>     | 12,00%            | 31,00%            | 31,00%            |
| <b>Landtel</b>          | 14,10%            | 20,00%            | 22,90%            |
| <b>Siris **</b>         | 2,00%             | 5,00%             | 5,00%             |
| <b>Skyline **</b>       | 39,00%            | 61,00%            | 61,00%            |
| <b>Télécontinent **</b> | 49,00%            | 59,20%            | 63,90%            |
| <b>Winstar</b>          | 11,80%            | 15,80%            | 19,70%            |

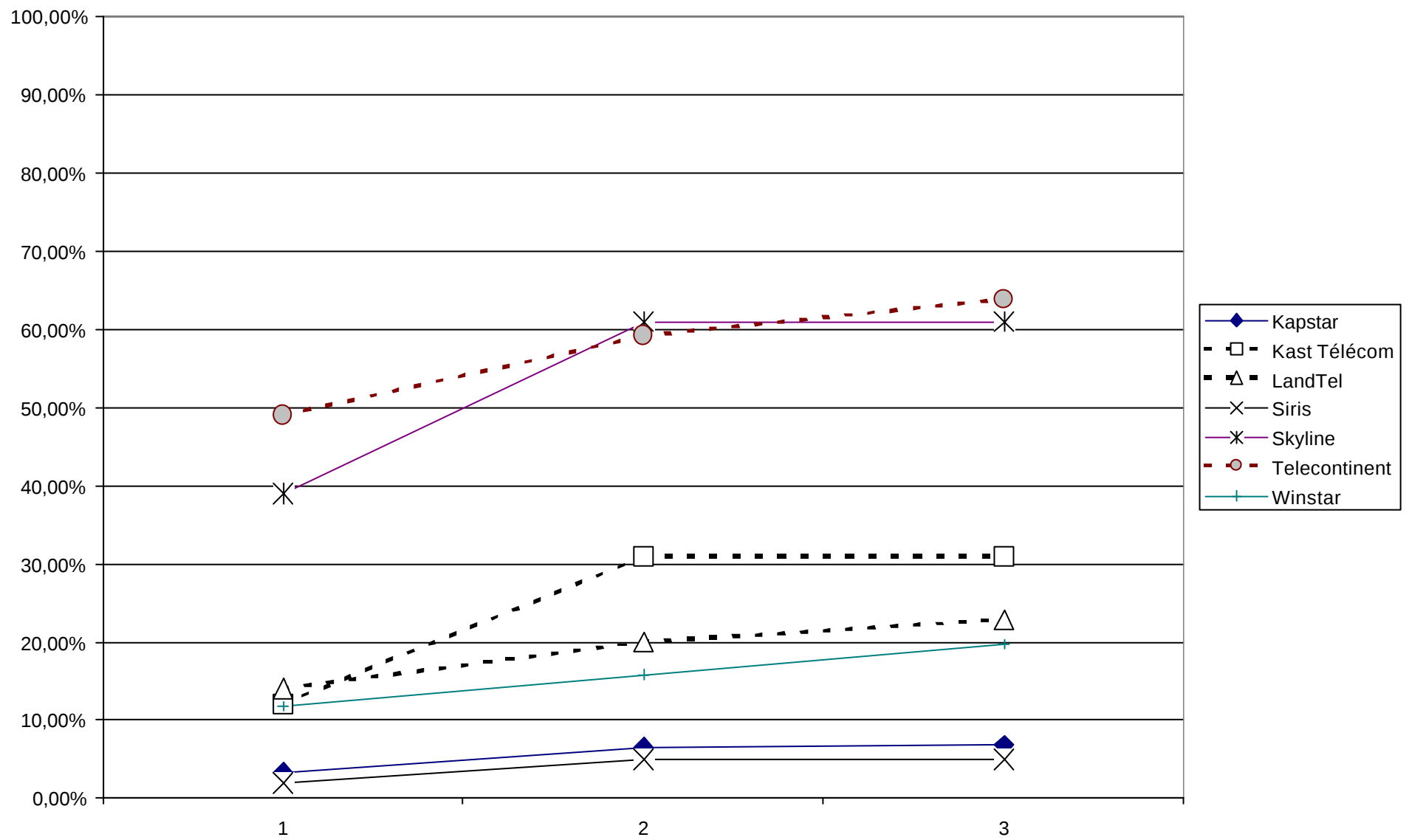
\* Opérateurs pour lesquels les valeurs fournies ne sont pas exactement conformes au texte de l'appel à candidature, et donc pas vraiment comparables avec les engagements des autres candidats.

\*\* Opérateurs qui ne font pas apparaître explicitement les taux présentés comme des engagements.

Le graphique suivant présente les taux de couverture b1 aux différentes échéances.

Représentation des taux régionaux de couverture B1 aux trois échéances.





Afin de comparer les taux fournis par les différents candidats, un indicateur d'ampleur et de rapidité de déploiement défini comme l'intégrale des courbes figurant ci-dessus sur la période 01/06/00-31/12/04 (54 mois) est calculé dans le tableau ci-dessous.

|                         | Indicateur |
|-------------------------|------------|
| <b>Belgacom</b>         | 4,149      |
| <b>BLR Services</b>     | 6,39       |
| <b>Broadnet</b>         | 13,59      |
| <b>Completel **</b>     | 5,67       |
| <b>Formus *</b>         | 28,08      |
| <b>Kapstar</b>          | 2,376      |
| <b>Kast telecom</b>     | 10,53      |
| <b>Landtel</b>          | 8,199      |
| <b>Siris **</b>         | 1,71       |
| <b>Skyline **</b>       | 23,49      |
| <b>Télécontinent **</b> | 25,227     |
| <b>Winstar</b>          | 6,741      |

\* Opérateurs pour lesquels les valeurs fournies ne sont pas exactement conformes au texte de l'appel à candidature, et donc pas vraiment comparables avec les engagements des autres candidats.

\*\* Opérateurs qui ne font pas apparaître explicitement les taux présentés comme des engagements.

**Broadnet** et **Kast telecom** présentent des engagements relativement élevés.

**LandTel**, **Winstar** et **BLR Services** ont fourni des engagements moyens. Il en va de même pour **Completel** qui, en outre, ne fait pas apparaître explicitement les taux présentés comme des engagements.

**Télécontinent** a fourni des taux élevés sans toutefois préciser explicitement qu'il s'agissait d'engagements. Le candidat n'a pas non plus indiqué explicitement qu'il avait utilisé les hypothèses fixées par l'Autorité pour calculer les taux présentés.

**Formus** et **Skyline** ont fourni des taux élevés, mais le premier ne calcule pas ces taux selon la méthode prévue dans le texte d'appel à candidatures et le second ne précise pas explicitement qu'il s'agissait d'engagements.

**Belgacom**, **Kapstar** et **Siris** se sont engagés à des niveaux faibles.

### 5.2.3 Comparaison des engagements de déploiement sur les unités urbaines de plus de 50 000 habitants (taux b2)

La présente partie compare les engagements b2) présentés par les candidats.

### 5.2.3.1 Niveau des engagements

| Candidat         | b2     |
|------------------|--------|
| Belgacom         | 13,00% |
| BLR Services     | 36,00% |
| Broadnet         | 59,00% |
| Completel **     | 44,00% |
| Formus *         | 72,00% |
| Kapstar          | 12,80% |
| Kast telecom     | 17,00% |
| Landtel          | 39,90% |
| Siris **         | 12,00% |
| Skyline ***      |        |
| Télécontinent ** | 92,60% |
| Winstar          | 38,40% |

\* Opérateurs pour lesquels les valeurs fournies ne sont pas exactement conformes au texte de l'appel à candidature, et donc pas vraiment comparables avec les engagements des autres candidats.

\*\* Opérateurs qui ne font pas apparaître explicitement les taux présentés comme des engagements.

\*\*\*Opérateurs ne présentant pas les taux demandés

### 5.2.3.2 Nombre d'unités urbaines couvertes

A titre d'illustration des taux b2, le tableau ci-dessous reproduit le nombre d'unités urbaines que les candidats prévoient de couvrir dans leur plan de déploiement présenté.

|               | Unités urbaines<br>couvertes au 31/12/2004 | Unités urbaines de plus<br>de 50 000 habitants |
|---------------|--------------------------------------------|------------------------------------------------|
| Belgacom      | 12                                         | 12                                             |
| BLR Services  | 12                                         | 10                                             |
| Broadnet      | 46                                         | 12                                             |
| Completel     |                                            | 11                                             |
| Formus        | 27                                         | 11                                             |
| Kapstar       |                                            | 7                                              |
| Kast telecom  | 10                                         | 9                                              |
| Landtel       | 21                                         | 12                                             |
| Siris         | 11                                         | 8                                              |
| Skyline       | 27                                         |                                                |
| Télécontinent | 9                                          | 9                                              |
| Winstar       |                                            | 11                                             |

### 5.2.4 Notes attribuées

Au vu des éléments décrits ci-dessus, les notes suivantes sont attribuées aux candidats admis à concourir, en ce qui concerne le critère de sélection « ampleur et rapidité de déploiement des boucles locales radio sur la région ».

| Critère                                                                    | région Rhône-Alpes |              |               |           | Barème |
|----------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------|---------------|-----------|--------|
| Ampleur et rapidité de déploiement des boucles locales radio sur la région | 20                 |              |               |           |        |
|                                                                            | Belgacom           | BLR Services | Broadnet      | Completel |        |
|                                                                            | 8,0                | 11,0         | 18,0          | 9,5       |        |
|                                                                            | Formus             | Kapstar      | Kast Telecom  | Landtel   |        |
|                                                                            | 10,5               | 6,5          | 12,5          | 11,5      |        |
|                                                                            | Siris              | Skyline      | Telecontinent | Winstar   |        |
|                                                                            | 6,0                | 8,5          | 13,5          | 11,0      |        |

### **5.3 Cohérence du projet et capacité du candidat à atteindre ses objectifs**

La cohérence du projet et la capacité du candidat à atteindre ses objectifs sont appréciées comparativement sur l'ensemble de la prestation proposée pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau ouvert au public intégrant les boucles locales radio, en vue de la fourniture de services de télécommunications.

L'analyse porte, conformément au texte d'appel à candidatures, sur les points suivants :

- cohérence et crédibilité des hypothèses techniques et commerciales du projet,
- capacité financière,
- capacité technique : expérience dans le domaine des télécommunications et de la boucle locale radio ; cohérence de la description des réseaux de télécommunications avec les objectifs de fourniture de services de télécommunications.

#### **5.3.1 Cohérence et crédibilité des hypothèses techniques et commerciales du projet**

##### **5.3.1.1 Chiffre d'affaires et charges d'exploitation**

Les données de chiffre d'affaires réalisé à travers les boucles locales radio et de charges d'exploitation fournies par les candidats sont comparées en les rapportant à l'ampleur des investissements cumulés en boucle locale radio.

Les graphiques ci-dessous permettent d'apprécier comparativement les données fournies pour l'année 2004. L'analyse s'attache à mettre en évidence les projets qui tendent par certaines caractéristiques à s'écarter de la norme.

Il peut être préalablement noté que :

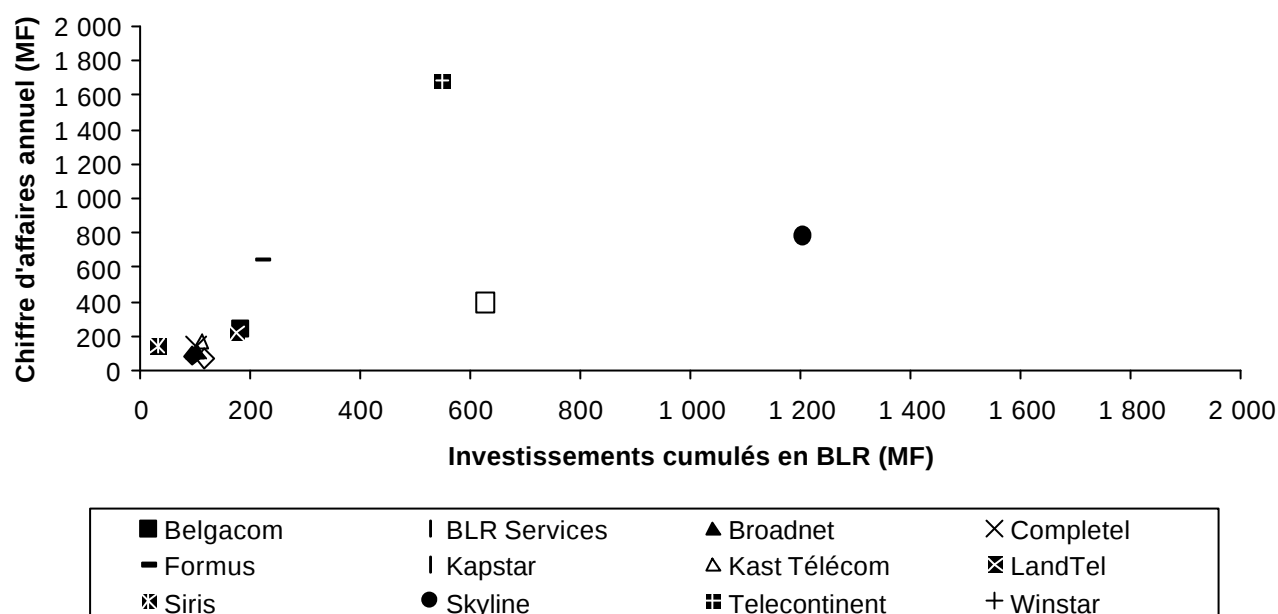
- le chiffre d'affaires pris en considération est le chiffre d'affaires total, lorsque le plan d'affaires ne porte que sur une activité de boucle locale radio, et les composantes du chiffre d'affaires liées à l'activité de boucle locale radio, lorsque le plan d'affaires inclut des revenus liés à la fourniture de services de télécommunications par d'autres moyens. Par exemple, dans le cas de **Siris**, n'a été prise en compte que la ligne de revenus intitulée « services accessibles par la BLR » telle que présentée par la candidat, sans tenir compte des de la ligne « services accessibles hors BLR » ;
- les charges d'exploitation sont celles figurant dans le compte de résultat présenté par le candidat. Elles prennent ainsi en compte, de façon uniforme pour les candidats, l'ensemble des coûts techniques et commerciaux liés aux projets de boucle locale radio, tels qu'ils apparaissent dans le plan d'affaire. Dans le cas de certaines sociétés ayant déjà une activité existante telles que **Siris**, la séparation entre les coûts techniques et commerciaux directement liés à l'activité de boucle locale radio et les coûts liés à l'activité existante a été rendue délicate par le niveau de détail limité du plan d'affaires, ce qui n'a pas permis de tirer de conclusion concernant les charges d'exploitation prévues par cette société ;
- les investissements pris en compte sont le cumul des investissements annuels en boucle locale radio jusqu'à l'année 2004 ; ces investissements sont détaillés dans la partie « investissements et couverture » ci-dessous.

Les graphiques montrent que des différences importantes apparaissent dans l'ampleur des projets. Ils permettent de distinguer deux groupes de candidats:

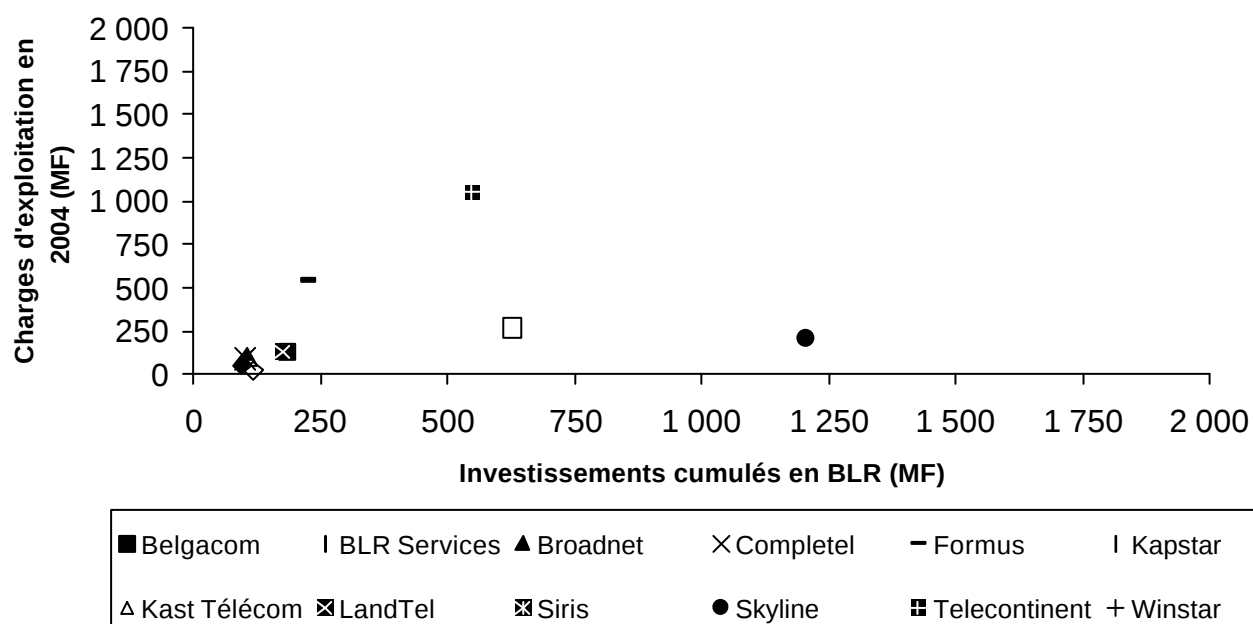
- ceux dont les investissements cumulés en boucle locale radio, le chiffre d'affaires de l'activité de boucle locale radio et les charges d'exploitation sont inférieurs à 300 millions de francs,
- et ceux dont l'un ou l'autre de ces trois paramètres est supérieur à 300 millions de francs.

Dans le premier groupe figurent : **Belgacom**, **BLR Services**, **Broadnet**, **Completel**, **Kapstar**, **Kast**, **Landtel**, **Siris** et **Winstar**. Dans le second groupe figurent **Formus**, **Skyline** , et **Télécontinent**.

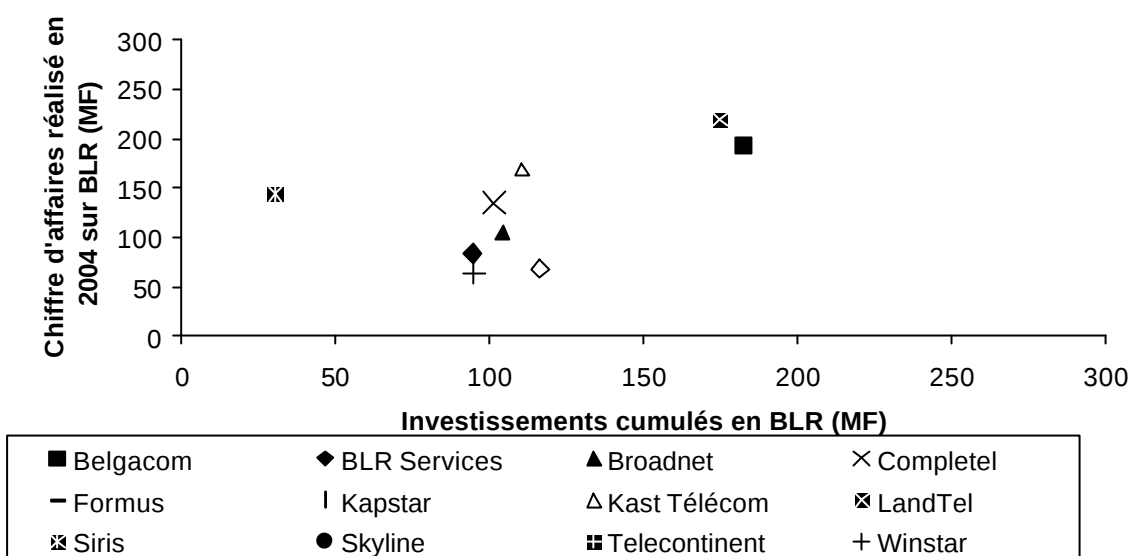
### Chiffre d'affaires annuel BLR - Investissements cumulés en BLR situation en 2004



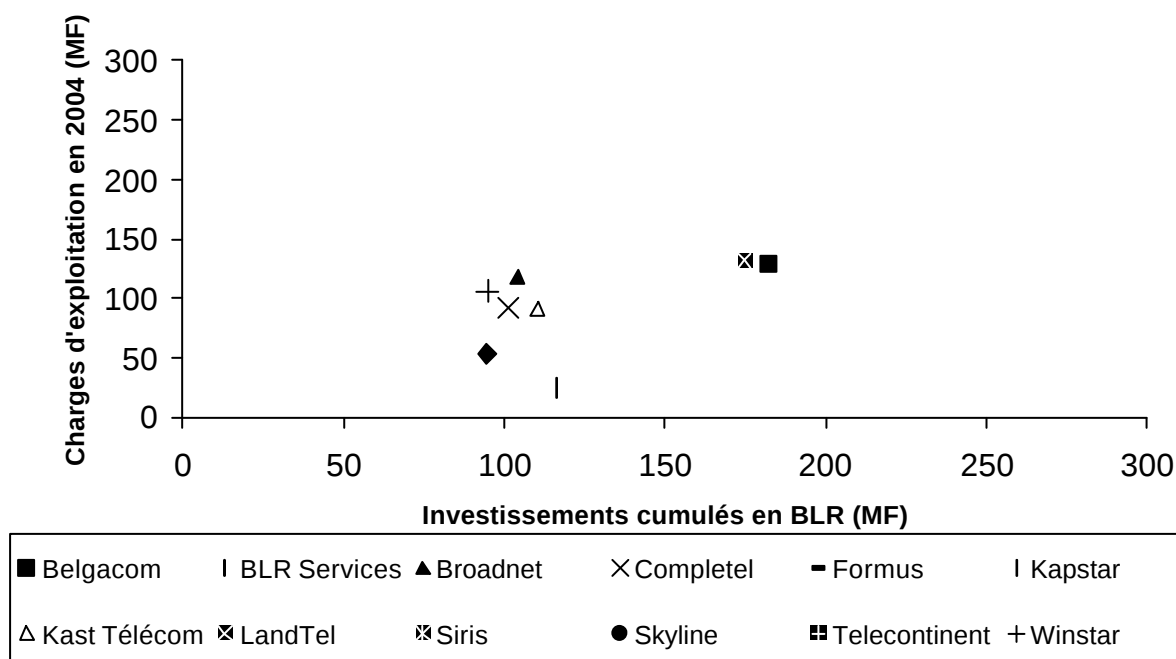
### charges d'exploitation - investissements cumulés en BLR situation en 2004



### Chiffre d'affaires BLR - Investissements cumulés en BLR situation en 2004 - DETAIL



### charges d'exploitation - investissements cumulés en BLR situation en 2004 - DETAIL



L'analyse de ce qui précède conduit aux commentaires suivants.

Parmi les projets de grande ampleur, celui de **Télécontinent** présente des prévisions de chiffre d'affaires qui paraissent particulièrement élevées : elles sont près de trois fois plus élevées que les prévisions de **Skyline**, alors que ce dernier candidat investit deux fois plus que **Télécontinent**.

Le projet de **Formus** présente également des prévisions de chiffre d'affaires et de charges d'exploitation qui peuvent sembler relativement élevées, comparées à celles de **Siris** et **Belgacom**, qui prévoient un investissement comparable à **Formus**.

Par ailleurs, les prévisions de charges d'exploitation présentées par **Skyline** semblent faibles au regard des investissements engagés, puisqu'elles se situent à un ordre de grandeur équivalent de celles de projets dont les investissements sont cinq fois moins importants.

Parmi les projets de moindre ampleur, celui de **Siris** présente un chiffre d'affaires prévisionnel qui peut paraître élevé, comparé au niveau des investissements engagés en boucle locale radio.

#### 5.3.1.2 Investissements et couverture

##### *5.3.1.2.1 Cohérence des déploiements avec les investissements*

Les investissements prévus par les candidats ont été classés de manière identique :

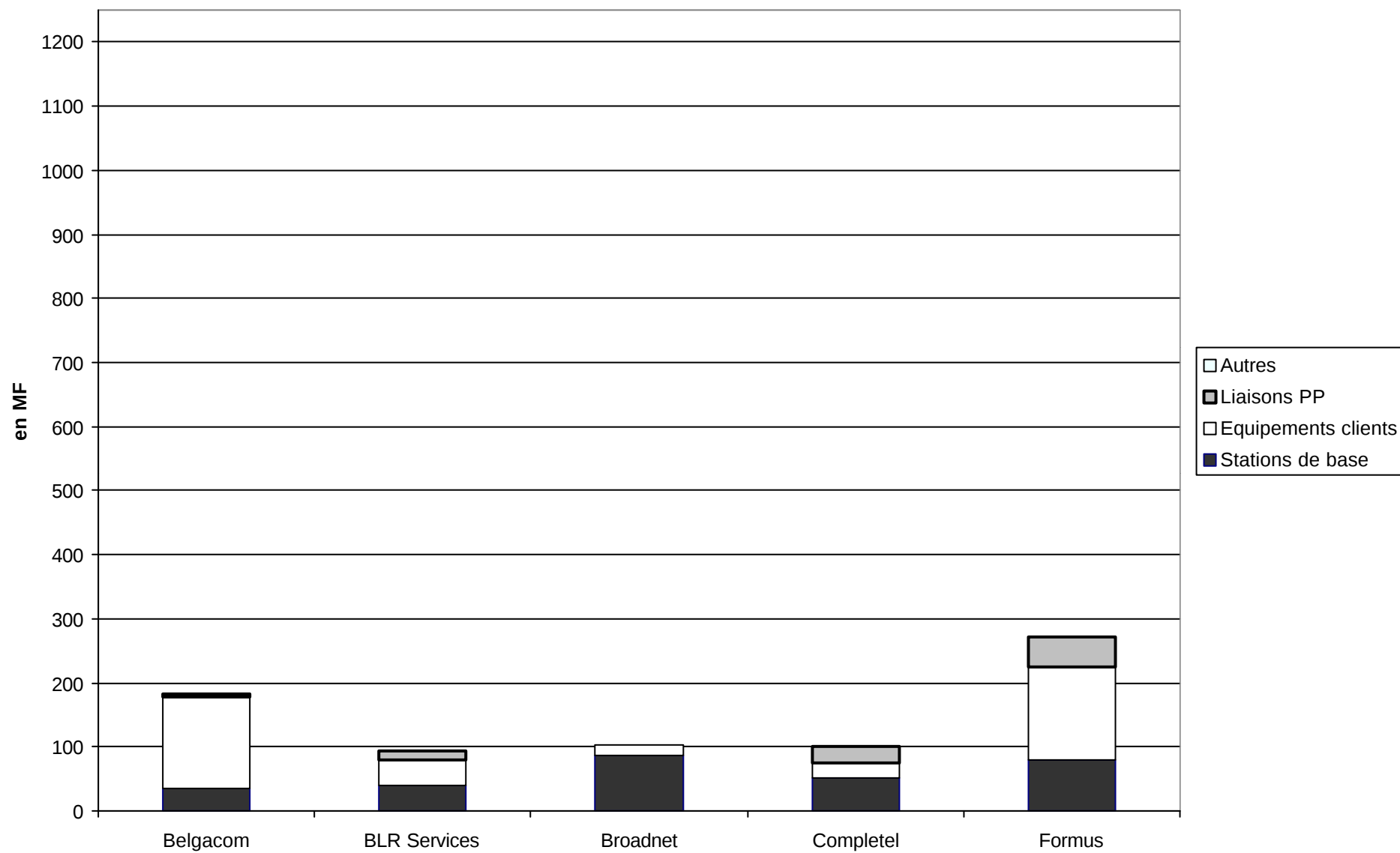
- investissements dans les stations de base ;
- investissements dans les équipements devant être installés chez les clients ;
- investissements dans les liaisons point-à-point;
- autres investissements : par exemple, des équipements de supervision des boucles locales radio.

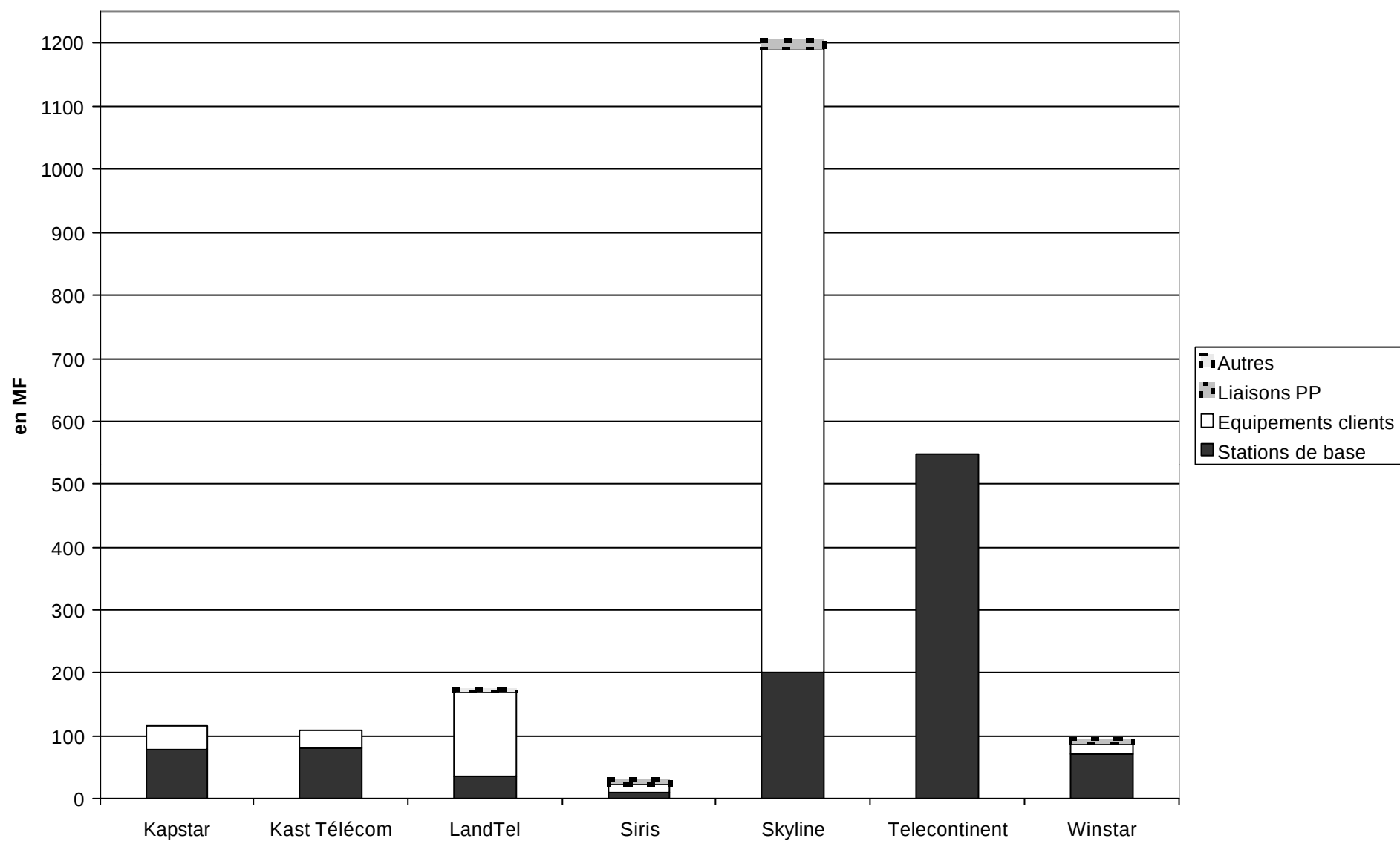
Ces éléments sont fournis dans les graphiques ci-après.

**Télécontinent** a fourni les investissements prévus dans les systèmes point à multipoint, mais n'a pas fourni des hypothèses suffisamment détaillées pour distinguer les investissements dans les stations de base et les équipements clients.

On constate que les investissements cumulés prévisionnels sont très variables d'un candidat à l'autre. En particulier, les investissements dans les équipements clients participent pour une large part à ces différences.

### Répartition des investissements cumulés sur la période 2000-2004

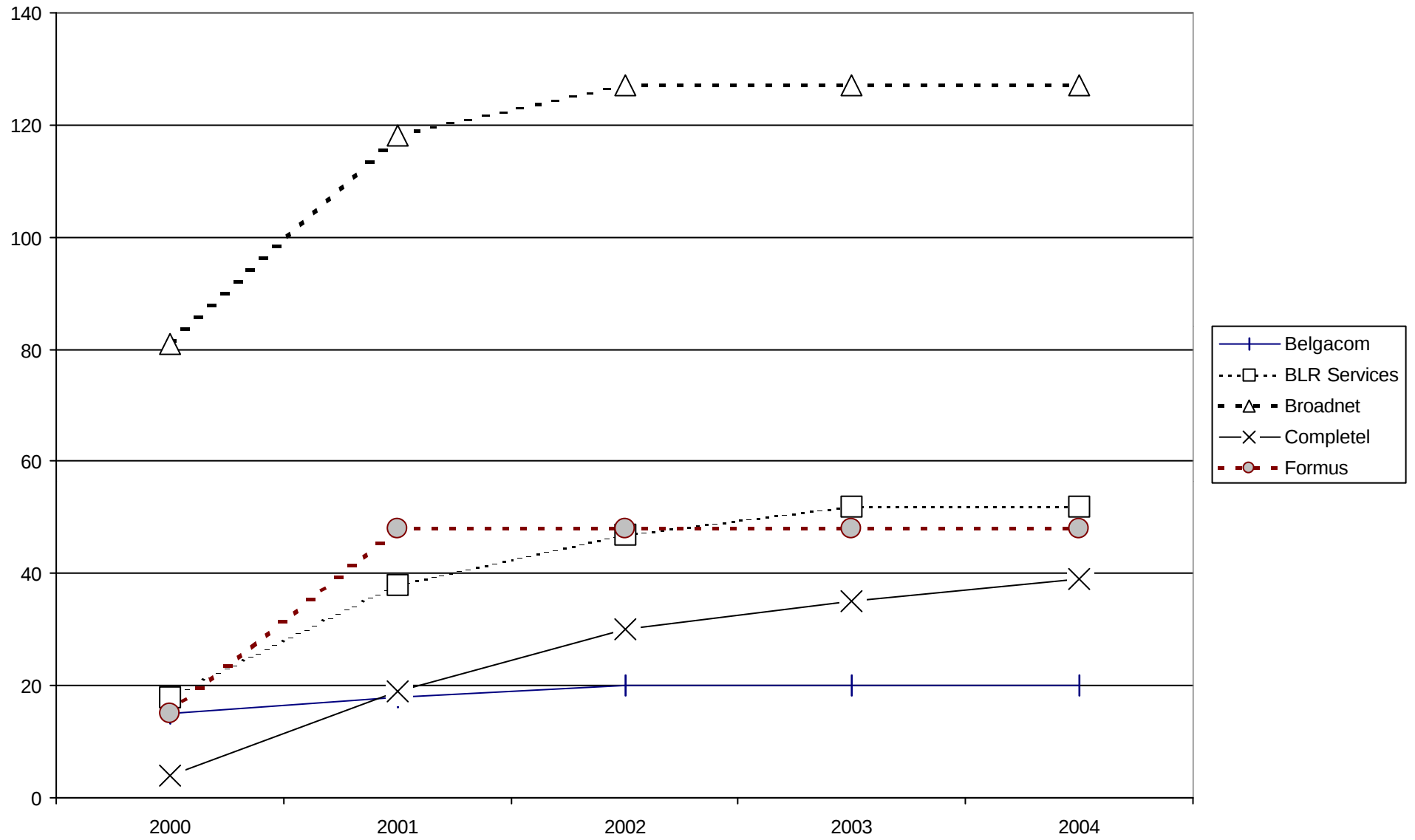


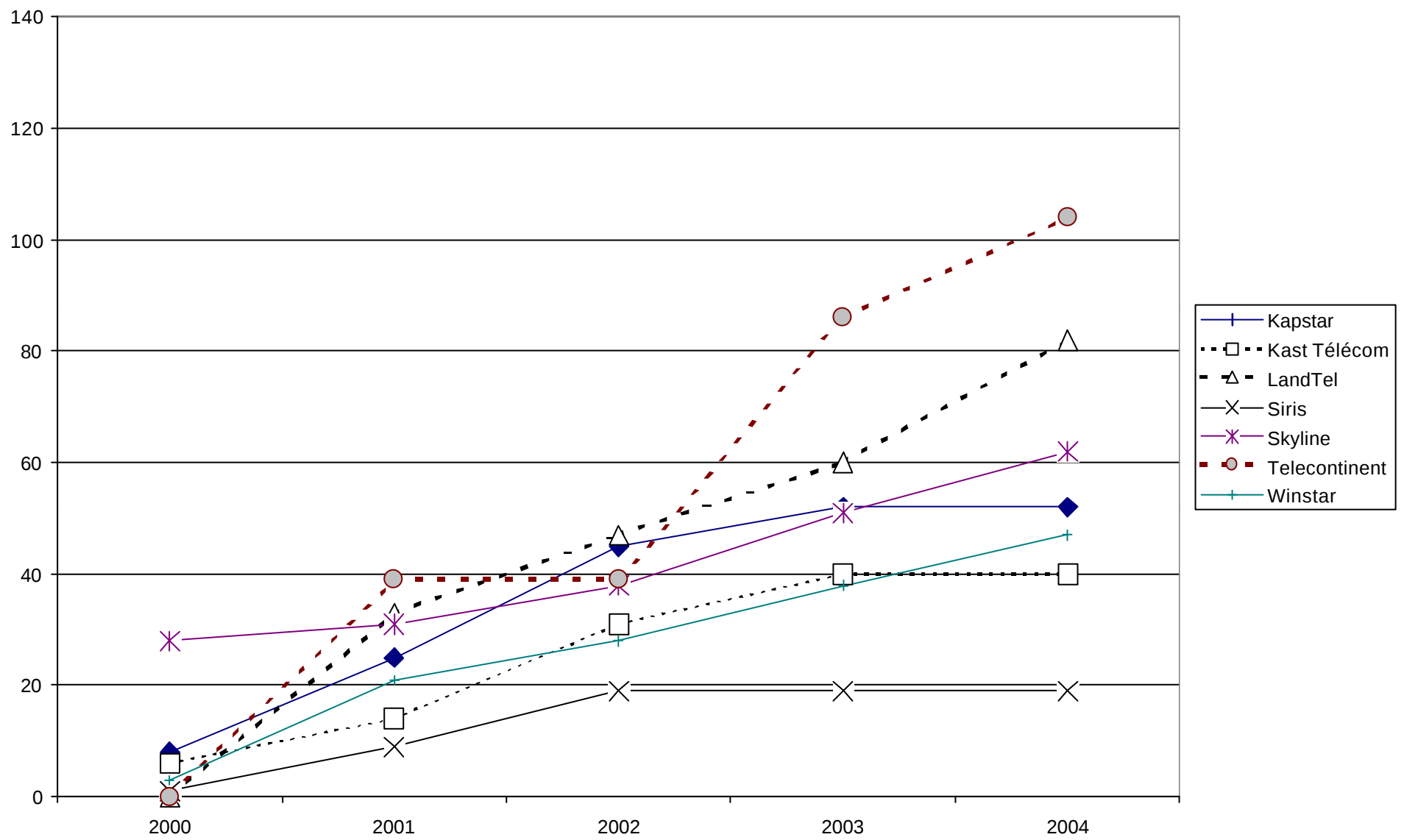




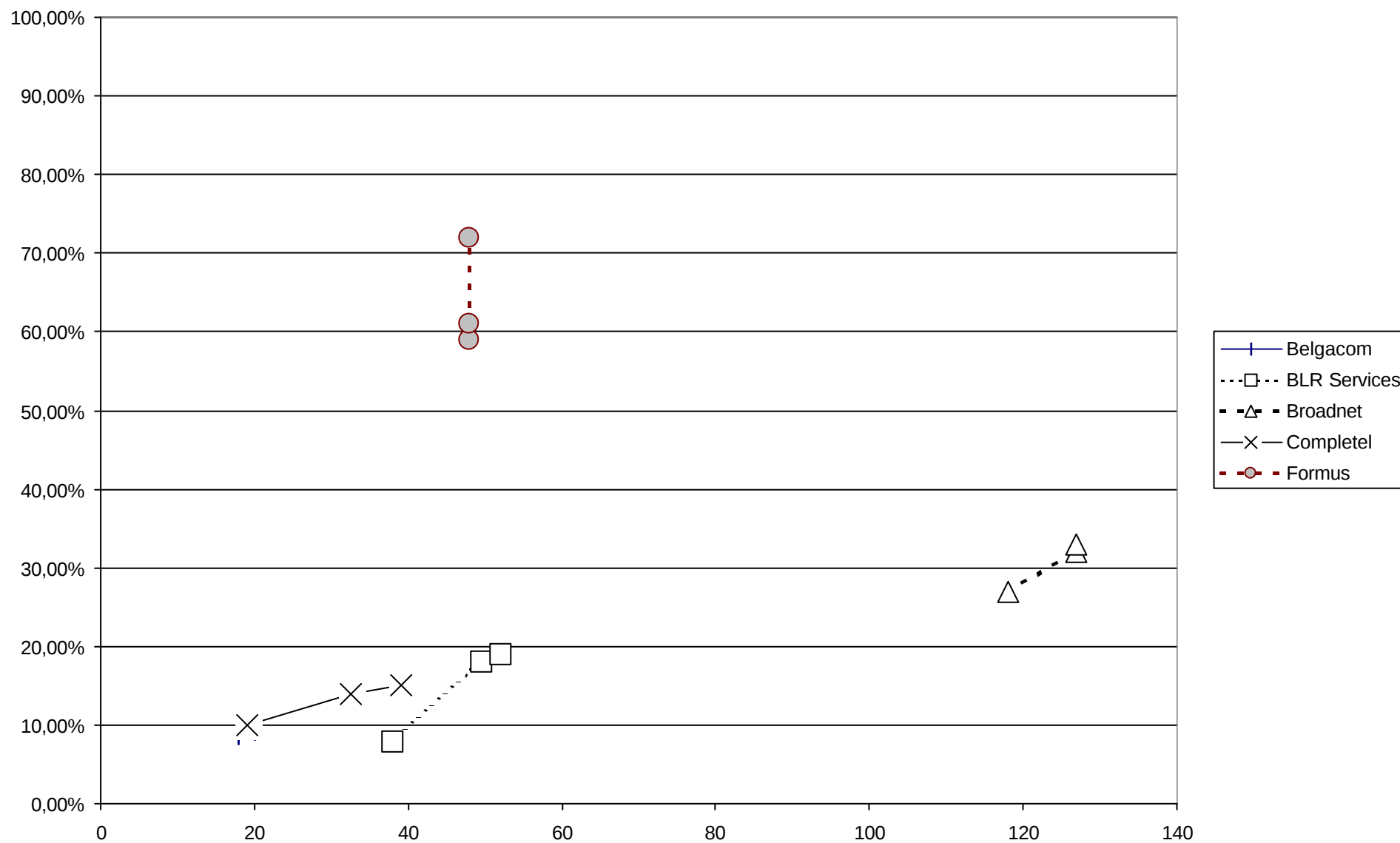
#### *5.3.1.2.2 Cohérence des déploiements avec le nombre de stations de base*

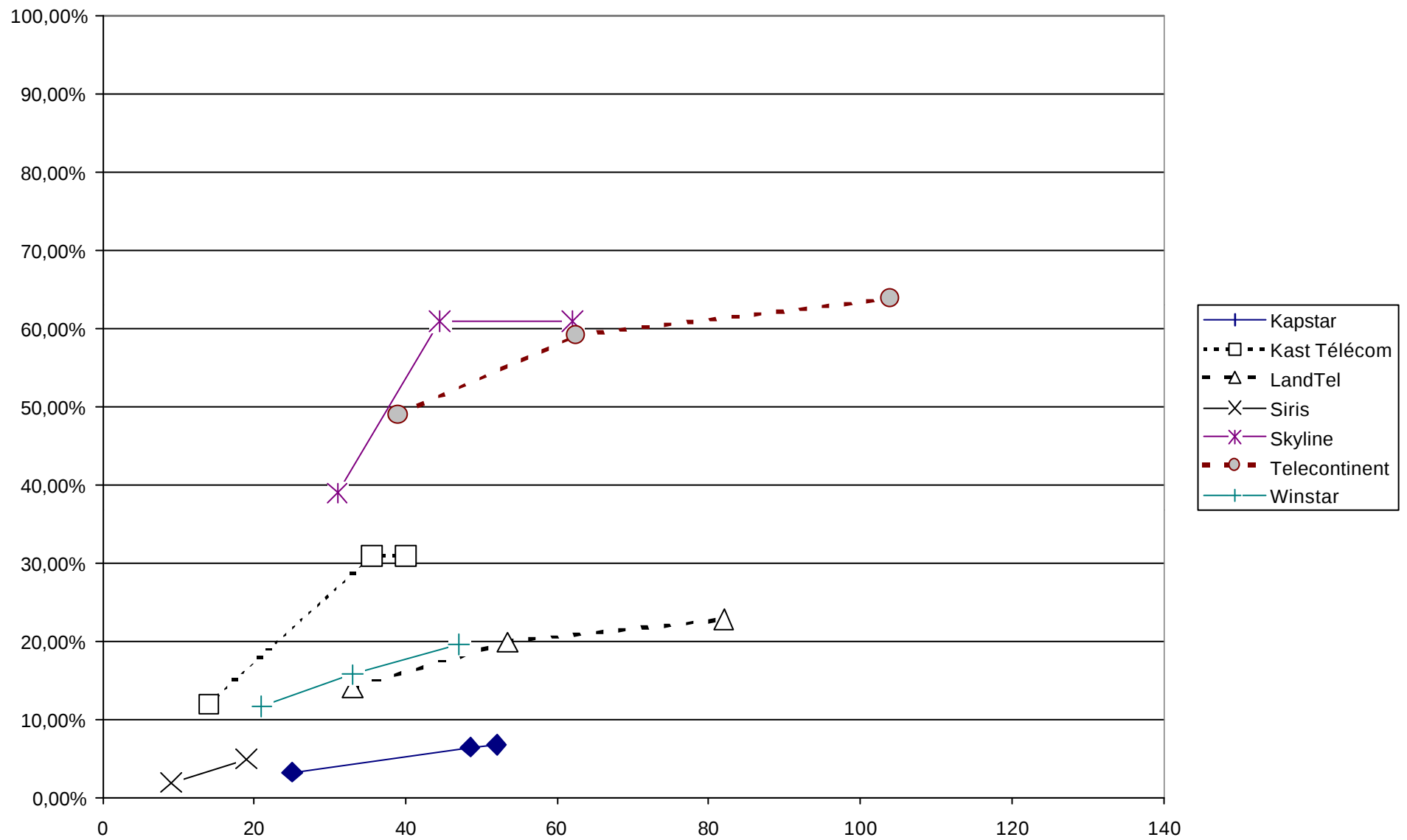
Nombre de stations de base cumulé



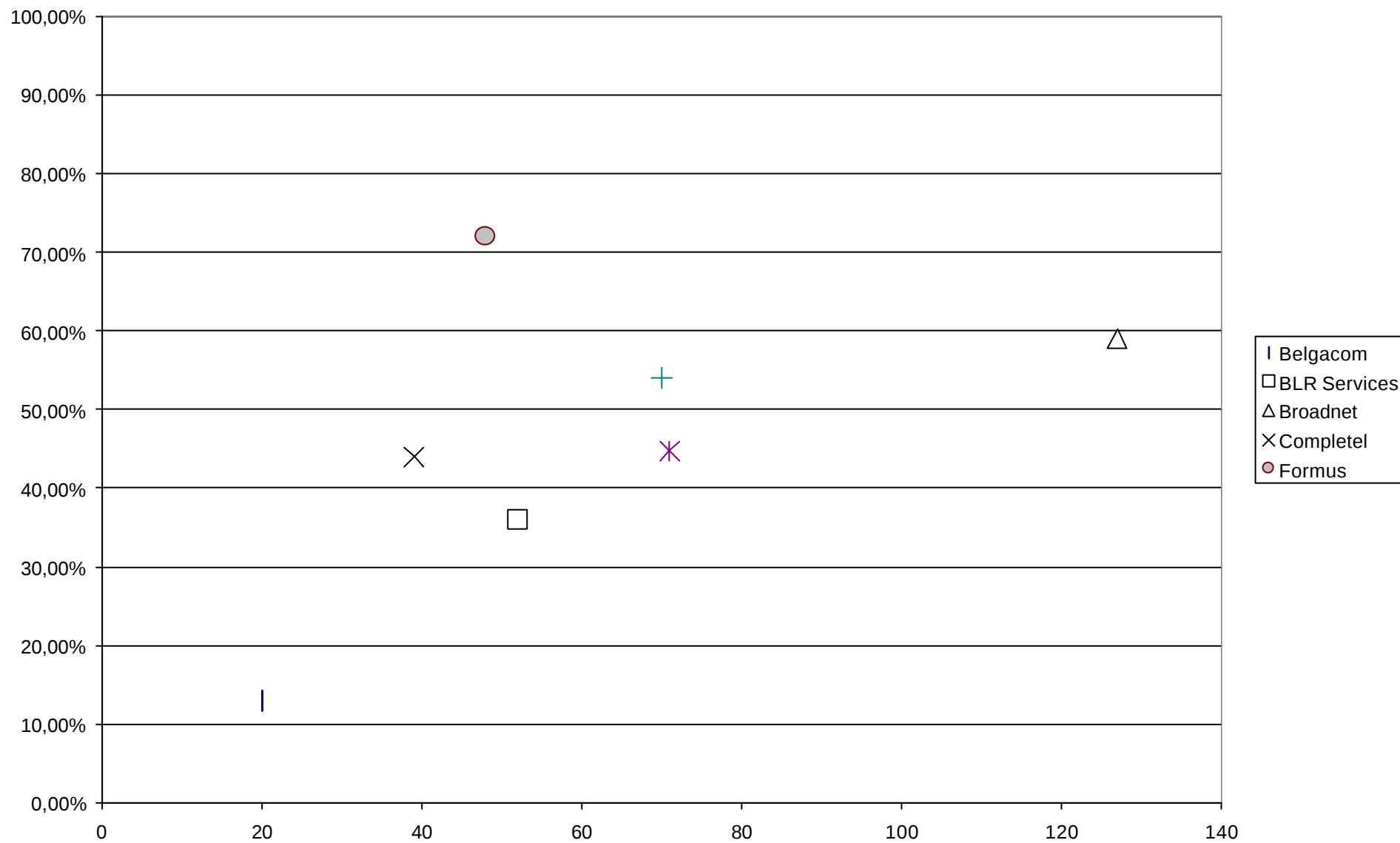


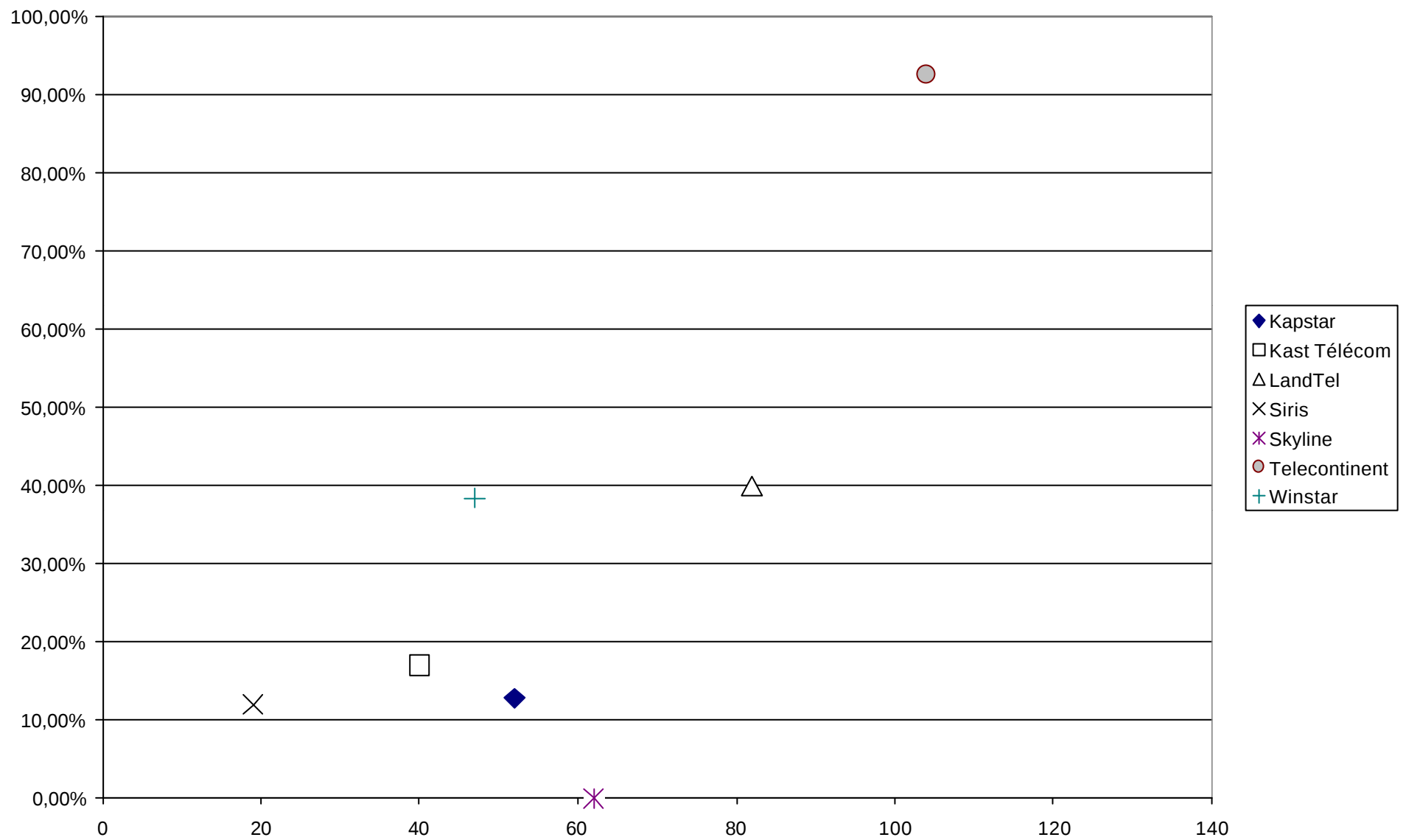
(Taux b1 ; Nombre de stations de base cumulé)





(Taux b2 ; Nombre de stations de base cumulé)





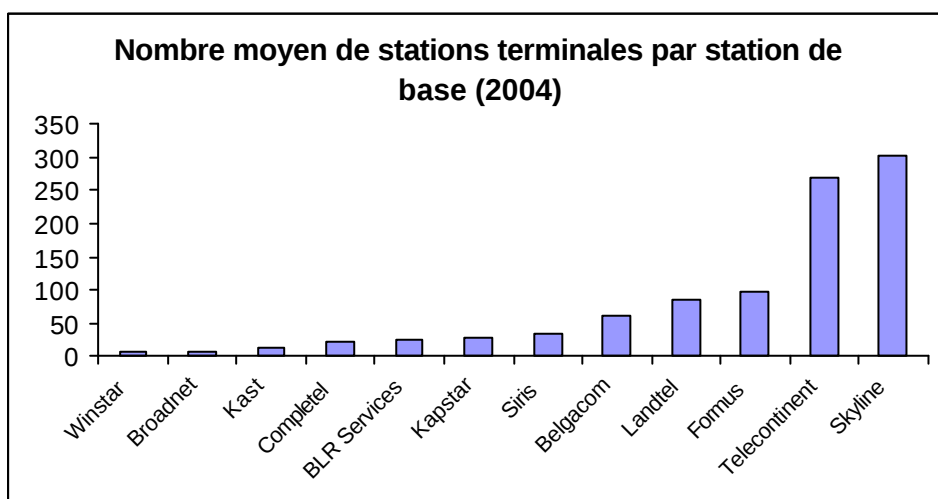
Les graphiques ci-dessus permettent de constater que :

- **Broadnet** prévoit de déployer un nombre de stations de base important. En rapprochant ce nombre des taux de couverture visés par **Broadnet**, il apparaît que le candidat a retenu des hypothèses plus strictes, en termes de nombre de stations de base nécessaires pour atteindre les taux de couverture annoncés, que les autres candidats s'étant engagés à des niveaux comparables.
- Il en va de même, dans une moindre mesure, pour **Kapstar**.
- Les hypothèses de **Télécontinent** et de **Skyline** en termes de nombre de stations de base nécessaire pour atteindre un taux de couverture donné semblent moins strictes que celles des autres candidats.
- Il en va de même pour **Formus** et, dans une moindre mesure, pour **Kast telecom**.

### 5.3.1.3 Dimensionnement des boucles locales radio

Le graphique ci-dessous permet une première comparaison des configurations moyennes prévues par les candidats. Il représente le rapport entre le nombre d'équipements terminaux et le nombre de stations de base installés en 2004, selon les données fournies par l'ensemble des candidats.

Dans le cas de **Formus** et **Broadnet**, les données prises en compte correspondent respectivement aux équipements terminaux « extérieurs » et aux équipements installés chez les clients intitulés « term réseau » dans les dossiers de candidatures.



L'histogramme précédent souligne la diversité des configurations que les candidats prévoient d'installer. Le nombre moyen de terminaux d'abonnés par station de base le plus réduit est prévu par les candidats situés le plus à gauche sur le graphique. Il correspond à un dimensionnement a priori plus large, permettant d'offrir des capacités en débit supérieures à nombre constant de clients par terminal d'abonné, ou de mieux anticiper un développement ultérieur des besoins. En revanche, le nombre plus important de terminaux d'abonnés par station par les candidats situés les plus à droite semble illustrer un déploiement plus ajusté ou un dimensionnement pour des débits moins importants par équipement terminal.

Le tableau ci-dessous prolonge cette analyse en calculant le rapport entre la capacité totale de la station de base et le nombre moyen de stations terminales. Il s'appuie sur une évaluation de la

capacité de chaque station de base à partir de la partie du présent rapport relative à l'optimisation de l'usage du spectre. Les valeurs présentées dans cette partie du présent rapport s'établissent à un ordre de grandeur de 134 Mbit/s par station de base, avec une variabilité autour de cette valeur très inférieure à l'écart constaté sur le nombre moyen d'équipements terminaux par station de base. Cette situation permet de faire une comparaison entre les candidats en évaluant le rapport entre la capacité totale de la station de base et le nombre moyen de stations terminales sur la base de cette valeur uniformément pour tous les candidats.

| <i>année 2004</i>                          | <b>Belgacom</b> | <b>BLR Services</b> | <b>Broadnet</b> | <b>Completel</b> | <b>Formus</b> | <b>Kapstar</b> |
|--------------------------------------------|-----------------|---------------------|-----------------|------------------|---------------|----------------|
| Nb de stations de base (BS)                | 20              | 52                  | 127             | 39               | 48            | 52             |
| Nb de stations terminales (TS)             | 1 765           | 1 089               | 549             | 783              | 3 513         | 1 483          |
| Nombre moyen de TS par BS                  | 88,3            | 20,9                | 4,3             | 20,1             | 73,2          | 28,5           |
| Capacité moyenne installée par TS (kbit/s) | 1 554,9         | 6 552,1             | 31 742,1        | 6 834,5          | 1 874,9       | 4 811,3        |

| <i>année 2004</i>                          | <b>Kast telecom</b> | <b>LandTel</b> | <b>Siris</b> | <b>Skyline</b> | <b>Télécontinent</b> | <b>Winstar</b> |
|--------------------------------------------|---------------------|----------------|--------------|----------------|----------------------|----------------|
| Nb de stations de base (BS)                | 40                  | 82             | 19           | 62             | 104                  | 47             |
| Nb de stations terminales (TS)             | 848                 | 5 327          | 719          | 15 116         | 7 176                | 334            |
| Nombre moyen de TS par BS                  | 21,2                | 65,0           | 37,8         | 243,8          | 69,0                 | 7,1            |
| Capacité moyenne installée par TS (kbit/s) | 6 472,5             | 2 112,2        | 3 626,0      | 562,8          | 1 988,6              | 19 308,8       |

Les valeurs de la capacité permanente moyenne installée par équipement terminal à la station de base apparaissant dans ce tableau soulignent la largeur de l'éventail des dimensionnements prévus.

Même si ces données numériques ne rendent pas compte directement de la capacité statistique disponible par abonné, qui doit notamment tenir compte du trafic par abonné et du nombre d'abonnés par équipement terminal, leur comparaison permet néanmoins de faire les constatations suivantes.

**Skyline** présente le dimensionnement qui paraît le plus ajusté et qui pourrait limiter le nombre de clients bénéficiant de services à des débits supérieurs au Mbit/s, par rapport à d'autres candidats déployant un nombre de stations de base comparable.

**Winstar** et surtout **Broadnet** présentent un dimensionnement très large correspondant à un nombre moyen d'équipements terminaux par stations de base inférieurs à la dizaine, pouvant conduire à la fourniture de services à plus haut débit à un nombre de clients plus réduit.

## 5.3.2 Capacité financière

Le sous-critère de capacité financière des candidats est à évaluer au vu des items détaillés ci-dessous. Il s'agit, pour le financement des investissements, d'apprécier la cohérence et la crédibilité des plans d'affaires, ainsi que la capacité à préserver de bons ratios de gestion. Il s'agit par ailleurs d'évaluer le niveau et le degré de certitude des financements prévus.

### 5.3.2.1 Financement des investissements

#### 5.3.2.1.1 Cohérence et crédibilité des prévisions financières

##### Spécificité régionale des données fournies

Le fait que le plan d'affaires présenté ne soit pas spécifique au projet de boucle locale radio n'est pas un obstacle à l'étude comparée de la crédibilité des plans d'affaires avec les autres candidats si tant est qu'il soit possible de distinguer les éléments spécifiques à la BLR. En revanche, le fait que certains plans d'affaires ne soient pas intégralement spécifiques à la région rend délicate voire impossible la comparaison des différents candidats.

|                      | Comptes de résultat prévisionnels spécifiques | Bilans prévisionnels spécifiques | Plan de financement prévisionnel spécifique | Justificatifs de financement spécifiques (a) |
|----------------------|-----------------------------------------------|----------------------------------|---------------------------------------------|----------------------------------------------|
| <b>Belgacom</b>      | oui                                           | NON (1)                          |                                             | NON                                          |
| <b>BLR Services</b>  | oui                                           | oui                              | oui                                         | NON                                          |
| <b>Broadnet</b>      | oui                                           | oui                              | oui                                         | oui                                          |
| <b>Completel</b>     | oui                                           | oui                              | oui                                         | NON                                          |
| <b>Formus</b>        | oui                                           | oui                              | oui                                         | NON                                          |
| <b>Kapstar</b>       | oui (2)                                       |                                  |                                             | oui                                          |
| <b>Kast telecom</b>  | oui                                           | NON (3)                          | oui                                         | NON                                          |
| <b>Landtel</b>       | oui                                           | oui                              | oui                                         | NON                                          |
| <b>Siris</b>         | oui (4)                                       |                                  |                                             | NON                                          |
| <b>Skyline</b>       | oui                                           | oui                              | oui                                         | oui                                          |
| <b>Télécontinent</b> | oui                                           | oui                              | oui                                         | NON                                          |
| <b>Winstar</b>       | oui                                           | oui                              | oui                                         | NON                                          |

(a) Lorsque les justificatifs de financement ne sont pas spécifiques, il s'agit d'engagements pris de manière générale pour l'ensemble des régions sur lesquelles un postulant a déposé sa candidature.

(1) **Belgacom** : les données fournies pour le bilan et le plan de financement sont consolidées sur l'ensemble des régions où **Belgacom** s'est porté candidat. Toutefois, les annexes au dossier présentent des éléments financiers, sous forme comptable anglo-saxonne, spécifiques à la région objet du présent appel à candidatures permettant de reconstituer à la fois des bilans prévisionnels et un plan de financement qui soient spécifiques à la région.

(2) **Kapstar** : Le dossier de candidatures présente un plan d'affaires complet pour la région, décliné selon deux scénarios : dans le premier cas, le candidat ne serait retenu qu'en région Ile de France ; dans le second cas, le candidat serait retenu sur l'ensemble des 12 régions pour lesquelles il a déposé un dossier. Le candidat fait ainsi apparaître les économies d'échelle et les synergies qu'il escompte entre plusieurs régions. Les justificatifs de financements prévoient de répartir différemment les financements selon le nombre de régions finalement obtenues.

(3) **Kast Telecom** : Le dossier n'appuie pas le plan de financement et le compte de résultat spécifiques par des bilans prévisionnels également spécifiques ; un bilan consolidé sur l'ensemble des régions pour lesquelles **Kast telecom** s'est porté candidat est en revanche présenté, avec un plan de financement étayé correspondant.

(4) **Siris** : Les données fournies par **Siris** ne sont spécifiques à la région considérée que pour la partie du chiffre d'affaires relative à l'activité boucle locale radio réalisée dans la région. Le plan d'affaires présenté prend ainsi en compte l'activité de boucle locale radio de la région et y ajoute l'ensemble des activités actuelles de **Siris**. Le plan d'affaires ainsi présenté ne permet pas de refléter complètement l'activité spécifique à la région objet du présent appel à candidatures pour **Siris**, rendant ainsi l'appréciation de sa capacité financière délicate par rapport aux autres candidats.

#### **Précisions et cohérence des données fournies**

Dans certains cas, l'absence de présentation systématique des hypothèses de calcul pour le plan d'affaires ne permet pas de vérifier la cohérence interne du plan d'affaires de manière certaine, ou de pallier des incohérences détectées. L'évaluation de la capacité financière se trouve alors affectée. Cette insuffisance a été prise en compte dans l'évaluation du projet.

L'absence de prise en compte dans les coûts d'exploitation de frais commerciaux (comprenant des frais de marketing, d'étude de marché, de publicité, de support client etc.) et d'éventuels impayés ou remises commerciales nuance également l'appréciation des plans d'affaires.

Les différents éléments de cohérence sont récapitulés ci-après :

|                      | Hypothèses de calcul présentes systématiquement | Cohérence entre les tableaux du plan d'affaire | Coûts commerciaux pris en compte explicitement | Remises/Impayés identifiés (en % du CA) |
|----------------------|-------------------------------------------------|------------------------------------------------|------------------------------------------------|-----------------------------------------|
| <b>Belgacom</b>      | NON                                             | oui                                            | oui                                            | 2,0%                                    |
| <b>BLR Services</b>  | oui (1)                                         | oui                                            | NON                                            | -                                       |
| <b>Broadnet</b>      | NON                                             | oui                                            | oui                                            | 2,0%                                    |
| <b>Completel</b>     | oui                                             | oui                                            | oui                                            | Rotation clientèle (2)                  |
| <b>Formus</b>        | oui                                             | NON (3)                                        | oui                                            | -                                       |
| <b>Kapstar</b>       | NON (4)                                         |                                                | oui                                            | -                                       |
| <b>Kast telecom</b>  | NON (5)                                         |                                                | oui                                            | -                                       |
| <b>Landtel</b>       | oui                                             | oui                                            | oui                                            | -                                       |
| <b>Siris</b>         | NON                                             | oui                                            | NON                                            | -                                       |
| <b>Skyline</b>       | oui                                             | NON (6)                                        | oui                                            | 4,0%                                    |
| <b>Télécontinent</b> | oui                                             | oui (7)                                        | oui                                            | de 0,3% à 3% selon la clientèle         |
| <b>Winstar</b>       | NON                                             | oui                                            | NON                                            | -                                       |

(1)**BLR Services** : Les hypothèses des tableaux sont présentées, mais avec un niveau de détail très succinct. Il n'est ainsi pas possible de déterminer les modalités de calcul concernant la ventilation du chiffre d'affaires et des coûts. C'est pourquoi notamment les coûts de commercialisation n'apparaissent pas explicitement.

(2)**Completel** : Le plan d'affaires ne mentionne pas de coûts relatifs aux impayés ou à des remises mais prend en compte la rotation de sa clientèle, à raison de 15% par an.

(3)**Formus** : Les coûts du réseau comprennent notamment des coûts « d'opérations techniques » dont il n'est pas possible d'obtenir le détail. Cette catégorie de coûts diffère selon les tableaux fournis dans la partie relative aux charges d'exploitation du réseau d'une part et dans le compte de résultat prévisionnel d'autre part.

(4)**Kapstar** : Le dossier fait apparaître des incohérences dans les coûts du réseau figurant d'une part dans le compte de résultat prévisionnel et d'autre part dans la partie consacrée au réseau.

(5)**Kast telecom**: Les hypothèses de calcul des tableaux du plan d'affaires ne sont pas présentées. En outre, le dossier présente un plan d'affaires incomplet pour la région, dans la mesure où les bilans prévisionnels ne sont pas fournis. Seuls les bilans prévisionnels consolidés, non comparables, sont donnés.

(6)**Skyline** : Les données diffèrent sur le niveau d'investissement requis pour la première année. Le plan d'affaires fait apparaître de nombreuses incohérences, concernant en particulier le montant des emprunts, les crédits-fournisseurs et les charges d'exploitation. Le détail qui est donné par le dossier diffère significativement de la somme agrégée présentée dans le compte de résultat prévisionnel..

(7)**Télécontinent** : Mise à part une incohérence relative au calcul des impôts, il n'apparaît pas d'incohérence significative dans l'ensemble des tableaux présentés.

#### **Appréciation comparative de ratios de marge**

Les projections des candidats constituent un ensemble dont l'homogénéité est relativement significative, en particulier pour la marge brute d'exploitation (Capacité financière - Figure 1), et dans une moindre mesure pour la marge nette (Capacité financière - Figure 2).

**Kapstar** présente des ratios de marge élevés par rapport aux autres candidats. Étant donné par ailleurs que le dossier présente quelques incohérences significatives et ne mentionne pas explicitement de coûts commerciaux ni d'impayés, cette hypothèse de forte marge apparaît relativement optimiste.

**Landtel** présente également des ratios élevés par rapport aux autres candidats, ainsi qu'une progression à un rythme constant sur la période 2006-2008, ce qui peut paraître optimiste au vu des niveaux atteints par le candidat.

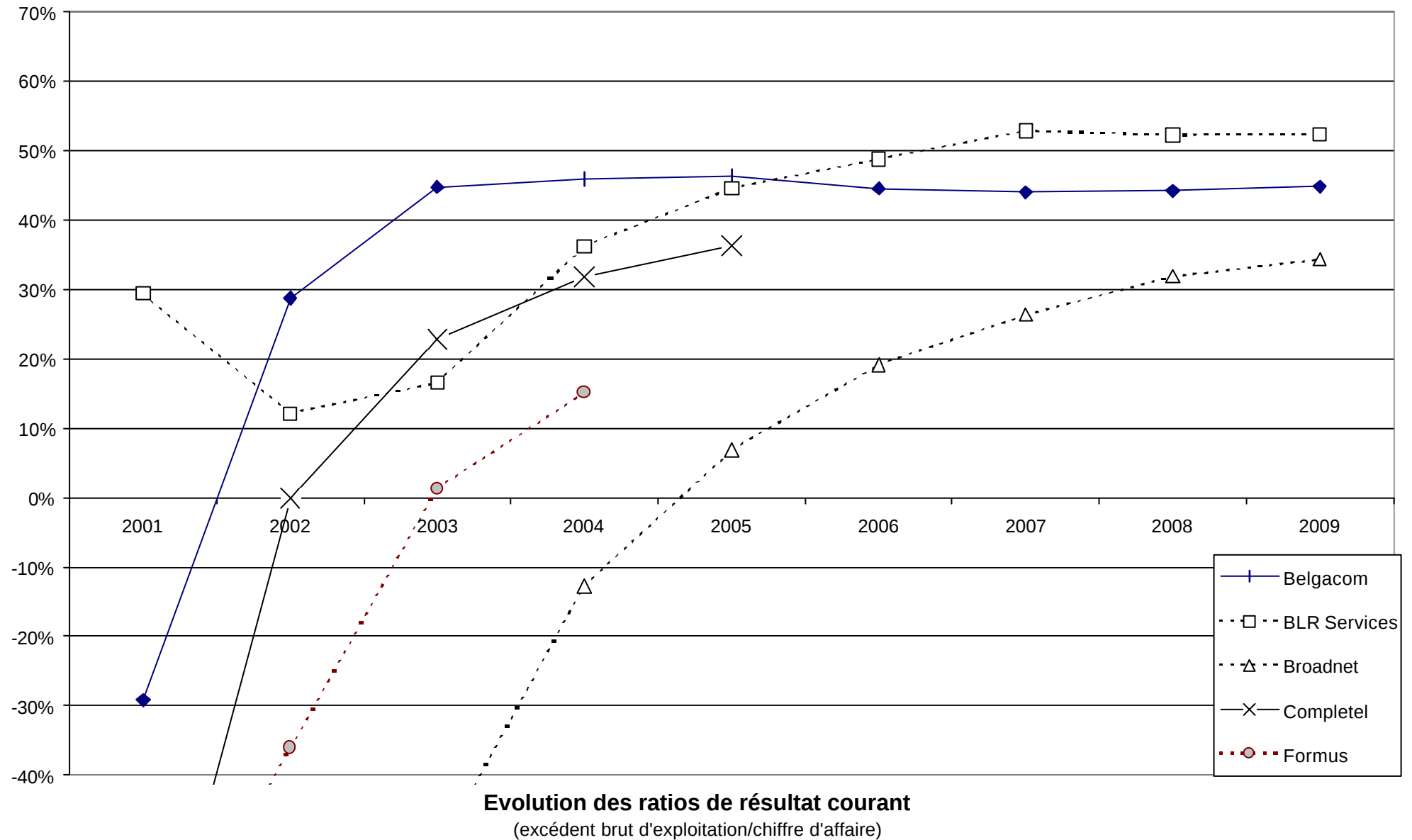
**Télécontinent** affiche un rythme de progression constant de ses marges à partir de 2004 alors qu'il présente de manière générale des ratios de marge plutôt élevés au regard des autres candidats (en particulier en marge nette).

**BLR Services** présente un plan d'affaires dont la courbe d'évolution du ratio de marge nette se distingue de celle des autres candidats. Notamment la première année, où une marge positive apparaît, ce qui est dû à la vente de droits irrévocables d'usage (IRU) durant les années 2001-2002. Cette vente de droits négociés pour du long terme (15 ou 20 ans) représente un chiffre d'affaires important, qui est réalisé en une seule fois, lors de la contractualisation.

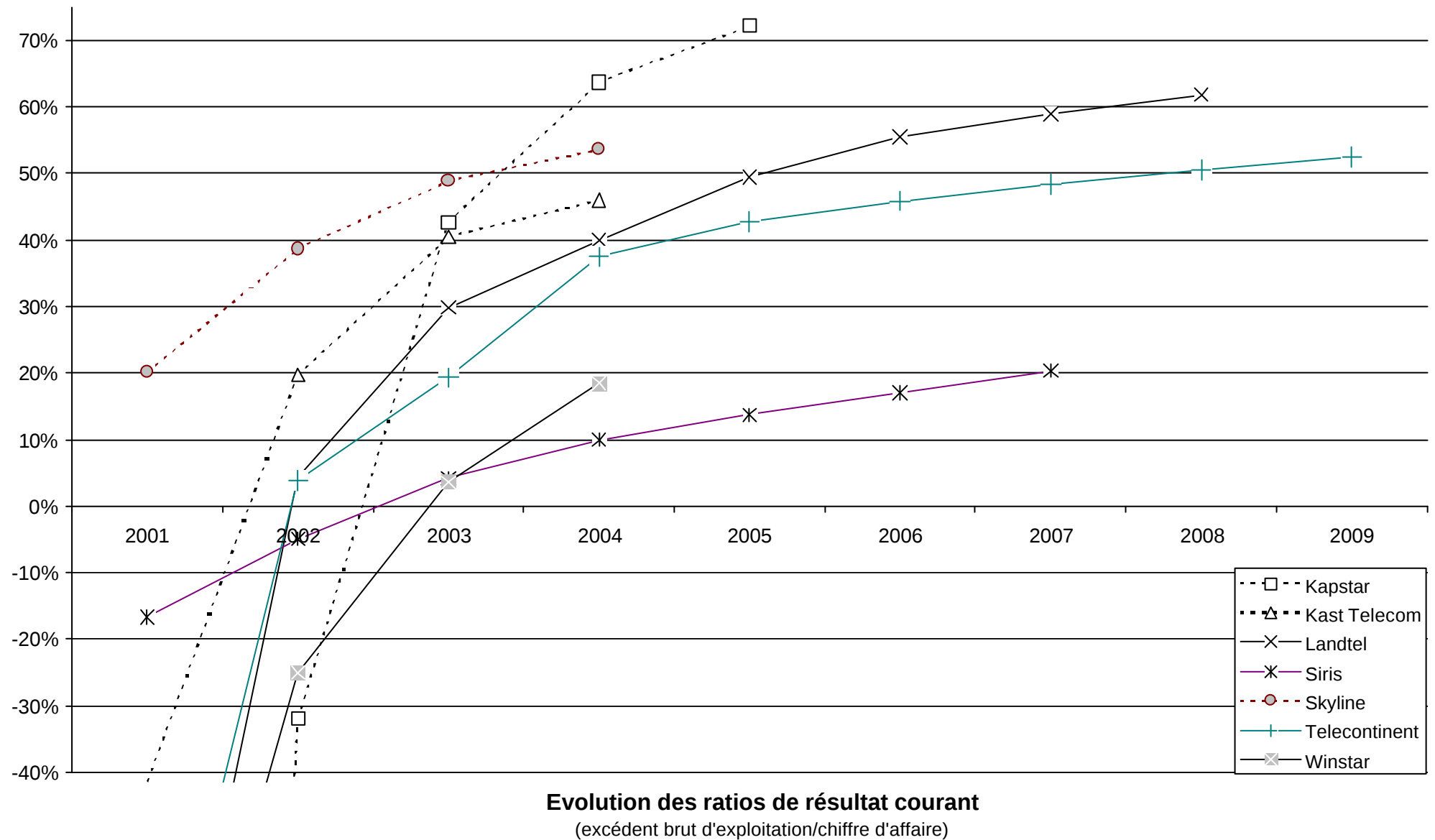
Pour la plupart des candidats, une diminution temporaire du ratio de marge nette intervient dans les années qui suivent le retour aux bénéfices, dans la mesure où les impôts sur les bénéfices apparaissent comme une charge nouvelle. **Broadnet** ne fait pas apparaître cette inflexion en raison de ses fortes hypothèses de croissance de la marge. Ce point amène à s'interroger sur le réalisme de cette prévision.

**Siris** fait apparaître des marges nettes modestes au regard des autres projets alors que le plan d'affaires ne fait pourtant apparaître explicitement ni frais commerciaux ni frais d'impayés ou de remises. Il convient de considérer que **Siris** a présenté des chiffres pour l'ensemble de ses activités, auxquels ont été ajoutés les chiffres de la boucle locale radio, ce qui peut expliquer le faible niveau des marges, sans doute plus réaliste par ailleurs.

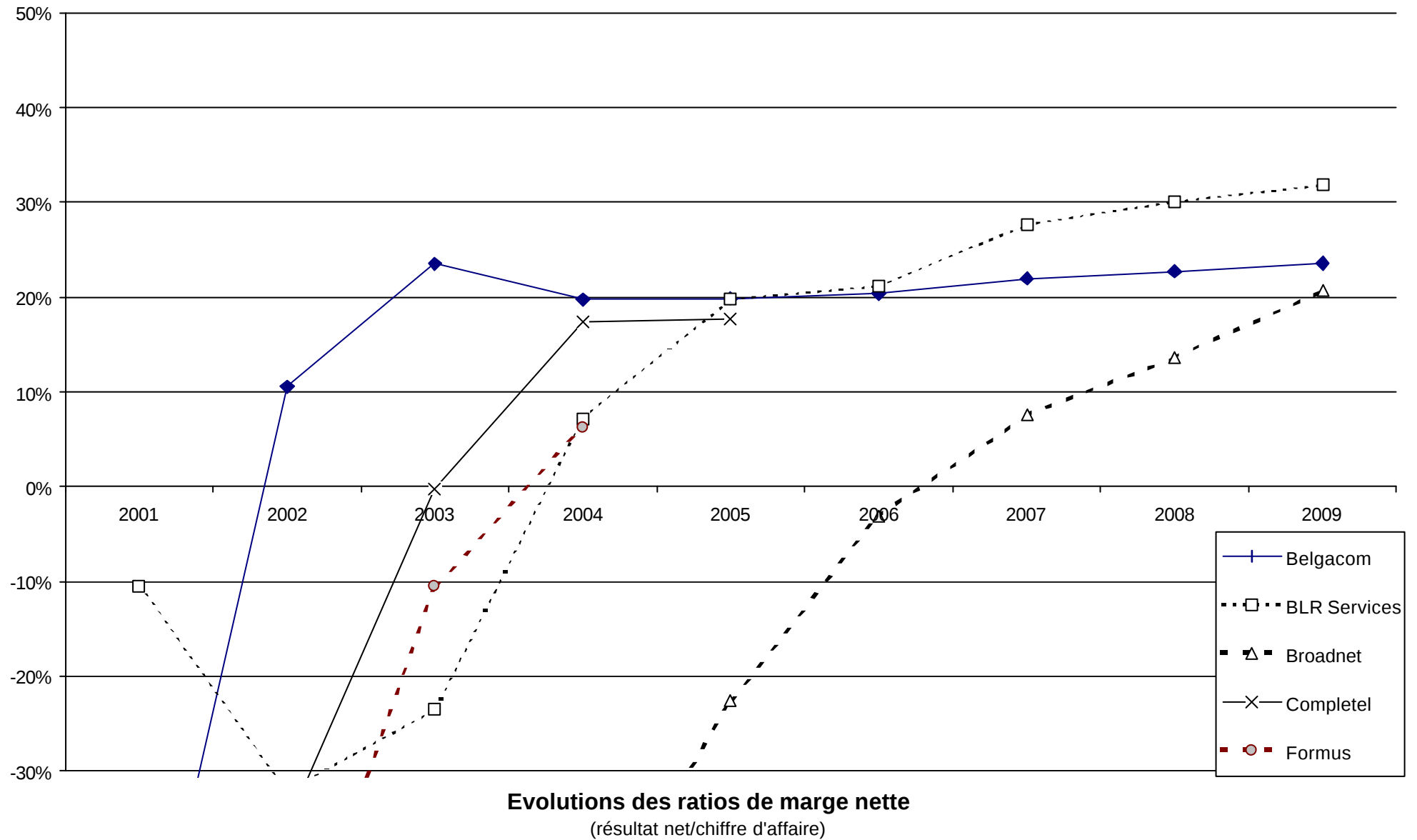
**Capacité financière - Figure 1-a.**  
(candidats de Belgacom à Formus)



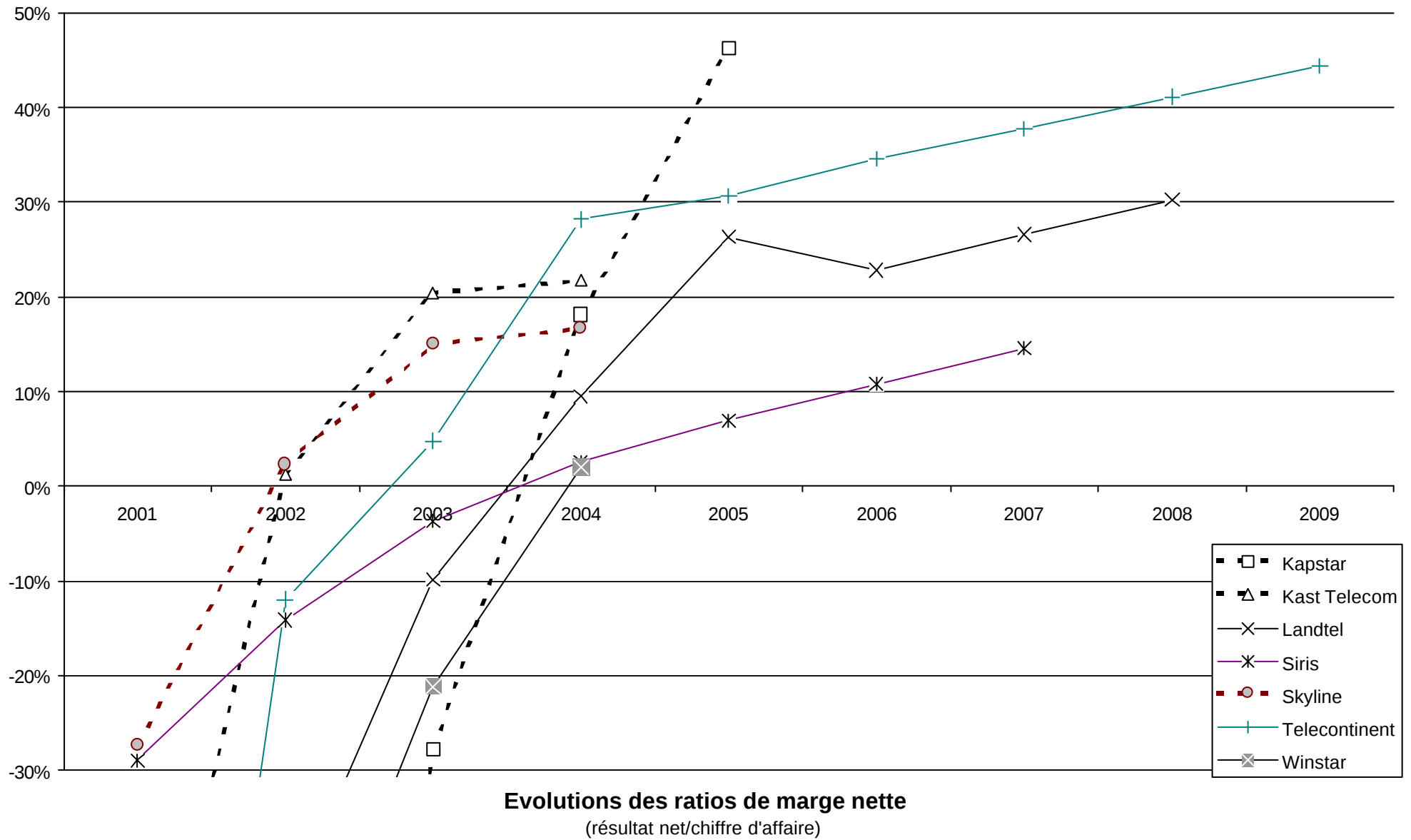
**Capacité financière - Figure 1-b.**  
(candidats de Kapstar à Winstar)



**Capacité financière - Figure 2-a.**  
(candidats de Belgacom à Formus)



**Capacité financière - Figure 2-b.**  
(candidats de Kapstar à Winstar)



### 5.3.2.1.2 Rapidité et ampleur du retour à l'équilibre

Le retour rapide à l'équilibre, et plus encore le retour rapide à une somme cumulée positive des résultats nets, est de nature à renseigner sur la solidité financière des projets à long terme. L'ampleur du retour à l'équilibre se mesure notamment par la somme cumulée des résultats nets, qui permet d'apprécier un début de rentabilité brute des projets (capacité financière - Figure 3).

L'étude comparée des flux de trésorerie cumulés avant financement est intéressante à prendre en compte afin d'apprécier une autre étape de l'équilibre économique du projet. Le flux de trésorerie avant financement, qui correspond à la capacité d'autofinancement auquel sont soustraits les dépenses en investissement et la variation du besoin en fonds de roulement, donne un aperçu du besoin en financement des projets. Le retour rapide à l'équilibre du flux annuel de trésorerie avant financement, et plus encore du flux de trésorerie cumulé, est de nature à renseigner sur l'ampleur du projet et sur sa dépendance à l'égard de ses financements (capacité financière - Figure 4).

Les projections des candidats en terme de résultats attendus sont récapitulées ci-dessous, les candidats ayant été classés en fonction de la date du premier résultat net positif :

|                      | Première année de résultat net positif | somme cumulée positive des résultats nets | Flux positif de trésorerie avant financement | Flux cumulé positif de trésorerie avant financement. |
|----------------------|----------------------------------------|-------------------------------------------|----------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| <b>Skyline</b>       | 2 002                                  | 2 003                                     | (?)                                          | (?)                                                  |
| <b>Belgacom</b>      | 2 002                                  | 2 003                                     | 2003                                         | 2006                                                 |
| <b>Kast telecom</b>  | 2 002                                  | 2 004                                     | 2003                                         | 2005*                                                |
| <b>Télécontinent</b> | 2 003                                  | 2 004                                     | 2003                                         | 2005*                                                |
| <b>Completel</b>     | 2 003                                  | 2 005                                     | 2004                                         | (?)                                                  |
| <b>Siris</b>         | 2 004                                  | 2 007                                     | 2003                                         | 2005                                                 |
| <b>BLR Services</b>  | 2 004                                  | 2 006                                     | 2004                                         | 2009*                                                |
| <b>Kapstar</b>       | 2 004                                  | 2006*                                     | 2004                                         | 2007*                                                |
| <b>Winstar</b>       | 2 004                                  | (?)                                       | 2005*                                        | (?)                                                  |
| <b>Formus</b>        | 2 004                                  | 2007*                                     | 2005                                         | (?)                                                  |
| <b>Landtel</b>       | 2 004                                  | 2 005                                     | 2005                                         | 2008                                                 |
| <b>Broadnet</b>      | 2 007                                  | (?)                                       | 2007                                         | (?)                                                  |

\* extrapolations à partir des données fournies par les candidats

(?) dans certains cas, les données fournies ne permettent pas d'extrapoler afin d'obtenir les résultats souhaités.

La comparaison du plan d'affaires de **Siris** avec ceux des autres candidats apparaît plus délicate dans la mesure où toutes les données ne sont pas nécessairement comparables ; pour **Siris**, le plan d'affaires présenté agrège les activités de boucle locale radio de la région objet du présent appel à candidatures avec les activités générales du groupe, ce qui influe sur les résultats nets.

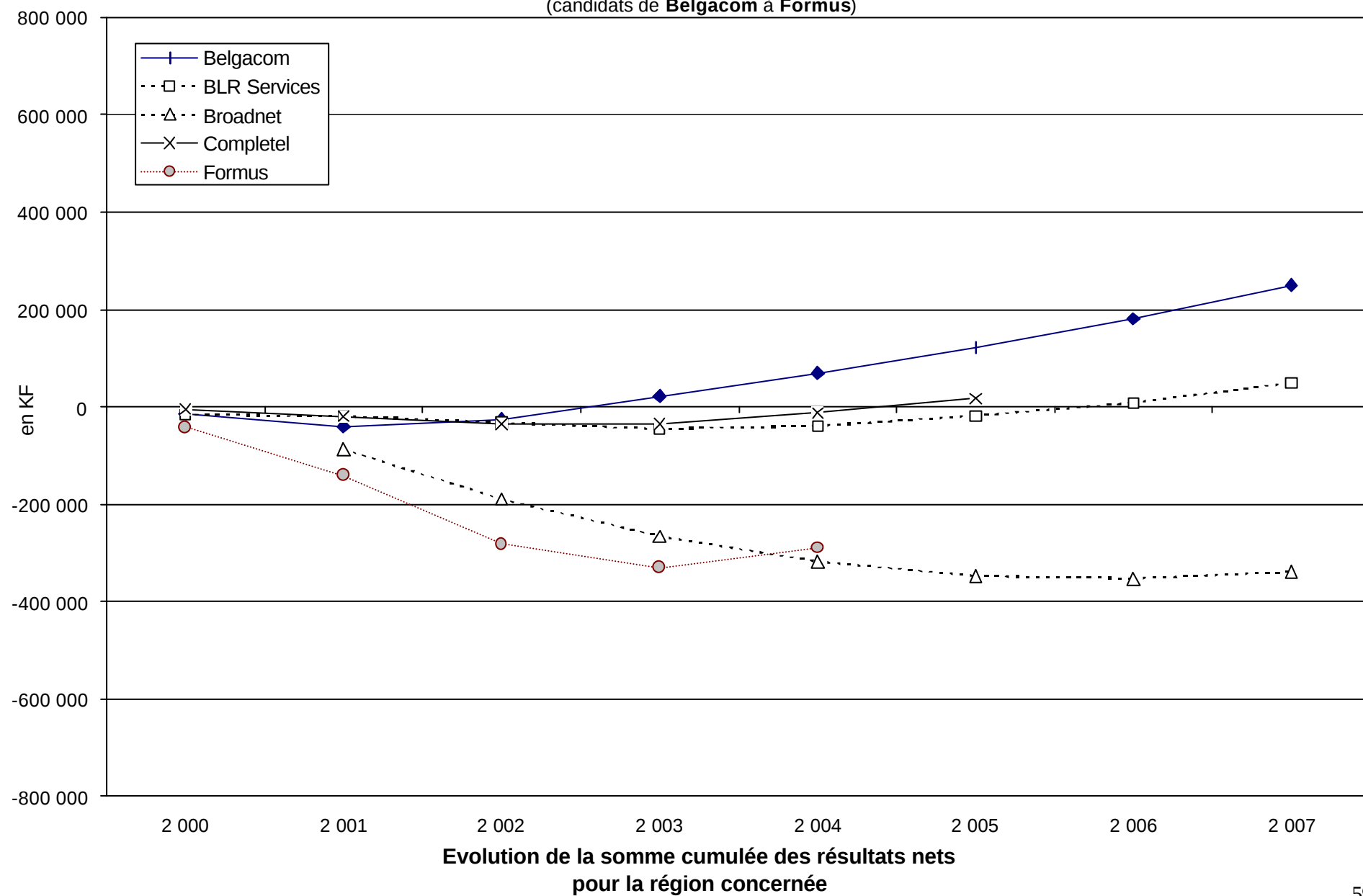
Ces éléments sont à mettre en relation avec les évolutions comparées des ratios de marge évoqués plus haut (ratio de résultat courant et ratio de marge nette). En effet, les hypothèses choisies sont parfois très différentes, à la fois en ce qui concerne leur prudence et leur structure.

Le retour à l'équilibre serait rapide pour **Skyline**, qui présente toutefois des hypothèses optimistes en terme de ratios de marge par rapport aux autres candidats. Il convient de noter que le flux de trésorerie avant financement ne cesse de se dégrader, au contraire de tous les autres candidats. En outre, il ne paraît pas devoir se redresser à court terme au delà de 2004. Le faible volant de ressources propres à l'économie du projet (hors financements des actionnaires, banques et fournisseurs) ainsi démontré pose la question de la structure financière du projet sur le long terme.

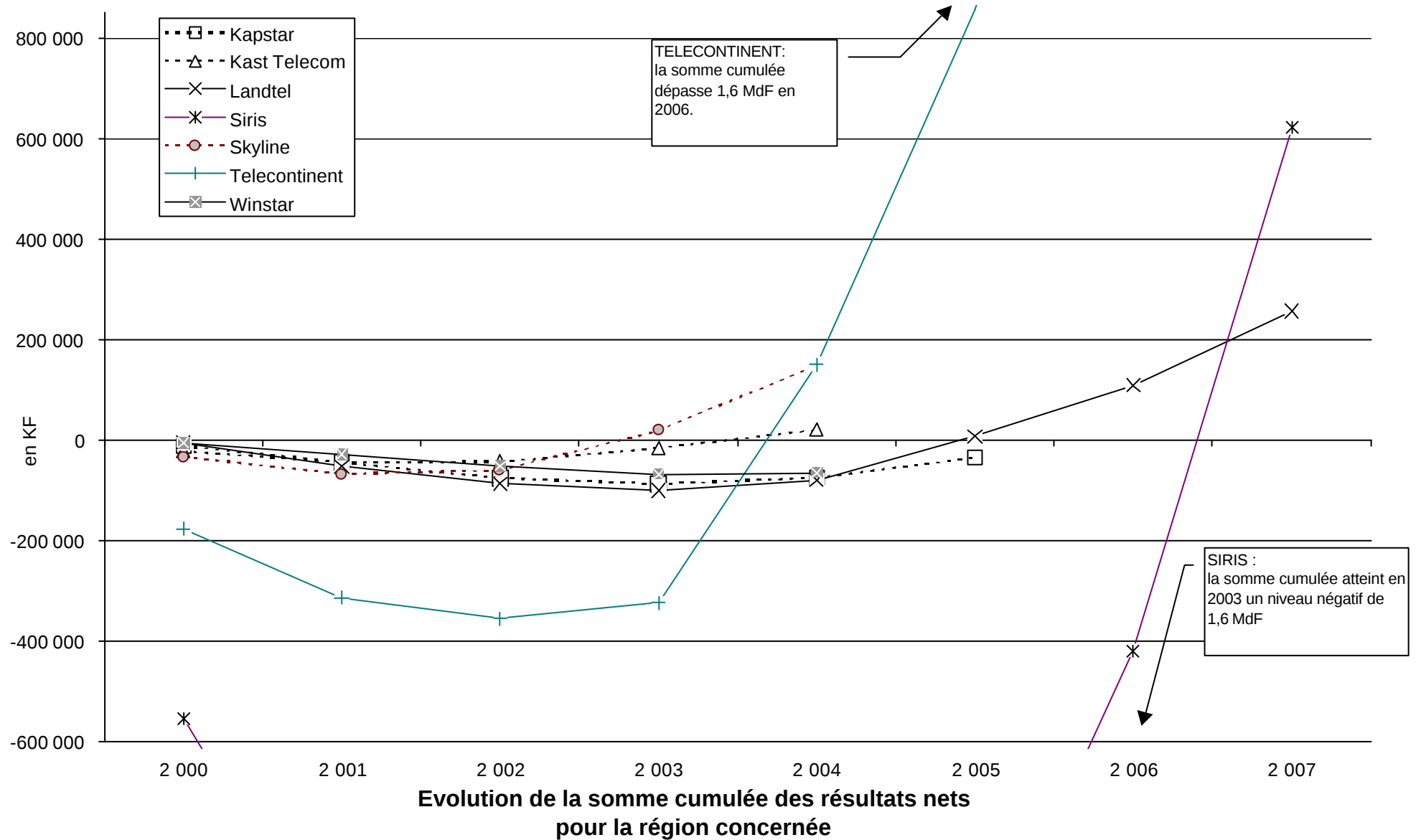
Le retour à l'équilibre serait rapide également pour **Belgacom**, qui présente en revanche des hypothèses de marges nettes en conformité avec les autres candidats, voire légèrement inférieures, ce qui tend à conforter la crédibilité du plan d'affaire. Le retour à un flux cumulé de trésorerie avant financement apparaît parmi les premiers, tout en assurant des niveaux négatifs relativement modestes par rapport aux autres candidats.

L'évolution des sommes cumulées de résultat net de **Siris** se distingue nettement de celle des autres candidats. Cependant, il convient de prendre en compte le fait qu'il s'agit de données valables pour l'ensemble de l'entreprise et non pour le seul projet de boucle locale radio. Par ailleurs, le retour relativement rapide à l'équilibre au vu des pertes accumulées semble plausible, en considérant l'évolution des ratios de marges (abordée plus haut) qui demeure dans la moyenne des autres candidats. Le retour à un flux cumulé de trésorerie avant financement positif semblerait s'opérer assez rapidement, en comparaison avec les autres opérateurs, ce qui montre une relative indépendance potentielle de **Siris** par rapport à ses financements extérieurs dans le cadre de ce projet.

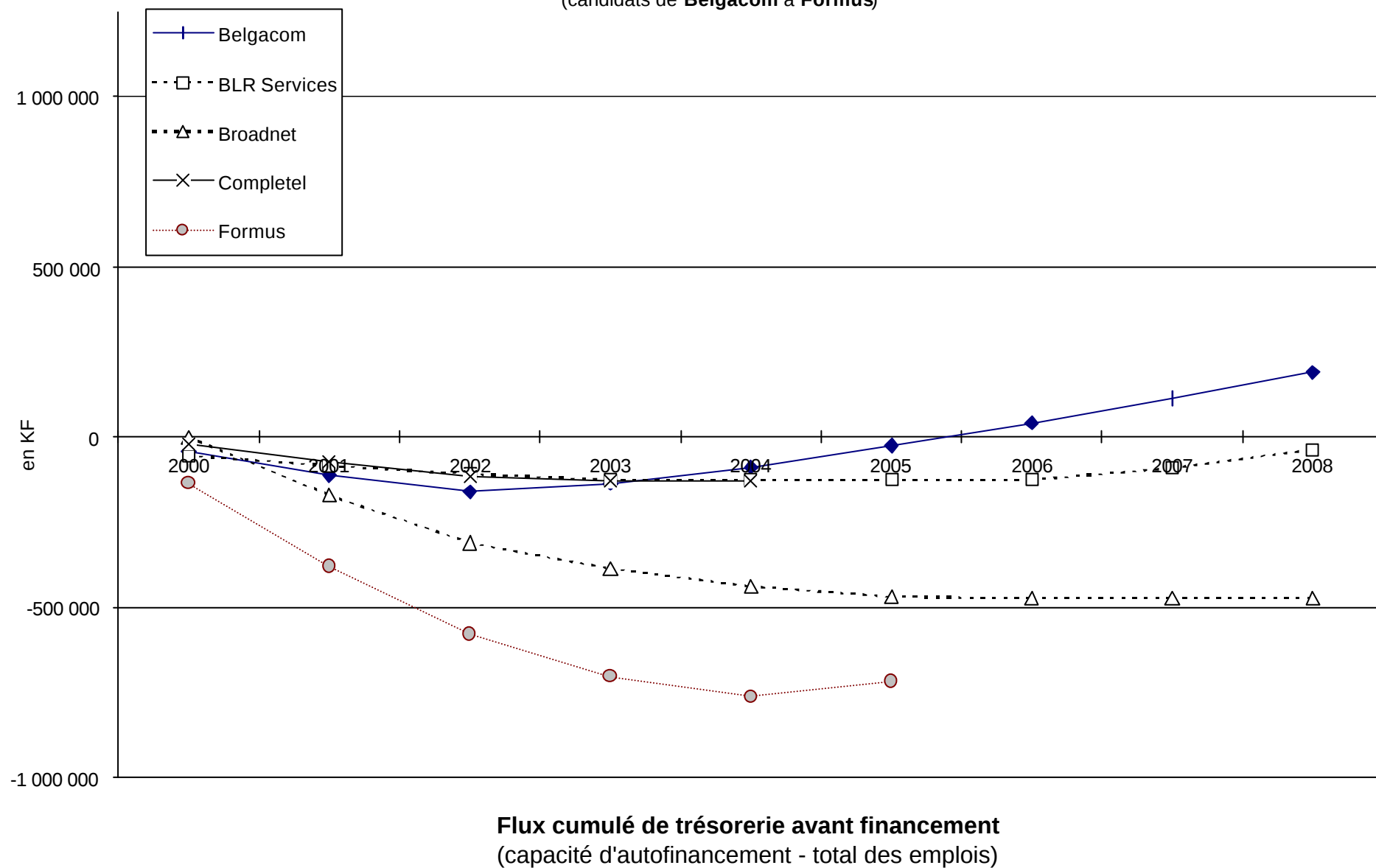
**Capacité financière - Figure 3-a.**  
(candidats de Belgacom à Formus)



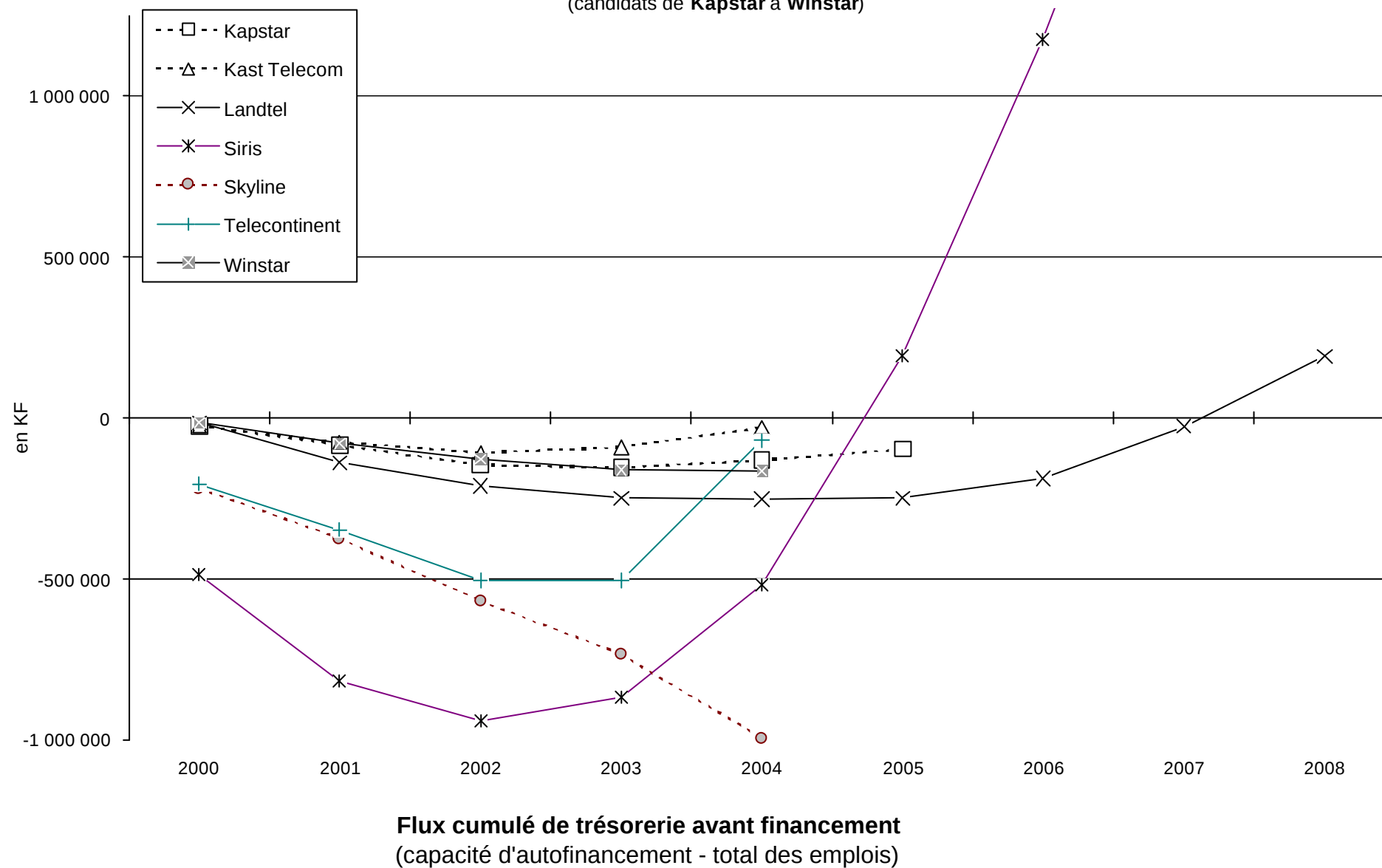
**Capacité financière - Figure 3-b.**  
(candidats de Kapstar à Winstar)



**Capacité financière - Figure 4-a.**  
(candidats de Belgacom à Formus)



**Capacité financière - Figure 4-b.**  
(candidats de Kapstar à Winstar)



#### 5.3.2.1.3 Capacité à préserver de bons ratios de gestion

Il apparaît pertinent d'apprécier, sur l'ensemble de la durée du projet, si les candidats ont la capacité financière pour faire face durablement aux obligations résultant de l'exercice de leur activité, la capacité ne se résumant pas exclusivement au seul financement de leurs investissements. Cette capacité est également démontrée par la préservation de bons ratios de gestion tout au long du projet et au delà.

**Kast telecom** n'ayant pas communiqué de bilans prévisionnels pour la région concernée, il n'a pas été possible d'apprécier les aspects financiers de son projet en comparaison avec les autres candidats.

#### Autonomie financière et liquidité générale

Le recours massif à l'endettement et des pertes trop prononcées sont susceptibles de remettre en cause la crédibilité d'une société auprès de partenaires financiers hésitants. Des engagements de financement non finalisés aujourd'hui pourraient ainsi se voir remis en cause par un déséquilibre trop marqué entre capitaux propres et dettes de toutes nature, cet équilibre étant évalué par le ratio d'autonomie financière (Capacité financière - Figure 5.). Ce ratio renvoie d'ailleurs de manière parallèle au ratio de solvabilité générale, qui calcule le rapport entre l'actif réel total et l'ensemble des dettes et qui permet d'évaluer notamment la capacité à faire appel à des emprunts complémentaires.

La plupart des plans d'affaires prévoient de donner aux candidats la capacité nécessaire, en préservant un équilibre entre l'actif réel total et les dettes, pour faire éventuellement appel à des emprunts complémentaires.

En complément des emprunts à long terme, la plupart des candidats ont prévu dans leur plan d'affaires de préserver leur capacité à faire face à des dettes à court terme imprévues, capacité évaluée par le ratio de liquidité générale (capacité financière - Figure 6).

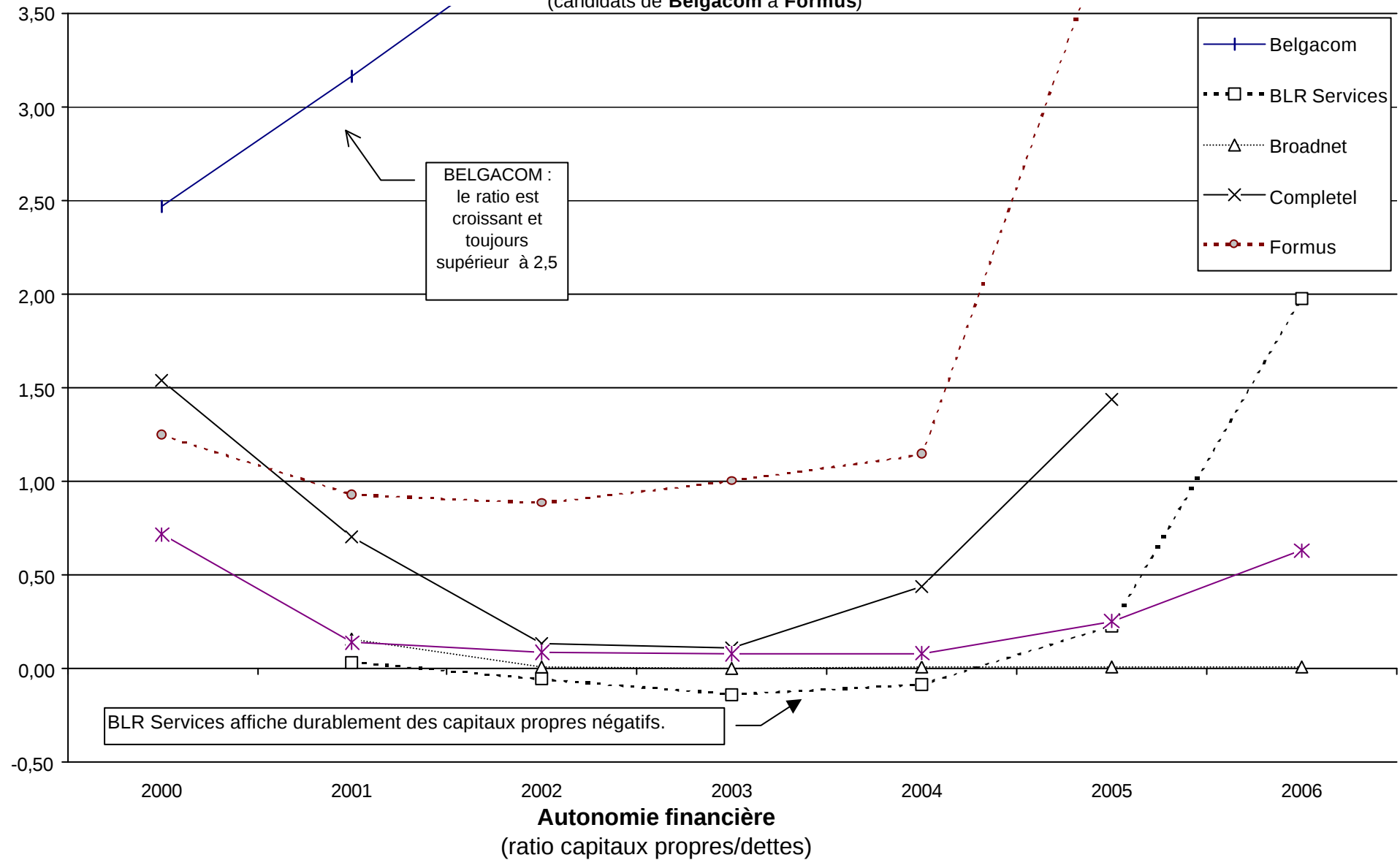
**BLR Services** est le seul candidat dont le plan d'affaires anticipe des capitaux propres négatifs (de 2002 à 2004). Cette situation peut amener à s'interroger sur la structure financière du projet.

Le plan d'affaires de **Broadnet** prévoit de toujours maintenir ses capitaux propres à un niveau positif, mais faible. Le poids de l'endettement ainsi que des pertes (capitaux propres à un faible niveau) est donc particulièrement sensible pour **Broadnet** durant tout la période de lancement du projet (2001-2004), où le ratio d'autonomie financière demeure à un niveau relativement faible.

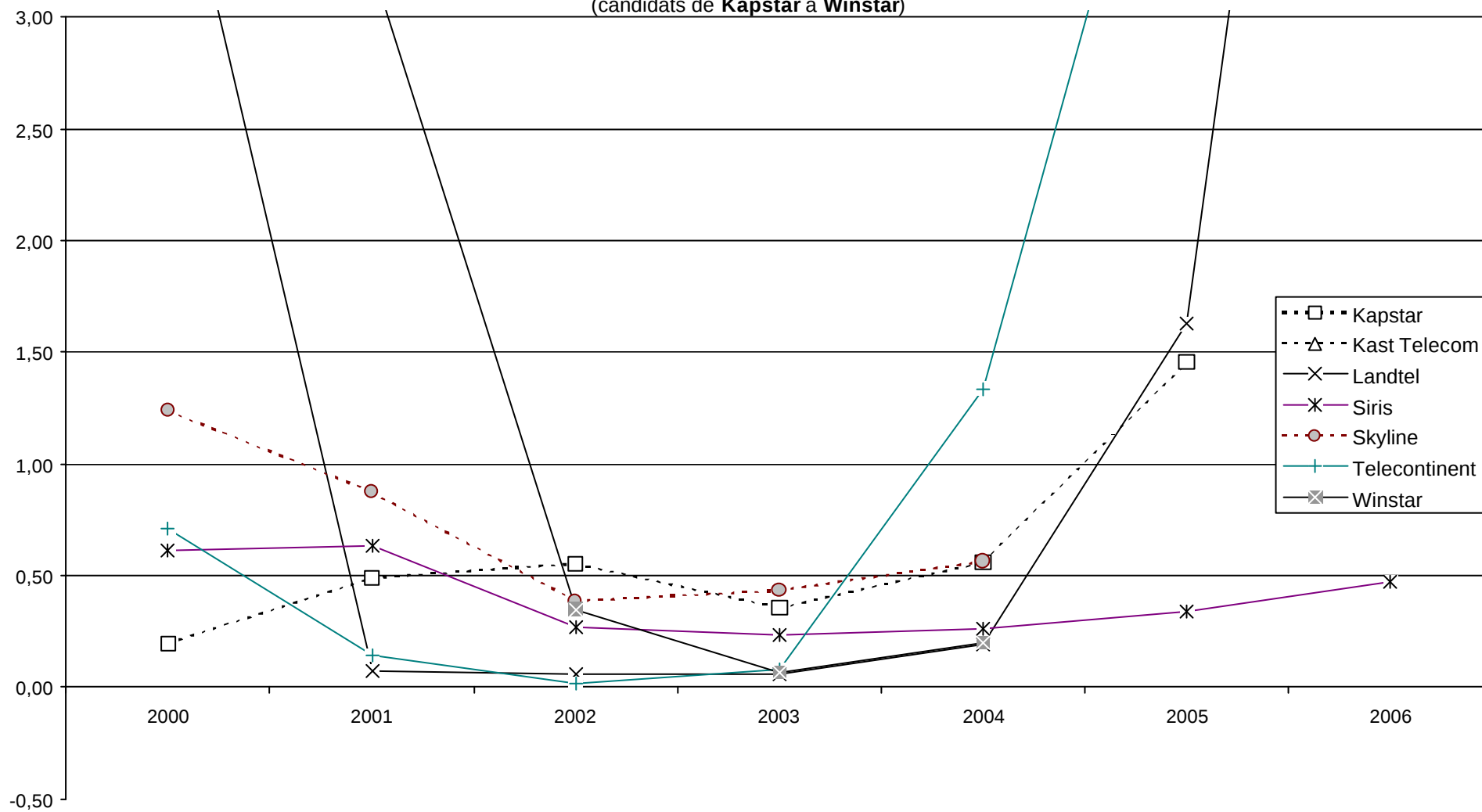
Par rapport aux autres candidats (hormis **Belgacom**), l'autonomie financière de **Formus** paraît la mieux préservée dans ses grands équilibres par le plan d'affaires (elle ne descend jamais en dessous de 1,3). En outre, la capacité de **Formus** à faire face à des dettes à court terme imprévues apparaît importante, le ratio de liquidité générale demeurant à un niveau supérieur à 2.

La capacité de **Skyline** à faire face à des dettes à court terme imprévues apparaît relativement faible et ne semble pas amenée à s'améliorer au delà de 2004 de manière significative.

**Capacité financière - Figure 5-a.**  
(candidats de Belgacom à Formus)



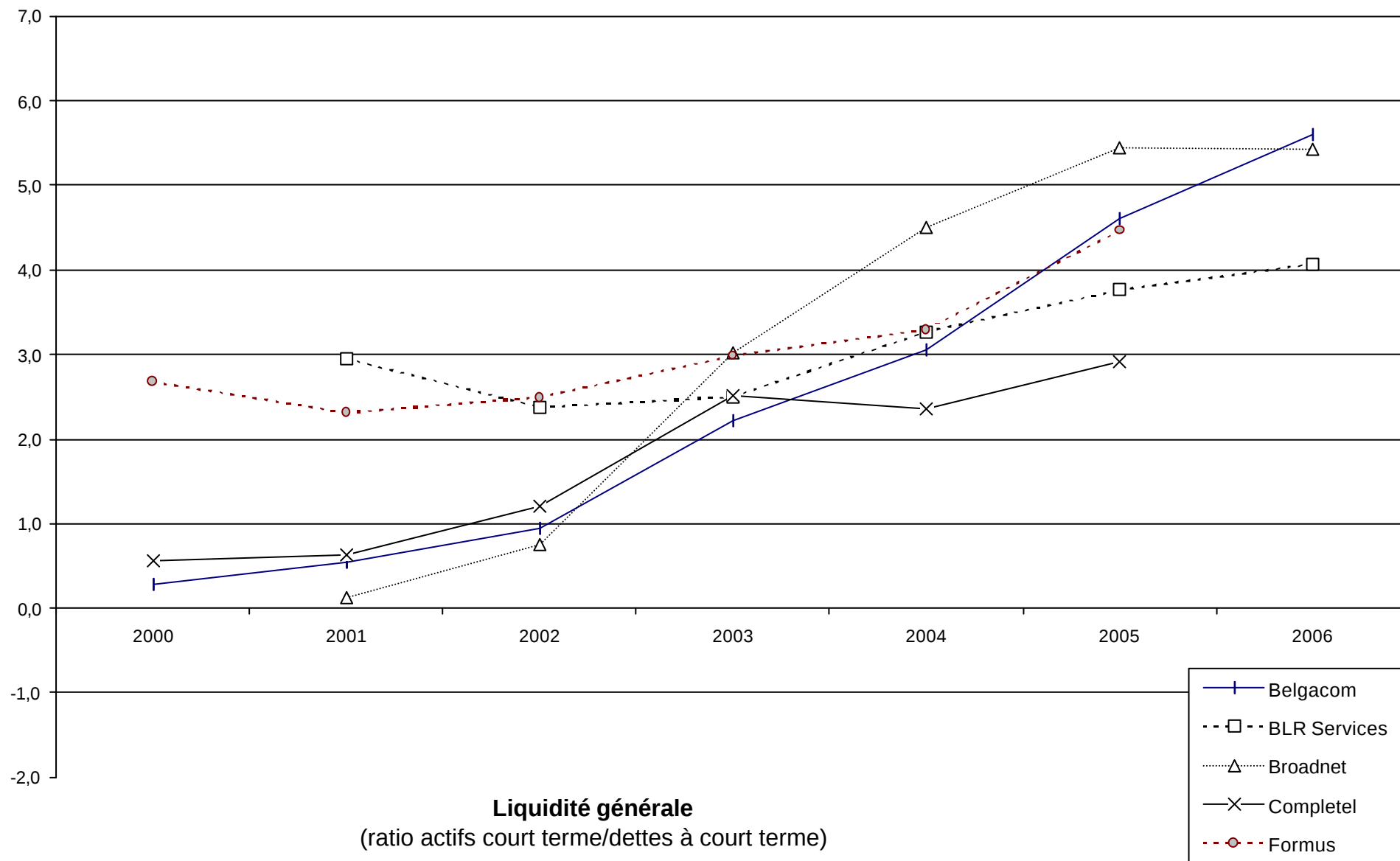
**Capacité financière - Figure 5-b.**  
(candidats de Kapstar à Winstar)



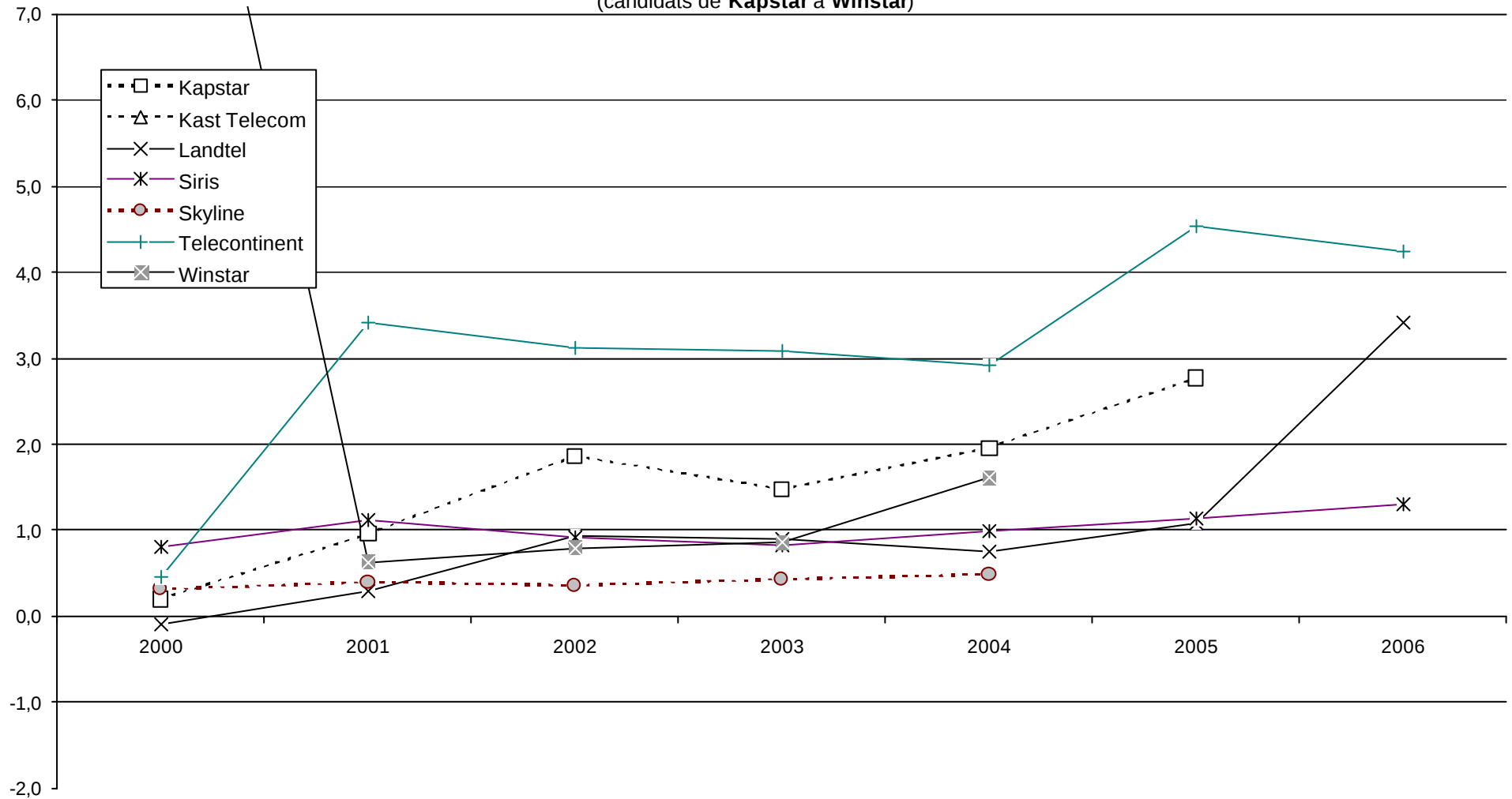
N.B. Les données fournies par KAST TELECOM ne permettent pas d'établir ce type de ratio à son plan d'affaire régional

**Autonomie financière**  
(ratio capitaux propres/dettes)

**Capacité financière - Figure 6-a.**  
(candidats de Belgacom à Formus)



**Capacité financière - Figure 6-b.**  
(candidats de Kapstar à Winstar)



N.B. Les données fournies par KAST TELECOM ne permettent pas d'établir ce type de ratio à son plan d'affaire régional

**Liquidité générale**  
(ratio actifs court terme/dettes à court)

### **Rentabilité financière brute et rentabilité des capitaux propres**

La rentabilité des capitaux propres (résultat net/capitaux propres) pour les années 2000-2006 permet d'apprécier la possibilité pour un candidat de faire valoir son projet auprès de bailleurs de fonds éventuels. La rentabilité de ces projets est confirmée par l'analyse de la rentabilité financière brute (capacité d'autofinancement /capitaux propres). Ces deux facteurs d'analyse viennent préciser les ratios précédents. Les données sont affichées (Capacité financière - Figures 7 et 8) en valeurs redressées lorsque numérateur et dénominateur (résultats net ou capacité d'autofinancement et capitaux propres) sont négatifs simultanément ou lorsque le dénominateur est trop proche de zéro.

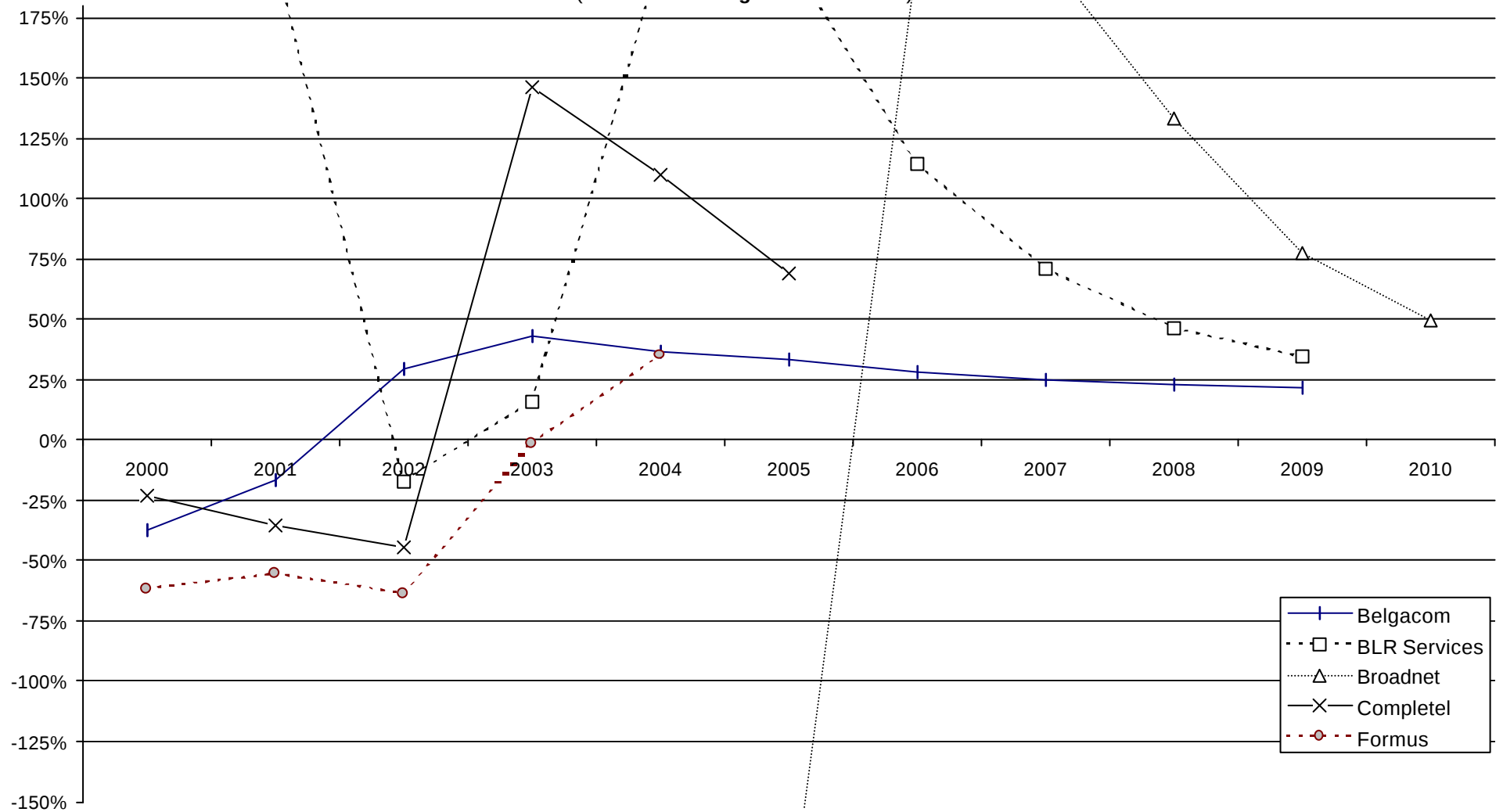
La stabilisation de ces ratios intervient plus ou moins rapidement après le premier résultat net positif selon les projets et l'évolution sur plusieurs années des ratios renseigne également sur la rapidité du projet à trouver son équilibre économique.

**Siris** semble positionner son projet à un niveau de rentabilité financière brute et des capitaux propres conforme à celui des autres candidats, tout en assurant une évolution relativement mesurée de ces ratios dans le temps (contrairement à la plupart des autres candidats), ce qui est de nature à renforcer la crédibilité du projet auprès de bailleurs de fonds éventuels.

Il apparaît que le plan d'affaires de **Belgacom** prévoit de préserver les ratios de gestion à un excellent niveau. **Belgacom** ménage à la fois significativement la possibilité de faire appel à des emprunts supplémentaires non prévus (solvabilité générale supérieure à 4) et prévoit en outre de pouvoir faire appel largement à de l'endettement à court terme (liquidité générale supérieure à 3 à partir de 2003). Si la stabilisation des ratios de rentabilité financière brute et des capitaux propres intervient relativement rapidement, le niveau atteint semble plus faible (environ 15%) que celui des autres candidats (environ 20%). **Belgacom** prévoit d'assurer une évolution relativement mesurée de ces ratios de rentabilité dans le temps. L'ensemble de ces éléments apparaît favorable au maintien de la crédibilité vis à vis d'éventuels nouveaux bailleurs de fonds.

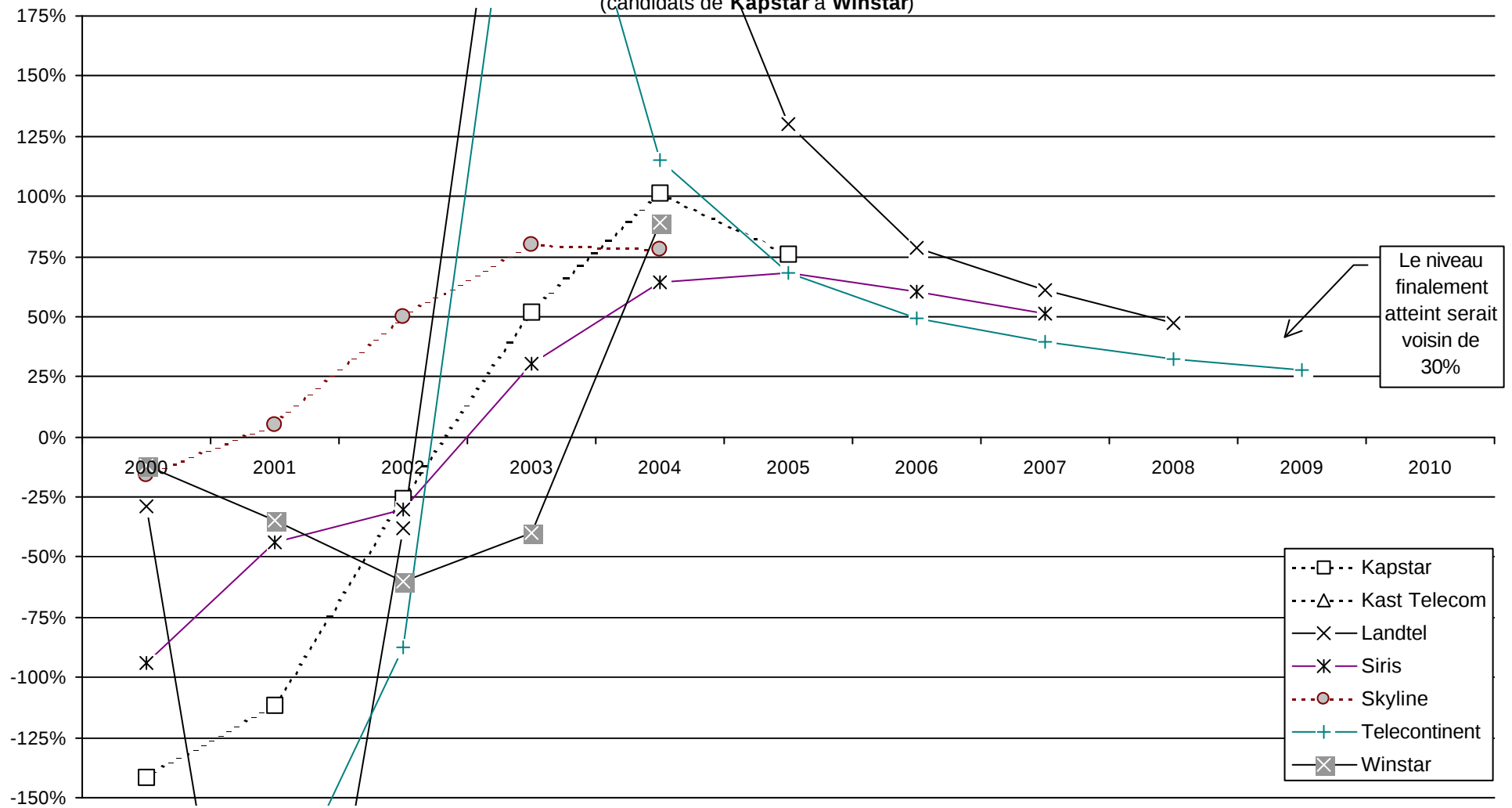
Hormis **Belgacom**, **Formus** apparaît comme le candidat assurant les évolutions les plus mesurées de ses ratios de gestion et ainsi une stabilité de son plan d'affaire, notamment par le recours à des apports en fonds propres lors des périodes les plus délicates. Ce point est vérifié pour les ratios d'autonomie financière, de solvabilité et de liquidité et se trouve confirmé par les ratios de rentabilité. Cette politique assure la crédibilité de l'entreprise vis à vis d'éventuels nouveaux bailleurs de fonds, en cas de recours supplémentaire à l'emprunt ou d'augmentation de capital.

**Capacité financière - Figure 7-a.**  
(candidats de Belgacom à Formus)



**Evolution des ratios de rentabilité financière brute**  
(capacité d'autofinancement/capitaux propres)

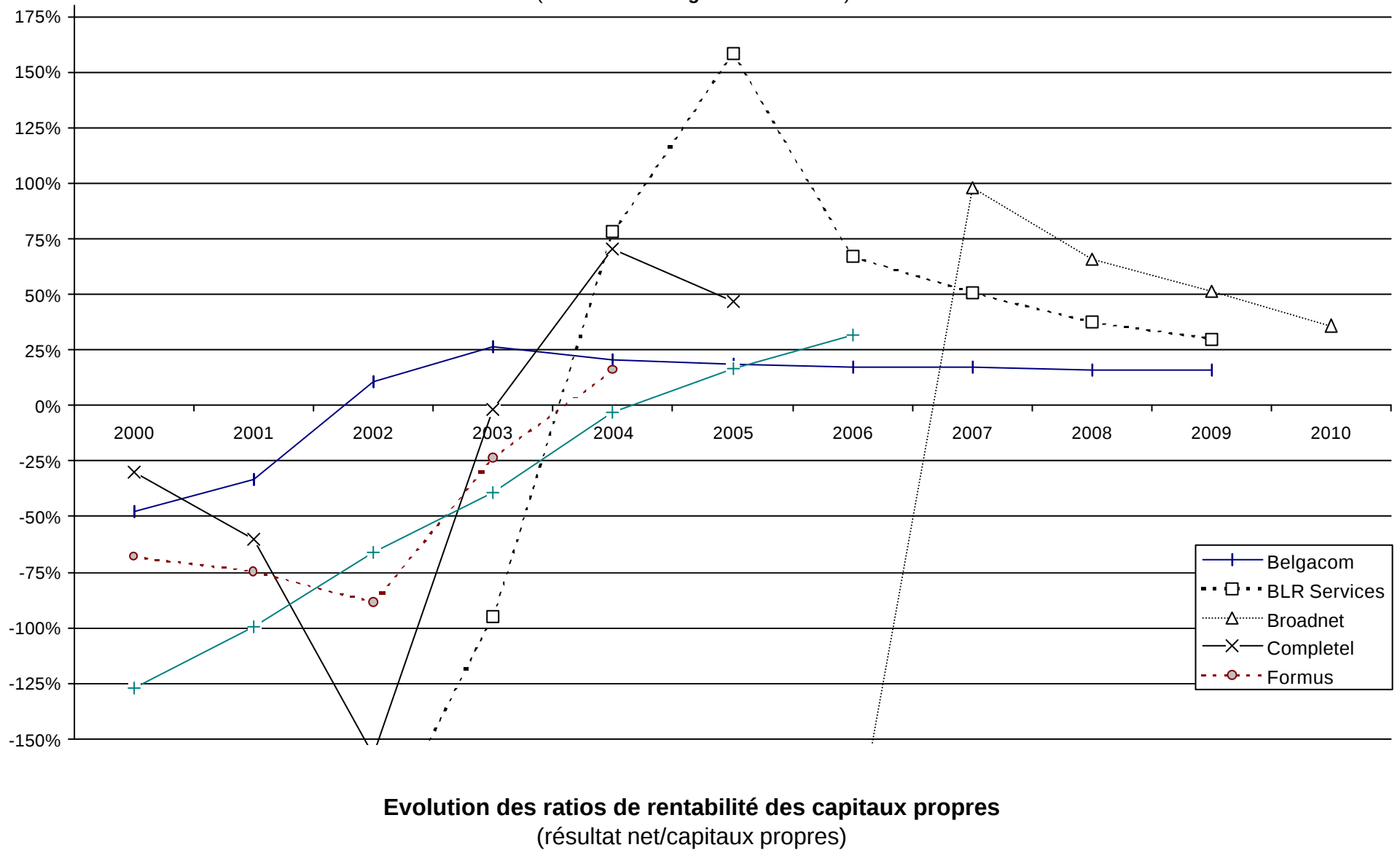
**Capacité financière - Figure 7-b.**  
(candidats de Kapstar à Winstar)



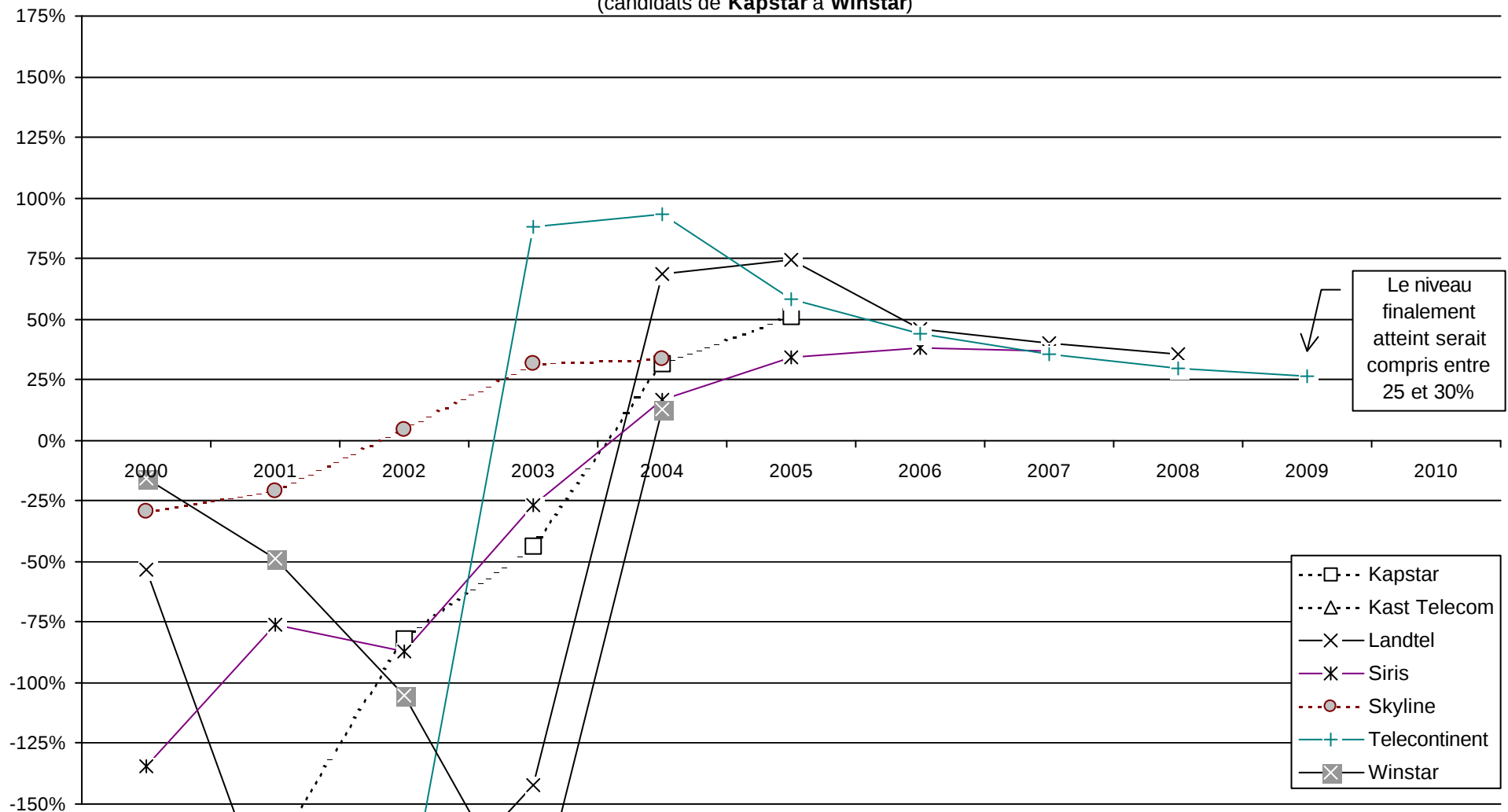
N.B. Les données fournies par KAST TELECOM ne permettent pas d'établir ce type de ratio pour son plan d'affaire régional

**Evolution des ratios de rentabilité financière brute**  
(capacité d'autofinancement/capitaux propres)

**Capacité financière - Figure 8-a.**  
(candidats de Belgacom à Formus)



**Capacité financière - Figure 8-b.**  
(candidats de Kapstar à Winstar)



Le niveau finalement atteint serait compris entre 25 et 30%

N.B. Les données fournies par KAST TELECOM ne permettent pas d'établir ce type de ratio pour son plan d'affaire régional

**Evolution des ratios de rentabilité des capitaux propres**  
(résultat net/capitaux propres)

### 5.3.2.2 Niveau et degré de certitude des financements nécessaires

Les plans de financement des candidats permettent de mettre en correspondance les besoins de financement et les financements possibles.

L'adéquation du plan de financement aux besoins de financements réels peut être sujette à interrogation lorsque certains candidats présentent dans le plan de financement des montants différents (pour les investissements ou pour les emprunts contractés) de ceux qui figurent dans d'autres parties (annexes détaillées notamment).

Pour certains candidats, le plan de financement retenu n'est pas spécifique à la région considérée et correspond à l'agrégation des besoins en financement pour toutes les régions sur lesquelles les candidats ont pu déposer un dossier :

- **Kast telecom** : bien que le dossier comprenne un plan de financement régional, les moyens de financement se résument au recours à la capacité d'autofinancement pour la région concernée. Le candidat n'envisage d'avoir recours à des apports en fonds propres, emprunts et crédits-fournisseurs que dans le cadre de l'ensemble des activités en France ; c'est pourquoi ce plan consolidé (non spécifique à la région, non spécifique aux activités de BLR) a été retenu à des fins de comparaison.

- **Siris** : le plan de financement concerne l'ensemble des activités du candidat, dont les activités de boucle locale radio. Il n'a pas été fourni de plan de financement spécifique aux activités de boucle locale radio de la région considérée.

#### Degré de certitude des financements

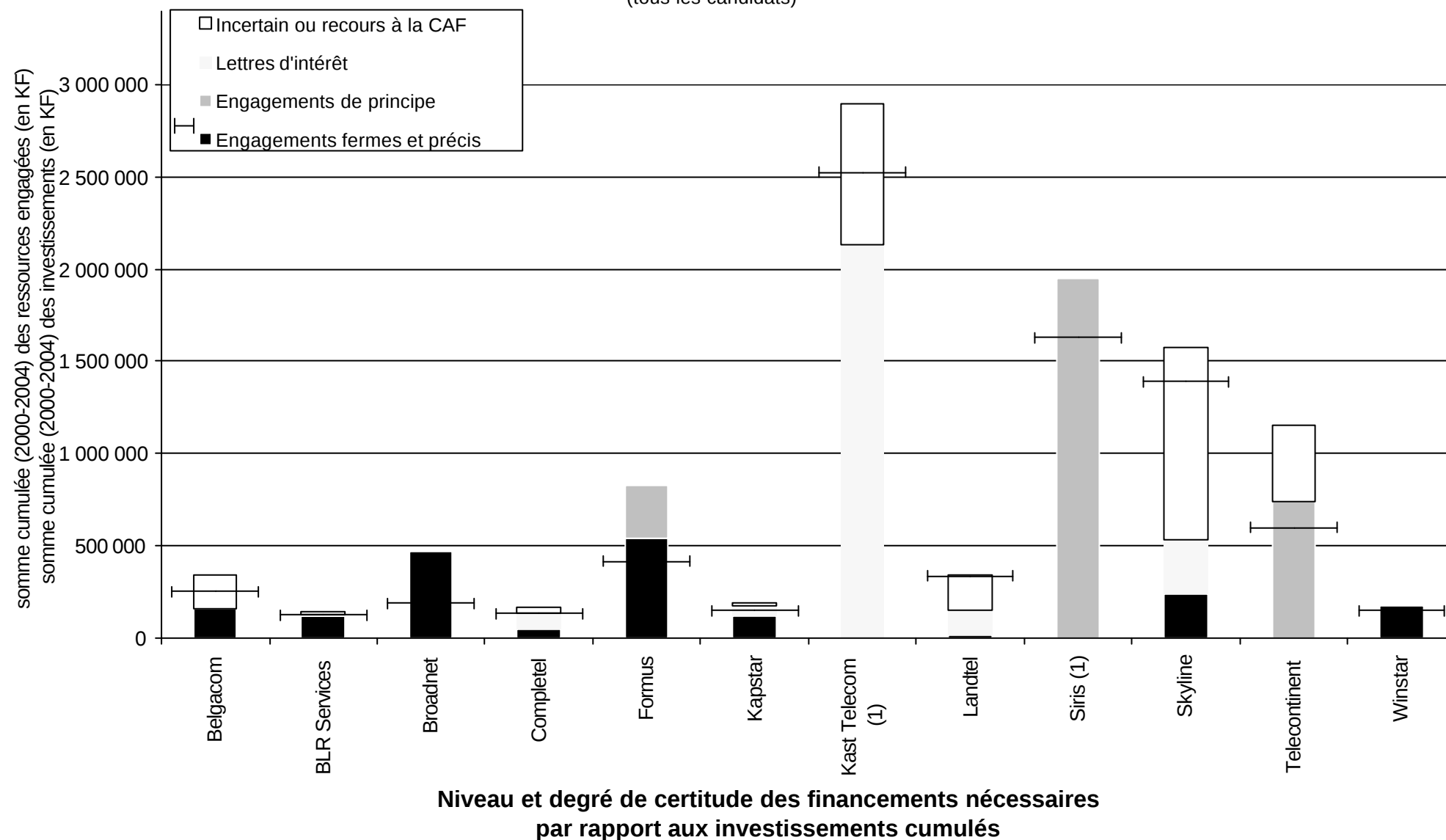
Les financements pris en compte (Capacité financière - Figure 9.) sont constitués des apports en fonds propres, des emprunts à long terme auprès d'établissements bancaires ou auprès d'actionnaires, des crédits fournisseurs et de la capacité d'autofinancement. Tous ces moyens, directs ou indirects, sont cumulés sur la période 2000-2004.

Le degré de certitude des financements a été apprécié en fonction des justificatifs apportés et de leur précision. Les engagements fermes et précis concernent des engagements sans ambiguïté de financement, portant sur des montants précis mentionnés dans les lettres de support. Les engagements de principe concernent des lettres de support évoquant un soutien sûr, mais sans qu'il soit fait mention d'échéancier précis, de montant explicite ou de détails sur le type de financement. C'est le cas notamment des lettres de support d'actionnaires, qui évoquent des montants probables d'investissement nécessaire, mais sans préciser de montants pour les engagements financiers.

NB : pour le graphique ci-après (Capacité financière - Figure 9.), les investissements cumulés sont obtenus sur la période 2000-2004 sauf pour **Broadnet**, pour lequel la période 2001-2005 a été retenue. En effet, **Broadnet** ne fournit des données qu'à partir de 2001.

## Capacité financière - Figure 9.

(tous les candidats)



(1) plan de financement consolidé sur plusieurs régions, non spécifique à la région considérée

Il convient de rappeler en outre que certains candidats ont fourni des justificatifs de financement évoquant explicitement la part des engagements revenant à la région considérée, ce qui est de nature à renforcer le sérieux du financement des projets, indépendamment de l'obtention ou non d'autres régions. Il s'agit de **Broadnet**, **Kapstar** et de **Skyline**.

Plusieurs candidats ont par ailleurs diversifié fortement les sources de leur financement, augmentant ainsi la certitude d'obtenir le financement global nécessaire.

| Période 2000-2004       | Capacité d'autofinancement | Apports en fonds propres | Emprunts à long terme | Crédit fournisseur à long terme | TOTAL |
|-------------------------|----------------------------|--------------------------|-----------------------|---------------------------------|-------|
| <b>Belgacom</b>         | 53%                        | 47%                      | -                     | -                               | 100%  |
| <b>BLR Services (1)</b> | 12%                        | 22%                      | 66%                   | -                               | 100%  |
| <b>Broadnet</b>         | N/A                        | 74%                      | 26%                   | -                               | 100%  |
| <b>Completel</b>        | 21%                        | 27%                      | 52%                   | -                               | 100%  |
| <b>Formus</b>           | N/A                        | 66%                      | -                     | 34%                             | 100%  |
| <b>Kapstar</b>          | 8%                         | 61%                      | -                     | 31%                             | 100%  |
| <b>Kast telecom (2)</b> | 26%                        | 29%                      | 23%                   | 22%                             | 100%  |
| <b>Landtel</b>          | 23%                        | 32%                      | 44%                   | -                               | 100%  |
| <b>Siris</b>            | N/A                        | 100%                     | -                     | -                               | 100%  |
| <b>Skyline</b>          | 37%                        | 15%                      | 30%                   | 19%                             | 100%  |
| <b>Télécontinent</b>    | 36%                        | 31%                      | 33%                   | -                               | 100%  |
| <b>Winstar</b>          | N/A                        | 30%                      | 70%                   | -                               | 100%  |

N/A: la somme cumulée de la capacité d'autofinancement sur la période 2000-2004 demeure négative

(1)**BLR Services** : les emprunts à long terme comprennent également des crédits-fournisseurs pour une part qui n'est pas précisée explicitement.

(2)**Kast telecom** : le candidat a fortement diversifié ses sources de financement, dans le cadre de ses activités nationales, mais sans toutefois apporter un niveau de garantie très important (lettres de confort).

### Mesure de la marge de sécurité résultant de la trésorerie

La faculté de se ménager dans le plan de financement une trésorerie positive est un critère indicatif de la marge de "sécurité" de ce plan de financement. Certains candidats ont ainsi prévu dans leur plan de financement de dégager une trésorerie positive significative au regard de leur projet.

Les candidats sont classés ci-dessous en fonction de la part relative de la trésorerie en 2004 par rapport au montant cumulé des financements sur la période 2000-2004 :

| En milliers de francs   | % trésorerie 2004/<br>total financement<br>2000-2004 |
|-------------------------|------------------------------------------------------|
| <b>BLR Services</b>     | 0,0%                                                 |
| <b>Télécontinent</b>    | 0,0%                                                 |
| <b>Completel</b>        | 0,2%                                                 |
| <b>Broadnet</b>         | 0,2%                                                 |
| <b>Skyline</b>          | 0,3%                                                 |
| <b>Kast telecom (1)</b> | 1,8%                                                 |
| <b>Landtel</b>          | 2,0%                                                 |
| <b>Winstar</b>          | 4,8%                                                 |
| <b>Formus</b>           | 7,3%                                                 |
| <b>Kapstar</b>          | 19,2%                                                |
| <b>Belgacom</b>         | 21,0%                                                |
| <b>Siris</b>            | 73,5%                                                |

(1) il s'agit de données consolidées sur plusieurs régions et non spécifiques à la région considérée.

La valeur très importante atteinte par **Siris** est à relativiser dans la mesure où il s'agit d'un bilan regroupant toutes les activités de **Siris** auquel ont été ajoutées les activités de boucle locale radio de la région considérée.

### Conclusion sur la solidité des financements

**Formus** couvre l'intégralité de ses investissements cumulés par des engagements fermes et précis et affiche par ailleurs des sources de financement appuyées par des engagements de principe solides. En outre, **Formus** s'est ménagé une marge de sécurité significative en trésorerie, qui contribue à conforter le sérieux de son plan de financement.

**Winstar** prévoit un plan de financement sérieux, la totalité de celui-ci étant appuyé par des engagements fermes et précis et par une trésorerie prévisionnelle significative, en mesure de donner une réelle marge de sécurité. Bien que les sources de financement ne soient pas très diversifiées, **Winstar** a prévu de se ménager une réelle capacité à faire face à des dettes imprévues de court terme voire à faire appel à des emprunts supplémentaires, ce qui conforte la solidité des financements prévus.

**BLR Services** couvre la quasi totalité (plus de 90%) de ses investissements cumulés par des engagements de financements fermes. Bien que le plan de financement ne permette aucune marge de manœuvre en liquidité, les sources de financement sont particulièrement diversifiées (plusieurs intervenants pour les apports en fonds propres ainsi que pour les crédits-fournisseurs).

**Belgacom** couvre une large part de ses investissements (plus de 60%) par des engagements fermes et précis et par une trésorerie prévisionnelle significative, en mesure de donner une réelle marge de sécurité. En dépit d'une absence de diversification dans ses sources de financement, l'évolution évoquée plus haut du flux cumulé de trésorerie avant financement montre une relative indépendance potentielle par rapport aux besoins en financement, par rapport aux autres candidats. Le financement des investissements apparaît donc tout à fait assuré pour **Belgacom**.

**Kapstar** couvre la plus grande part (plus de 75%) de ses investissements cumulés par des engagements fermes et précis et assure le complément par des engagements de principe ; tous ces engagements évoquent explicitement la part des engagements revenant à la région considérée, dans le

cas de la non obtention des autres régions. En outre, **Kapstar** s'est ménagé une marge de sécurité significative en trésorerie, qui contribue à conforter le sérieux de son plan de financement.

**Broadnet** couvre l'intégralité de ses investissements cumulés par des engagements de financements fermes. Cependant, le plan de financement ne laisse aucune marge de manœuvre en liquidité, ce qui pourrait nuire à la structure du dispositif.

Les plans de financement de **Completel**, **Siris** et **Télécontinent** n'appellent pas de commentaires particuliers.

**Kast telecom** avance des justificatifs de financement qui ne sont que des lettres d'intérêt n'apportant aucun caractère de certitude ni de précision quant à des financements par ailleurs évoqués dans le dossier.

**Landtel** affiche un plan de financement pour lequel la plus grande part (plus de 95%) ne s'appuie que sur des lettres d'intérêt ou de la capacité d'autofinancement, ce qui ne donne qu'un faible caractère de certitude notamment pour le financement des investissements nécessaires au projet.

**Skyline** montre un important besoin en financement cumulé au regard de la faible proportion des sommes dont le financement est assuré de manière certaine (moins de 20%). **Skyline** s'appuie pour une très large part sur ses hypothèses de rentabilité rapide pour financer son projet (recours à la capacité d'autofinancement dans une très large proportion), ce qui fragilise d'autant le plan de financement. L'absence de marge de manœuvre significative en liquidité ne renforce pas les possibilités de financement du projet en cas de problème, d'autant que l'économie du projet en elle-même ne dégage apparemment pas de ressources en terme de financement net (voir flux de trésorerie avant financement).

### 5.3.3 Capacité technique

#### 5.3.3.1 Expérience dans le domaine des télécommunications et de la BLR

**BLR Services** est une société nouvellement créée. Elle bénéficie de l'apport d'expertise de ses actionnaires, en particulier LD Com et Teligent France, qui ont conclu un accord de partenariat en ce sens. Cet apport d'expertise se traduit en particulier par la mise à disposition de personnel de LD Com et de Teligent dans le cadre de la constitution d'une équipe projet commune. Le groupe LD Com a déployé une infrastructure nationale et paneuropéenne de fibres optiques détenues en propre et fait partie du groupe Louis Dreyfus qui détient deux autres filiales dans le secteur des télécommunications, LD Câble, qui agit en tant que maître d'ouvrage de la construction d'infrastructures et LD TravOcéan, spécialisée dans la pose de câble en milieu sous-marin. Par ailleurs, Teligent France est une filiale du groupe Teligent, en cours d'acquisition par Liberty Media, filiale d'AT&T. Teligent est un opérateur de boucle locale radio aux Etats-Unis qui revendique 10 000 clients, 1200 immeubles raccordés. Le groupe a également récemment obtenu des fréquences dans plusieurs pays européens, notamment en Allemagne dans la bande 26 GHz.

**Winstar Communications SA** est la filiale française du groupe américain Winstar Communications Inc. Ce dernier bénéficie d'une expérience importante dans le domaine de la boucle locale radio aux Etats-Unis, où il a déployé des infrastructures de raccordement radio dans plus de soixante villes américaines et compte 22000 clients. Le groupe a créé plusieurs filiales en Europe et bénéficie de fréquences dans la bande 26 GHz à Hambourg et Cologne et exploite des liaisons point à point dans la bande 38 GHz à Bruxelles, Londres et Düsseldorf. Enfin, **Winstar** a commencé à déployer des infrastructures filaires et des équipements de commutation dans la région parisienne dans le cadre de sa licence L.33-1.

**Siris** bénéficie d'une expérience importante dans le domaine des télécommunications dans le cadre de son activité actuelle d'opérateur de réseau ouvert au public, dans le cadre de laquelle elle a construit une infrastructure nationale comprenant près de 100 points de présence et a enregistré un chiffre d'affaires de près de 400 millions de francs auprès d'une clientèle entreprises. En outre, **Siris** a participé à la phase expérimentale de boucle locale radio en France, en conduisant depuis novembre 1998 une expérimentation à Nantes comprenant deux clients au 31 janvier 2000. Enfin, **Siris** bénéficie de l'expérience de Deutsche Telekom, son actionnaire à 100%.

**Formus Communications France** est la filiale française du groupe Formus, créée fin 1998 pour conduire une expérimentation de boucle locale radio à Strasbourg dans le cadre de la phase expérimentale. Ces tests comprennent onze clients début 2000. Le groupe Formus dispose d'une expérience dans le domaine de la boucle locale radio à travers notamment les déploiements engagés en Pologne dans la bande 28 GHz où le groupe compte début 2000 128 entreprises clientes. Par ailleurs, en Allemagne, la filiale allemande du groupe, Callino, fournit des services de télécommunications sur l'ensemble du territoire et bénéficie d'attribution de fréquences dans vingt autorisations pour de la boucle locale radio large bande. La candidature en France s'inscrit dans le cadre d'une stratégie paneuropéenne.

**Broadnet France** est la filiale française nouvellement créée du groupe Broadnet. Le groupe Broadnet dispose d'une expérience dans le domaine de la boucle locale radio à travers un réseau expérimental mise en œuvre à Bruxelles. Le groupe a par ailleurs obtenu des fréquences en Allemagne et au Portugal et a déposé des dossiers de candidatures dans plusieurs autres pays européens. Enfin, le

groupe bénéficie de l'expérience de son actionnaire Comcast, troisième câblo-opérateur américain desservant 8,2 millions de foyers dans 21 états.

**Landtel France** est la filiale française nouvellement créée du groupe Landtel. La société met en avant l'expérience de son fondateur M. Zimmerman, dont il est indiqué qu'il a été investisseur fondateur de plusieurs sociétés dans le domaine des télécommunications. Par ailleurs, le groupe Landtel a obtenu des fréquences de boucle locale radio dans 12 grandes villes allemandes et conduit actuellement les premiers déploiements. Enfin, le groupe **Landtel** participe à des appels à candidatures dans plusieurs autres pays dans le cadre d'une stratégie pan-européenne.

**Kapstar** est une société nouvellement créée, qui bénéficie de l'expérience dans le domaine des télécommunications de ses deux principaux actionnaires Kaptech et Star One. La société Kaptech est titulaire d'une licence d'opérateur de réseau ouvert au public et de fournisseur du service téléphonique au public sur l'ensemble du territoire et dispose d'une présence commerciale dans 21 villes à la fin 1999. Star One bénéficie depuis août 1999 de fréquences dans 159 sur 262 circonscriptions administratives d'Allemagne pour l'établissement de réseaux de boucle locale radio dans la bande 3,5 GHz ou dans la bande 26 GHz. Les déploiements sont en cours.

**Completel** est opérateur de boucle locale en France et a construit des réseaux de fibre optique notamment à Paris, Lyon, Marseille et Lille. D'autres réseaux sont en construction. La société s'est constituée une base de plus de 150 clients après 6 mois d'exploitation commerciale. En outre, **Completel** a participé à la phase d'expérimentation de boucle locale radio, en conduisant des tests à Marseille dans la bande 3,5 GHz. Plusieurs clients ont été raccordés.

**Belgacom France** bénéficie de l'expérience de Belgacom S.A, l'opérateur historique belge. **Belgacom France** a déjà une activité d'opérateur de boucle locale à Roubaix, Paris, Lyon et Strasbourg, et de fournisseur du service téléphonique sur l'ensemble du territoire. **Belgacom France** indique qu'elle dispose d'expérience au niveau de la mise en œuvre de faisceaux hertziens radioélectriques. Aucune expérience dans le domaine de la boucle locale radio, au niveau du candidat ou de la maison mère, n'est en revanche mentionnée.

**Skyline** a été créée à la mi 1999 en vue du développement d'un projet de boucle locale radio. Elle conduit des tests dans le cadre de la phase d'expérimentation de boucle locale radio à Yssingaux, Saint Jean et Toulouse. Elle bénéficie du soutien de son actionnaire à 10,1% Atlantic Telecom, opérateur de BLR en Grande Bretagne.

**Télécontinent** bénéficie d'une expérience dans le domaine des télécommunications à travers son activité de fourniture de services de télécommunications en France. A la fin 1999, **Télécontinent** comptait plus de 50 000 clients dont 30% de PME-PMI. Par ailleurs, il bénéficie de l'expérience de son actionnaire le groupe Primus, fournisseur de services de télécommunications dans 23 pays. Le groupe n'a toutefois pas encore d'expérience dans le domaine de la boucle locale radio.

**Kast telecom** est titulaire d'une autorisation de fourniture du service téléphonique au public et a joint une plaquette commerciale faisant état de son offre de services. Néanmoins, aucune description de ses activités actuelles n'est fournie dans le dossier de candidatures.

### 5.3.3.2 Cohérence des moyens humains et de l'organisation envisagés avec les objectifs du projet

**BLR Services** fournit une description relativement précise de l'organisation du projet. Une description complète des processus opérationnels est fournie. Les activités réalisées par **BLR Services** bénéficient du soutien de ses actionnaires Teligent et LD Com, conformément au pacte d'actionnaire conclu entre eux. Des lettres d'intention ou des protocoles d'accord sont joints pour les activités sous-traitées.

**Siris** bénéficie d'une organisation existante et structurée, dans le cadre de laquelle s'inscrit le développement de l'activité de boucle locale radio selon une organisation par projet. **Siris** décrit la répartition entre les activités conduites en interne et celles sous-traitées. Des lettres d'intention de plusieurs partenaires industriels ainsi qu'un protocole d'accord avec la société Node sont jointes. **Siris** indique qu'elle s'appuiera sur son réseau de sous-traitants actuels pour la vente indirecte, dont elle fournit une liste.

**Belgacom** fournit une description détaillée des processus associés à l'organisation du projet de boucle locale radio qui s'inscrit au sein de sa structure existante. Le déploiement s'inscrit dans le cadre d'un partenariat conclu avec Nortel et la Sofrer, y compris pour l'installation et la maintenance des équipements terminaux au cours des 6 premiers mois. Aucune autre sous-traitance n'est mentionnée.

Le projet de boucle locale radio s'inscrit dans l'organisation existante de **Completel**. La description des conditions de déploiement du réseau sous la coordination de **Completel** s'appuie sur des lettres d'intention de fournisseurs et sous-traitants potentiels. Une force de vente existe au sein de **Completel** dans le cadre de ses activités d'opérateur de boucle locale. Des lettres d'intention de plusieurs sociétés pour des accords de distribution indirecte sont jointes. Néanmoins les modalités d'installation et de maintenance des équipements terminaux ne sont pas détaillées.

L'organisation du projet de **Kapstar** s'appuie essentiellement sur les équipes internes de **Kapstar** ou sur de la sous-traitance aux agences régionales de son actionnaire Kaptech pour la vente, l'installation-maintenance des terminaux d'abonnés, et la maintenance des stations de base, en partenariat avec Lucent.

**Skyline** décrit l'organisation de son projet en joignant un nombre important de lettres d'intention de sous-traitants pour des activités qui ne seraient pas conduites en interne par **Skyline**. Toutefois, la séparation entre les activités conduites en interne par **Skyline** et celles sous-traitées n'est pas très claire. En outre, **Skyline** mentionne que des partenariats de distribution seront conclus pour la vente de services grand public, sans fournir de précisions.

**Formus** ne fournit pas d'organigramme fonctionnel de la structure de la société mais fait la liste de onze postes de responsabilité en décrivant les attributions. Le projet est conduit dans le cadre d'une équipe-projet commune à Alcatel et Formus. Il s'appuie à la fois sur des compétences internes de Formus et une implication d'Alcatel et d'Espace Numérique, dont une lettre d'intention de TDF est fournie. Un descriptif de la répartition des tâches entre Alcatel, Formus et Espace Numérique est jointe. En revanche, la description des autres partenariats envisagés, notamment pour la vente, est peu précise. Les processus mis en œuvre, notamment pour le service client, sont décrits.

Le projet de **Winstar** s'appuie principalement sur son partenaire Lucent Technologies qui réalise un déploiement clé en main et un maintien en condition opérationnelle du réseau. **Winstar** assure elle-même l'ingénierie du réseau ainsi que la recherche de sites, en s'appuyant sur l'expertise de l'entité Winstar for buildings du groupe Winstar. Un recours « généralisé » à la sous-traitance est

évoqué, sans que le nom de partenaires locaux ne soit mentionné. Il n'est pas clair si Lucent interviendrait également au niveau de l'installation des équipements d'abonnés.

La description de l'organisation du projet de **Broadnet** est peu précise. Le projet semble prévoir au départ une sous-traitance importante, dont le dossier mentionne qu'elle disparaîtra progressivement de toutes les activités de Broadnet. Des lettres d'intention sont fournies concernant la recherche et la préparation de sites de stations de base, ainsi qu'une lettre d'engagement d'Alcatel pour la fourniture d'équipements. Les conditions d'installation et de maintenance de terminaux d'abonnés ne sont pas précisées. La distribution indirecte s'appuie sur un partenariat avec Bull, mais reste floue sur l'identification des distributeurs locaux.

Le projet de **Télécontinent** s'appuie sur la fourniture d'un réseau clé en main par Ericsson et ses sous-traitants. Une lettre d'intention de Ericsson est jointe. En revanche, le dossier est flou sur les partenaires potentiels envisagés pour la vente indirecte. L'organisation de l'installation et la maintenance des terminaux d'abonnés n'est pas évoquée.

Le projet de **Landtel** prévoit la mise à disposition d'un réseau clé en main par le fournisseur d'équipement de boucle locale radio. Toutefois, le choix du fournisseur n'est pas encore établi. Une lettre d'intention de la Sofrer est jointe au dossier concernant la réalisation du déploiement des stations de base. Aucun partenaire potentiel pour la vente indirecte, l'installation et la maintenance des terminaux d'abonnés dont il est prévu qu'elles seront sous-traitées.

**Kast** fournit une description sommaire de l'organisation de son projet. Celui-ci semble prévoir la fourniture d'un réseau de stations de base clé en main par Lucent et ses partenaires sous-traitants. Concernant l'installation et la maintenance des équipements chez les clients, **Kast** mentionne simplement qu'elles seraient a priori réalisées par des sous-traitants locaux mais que la décision sur le principe de cette sous-traitance n'est pas arrêtée.

#### 5.3.3.3 Cohérence et qualité de la description des réseaux de télécommunications

La totalité des candidats a fourni des descriptions techniques des boucles locales radio assez précises, souvent extraites ou constituées des documentations de constructeur.

La description de l'architecture générale du réseau, et notamment du mode d'acheminement envisagé, est plus ou moins précise dans sa déclinaison pour la présente région pour les candidats ne disposant pas actuellement d'installations, même si les plans d'affaires présentés par les candidats s'appuient sur des montants d'investissements spécifiques.

Ce critère apparaît ainsi relativement peu discriminant.

**Siris** utilisera son réseau longue distance existant d'ampleur nationale, dont elle fournit une description détaillée.

**BLR Services** s'appuie principalement sur les infrastructures longue distance de son actionnaire LD Com et sur des faisceaux hertziens si nécessaires pour atteindre ces dernières lorsqu'elles sont situées à l'extérieur des agglomérations. Dans le cas de chaque agglomération concernée de la région, le candidat présente une analyse de la disponibilité du réseau de LD Com.

**Formus** fournit une description précise de la localisation des installations de commutation et des liaisons louées envisagées, reprise dans le plan d'affaires.

**Completel** fournit une description relativement précise des installations de transmission et de commutation que la société prévoit de déployer dans la région, qui s'appuient sur des infrastructures

de transmission existantes, des liaisons louées ou des faisceaux hertziens à déployer. Le plan d'affaires prend en compte les investissements relatifs au projet de la région.

**Skyline** fournit une présentation générale des installations de commutation. Ces installations seront reliées par des capacités louées dans un premier temps. **Skyline** mentionne également l'éventualité de la mise en place de faisceaux hertziens, puis de l'activation de fibres louées nues. Ces derniers points ne semblent pas apparaître dans le plan d'affaires. Une carte de la région est fournie donnant des indications sur un réseau backbone, sans que la nature des liaisons décrites soit précisée ni la date auquel l'état de ces liaisons correspond.

**Belgacom** prévoit l'établissement d'un réseau de longue distance dont il fournit des indications sur le déploiement en 2003 et dont il semble qu'il sera constitué de liaisons spécialisées louées à GTS, dont une lettre d'intention figure dans le dossier, ou à d'autres opérateurs. L'architecture des points de commutation est décrite mais le calendrier de déploiement n'est pas clair. Toutefois ces éléments apparaissent pour la présente région distinctement dans le calcul des investissements.

**Broadnet** fournit une description détaillée des architectures envisagées. Il prévoit d'utiliser en priorité des capacités de transmission longue distance louées à des opérateurs, dont il fournit une liste, et des faisceaux hertziens pour des besoins spécifiques. Le plan d'affaires prend en compte les investissements relatifs au projet de la région.

**Kapstar** s'appuiera principalement sur des capacités louées à son actionnaire Kaptech, dont le réseau longue distance en cours de construction est présenté avec précision. Les équipements de commutation installés dans la région sont décrits. Les investissements correspondants sont repris dans le plan d'affaires selon deux scénarii, l'un en tenant compte de la mutualisation de certains investissements si **Kapstar** est retenu sur les 12 régions où il est candidat, l'autre où **Kapstar** n'est retenu que dans la présente région.

**Kast telecom** décrit les grandes lignes de l'architecture de ses points de présence, qui semblent reliées par des liaisons louées à d'autres opérateurs. **Kast telecom** indique avoir déjà engagé la mise en place des équipements de commutation et de routage à l'échelle nationale, dans le cadre de ses activités actuelles. Les investissements correspondants sont pris en compte dans le cadre du plan d'affaires, sur la base de leur mutualisation entre les sept régions sur lesquelles la société est candidate.

**Landtel** décrit un réseau d'ampleur nationale dont il spécifie qu'il s'appuie sur des liaisons louées à d'autres opérateurs ou résultant de l'activation par **Landtel** de fibres nues. Le plan d'affaires prend en compte les investissements sur la région.

**Télécontinent** fournit une description relativement succincte de l'architecture de son réseau et mentionne qu'il prévoit de mettre en œuvre des liaisons louées par l'acheminement de son trafic longue distance.

**Winstar** fournit une description générique de l'architecture de son réseau de commutation. La société indique qu'elle constituera un réseau dorsal à base de liaisons louées et d'activation de fibres nues, mais que la répartition sera optimisée en fonction de l'évolution des besoins.

### 5.3.4 Notes attribuées

Au vu des éléments décrits ci-dessus, les notes suivantes sont attribuées aux candidats admis à concourir, en ce qui concerne le critère de sélection « cohérence du projet et capacité du candidat à atteindre ses objectifs ».

| Critère                                                               | région Rhône-Alpes                                                    |              |               |           | Barème |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|--------------|---------------|-----------|--------|
| Cohérence du projet et capacité du candidat à atteindre ses objectifs | Cohérence du projet et capacité du candidat à atteindre ses objectifs |              |               |           | 20     |
|                                                                       | Belgacom                                                              | BLR Services | Broadnet      | Completel |        |
|                                                                       | 15,5                                                                  | 13,5         | 14,0          | 13,0      |        |
|                                                                       | Formus                                                                | Kapstar      | Kast Telecom  | Landtel   |        |
|                                                                       | 11,0                                                                  | 13,0         | 9,5           | 9,5       |        |
|                                                                       | Siris                                                                 | Skyline      | Telecontinent | Winstar   |        |
|                                                                       | 12,5                                                                  | 8,0          | 9,0           | 13,0      |        |

## **5.4 Contribution au développement de la société de l'information**

L'évaluation de la contribution des projets au développement de la société de l'information est réalisée, conformément au texte de l'appel à candidatures, à travers l'examen des points suivants :

- l'appréciation des engagements présentés par les candidats à fournir des services à haut débit ;
- la capacité des projets à développer les services de télécommunications à haut débit dans la boucle locale ;
- innovation dans les services et contribution à la diversification de l'offre existante sur le marché visé ;
- la qualité de l'étude de marché, de l'analyse de la demande et des perspectives d'évolution de la demande.

### **5.4.1 Appréciation des engagements des candidats à fournir des services à haut débit**

L'évaluation des projets tient compte :

- de la qualité et de la précision des engagements présentée par les candidats à fournir des services à haut débit ;
- de l'impact de ces engagements sur le marché à travers une évaluation de l'ampleur des segments de clientèles couverts par ces engagements.

#### **5.4.1.1 Qualité et précision des engagements pris**

Les conditions de l'appel à candidatures ont prévu explicitement que les candidats devaient s'engager sur la nature de services offerts aux abonnés raccordés directement à travers la fourniture des éléments suivants :

- liste et caractéristiques des services que le candidat s'engage à offrir à travers les boucles locales radio, s'il est retenu à l'issue de l'appel à candidatures ;
- délai maximal de raccordement d'un abonné ;
- débits offerts ;
- interfaces proposées.

Le tableau placé en page suivante évalue la qualité et la précision des engagements pris par les candidats en réponse à cette condition.

Seuls **Broadnet et Landtels** s'engagent explicitement sur l'ensemble de ces points.

**Winstar** s'engage explicitement sur une liste de services mais il ne précise pas son engagement sur les délais de raccordement des clients finaux.

**Belgacom et Siris** ne formulent pas d'engagements explicites sur la nature des services qui seront fournis. Toutefois, des titres de chapitre suggèrent que les services présentés font l'objet d'un engagement

**Completel** s'engage uniquement sur les délais de raccordement des clients.

Enfin, **BLR Services, Formus, Kast telecom, Kapstar, Skyline** et **Télécontinent** ne présentent pas d'engagements explicites sur les services qui seront fournis.

| Candidats            | Appréciation de la qualité et de la précision de l'engagement à fournir des services à haut débit                                                                                                                                                                     |                                   |                                         |                                                 |
|----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------------|-------------------------------------------------|
|                      | Qualité générale de l'engagement                                                                                                                                                                                                                                      | Engagement sur les débits offerts | Engagement sur les interfaces proposées | Engagement sur un délai maximal de raccordement |
| <b>Belgacom</b>      | <b>Belgacom</b> ne procède pas à un engagement formel sur la nature des services fournis. Seul un titre en fin du chapitre III.C.1.a.i suggère un tel engagement. Toutefois, il s'engage explicitement sur les délais de raccordement selon différents cas de figure. | non                               | non                                     | oui                                             |
| <b>BLR Services</b>  | <b>BLR Services</b> ne procède à aucun engagement explicite sur la nature des services qui seront fournis.                                                                                                                                                            | non                               | non                                     | non                                             |
| <b>Broadnet</b>      | <b>Broadnet</b> s'engage explicitement sur la nature des services qui seront fournis.                                                                                                                                                                                 | oui                               | oui                                     | oui                                             |
| <b>Completel</b>     | <b>Completel</b> ne procède à aucun engagement formel sur la nature des services qui seront fournis.                                                                                                                                                                  | non                               | non                                     | oui                                             |
| <b>Formus</b>        | <b>Formus</b> ne procède à aucun engagement formel sur la nature des services qui seront fournis.                                                                                                                                                                     | non                               | non                                     | non                                             |
| <b>Kapstar</b>       | KAPSTAR ne procède à aucun engagement formel sur la nature des services qui seront fournis.                                                                                                                                                                           | non                               | non                                     | non                                             |
| <b>Kast telecom</b>  | <b>Kast</b> ne procède à aucun engagement explicite sur la nature des services qui seront fournis.                                                                                                                                                                    | non                               | non                                     | non                                             |
| <b>Landtel</b>       | <b>Landtel</b> s'engage explicitement sur la nature des services qui seront fournis.                                                                                                                                                                                  | oui                               | oui                                     | oui                                             |
| <b>Siris</b>         | SIRIS ne procède pas à un engagement formel sur la nature des services fournis. Seul le titre d'un chapitre suggère un tel engagement.                                                                                                                                | non                               | non                                     | non                                             |
| <b>Skyline</b>       | <b>Skyline</b> ne procède à aucun engagement explicite sur la nature des services qui seront fournis.                                                                                                                                                                 | non                               | non                                     | non                                             |
| <b>Télécontinent</b> | <b>Télécontinent</b> ne procède à aucun engagement explicite sur la nature des services qui seront fournis.                                                                                                                                                           | non                               | non                                     | non                                             |
| <b>Winstar</b>       | <b>Winstar</b> s'engage explicitement sur la nature des services qui seront fournis. Cependant, la nature des services fournis pourrait être fortement dépendante des offres d'opérateurs tiers sur les boucles locales radio de <b>Winstar</b> .                     | oui                               | oui                                     | non                                             |

#### 5.4.1.2 Comparaison des services à haut débit

L'ensemble des candidats prévoit de fournir des services à haut débit. Les débits offerts, qui sont compris entre 64 Kbit/s et 4 Mbit/s et, plus exceptionnellement, 155 Mbit/s pour des raccordements en point en point pour des clients opérateurs ou fournisseurs de services, dépendent des segments de clientèle visés.

#### 5.4.1.3 Etendue du marché couvert par les engagements d'offres de services à haut débit

Les engagements souscrits pour le développement d'offre d'ouverture de la boucle locale radio à d'autres opérateurs sont examinés dans la partie relative au critère portant sur la contribution au développement de la concurrence sur la boucle locale.

Les engagements de **Landtel** couvrent l'ensemble des segments résidentiels, professionnels et entreprises.

Les engagements de **Winstar** portent sur le segment des PME, sur lequel le candidat indique se concentrer dans un premier temps.

La nature non explicite des engagements formulés par **Belgacom et Siris** ne permet pas d'apprécier l'ampleur des marchés couverts par les engagements de fourniture de services, même si les deux candidats visent les segments Pro-TPE et PME.

Enfin, **BLR Services, Completel, Formus, Kast telecom, Kapstar, Skyline et Télécontinent** ne s'engagent pas explicitement sur la nature des services fournis.

### **5.4.2 Capacité des offres à développer les services de télécommunications à haut débit dans la boucle locale**

La capacité des offres à développer les services de télécommunications à haut débit dans la boucle locale est évaluée par la pénétration envisagée du marché couvert par les offres de services à haut débit.

Les aspects tarifaires de la comparaison ont été exposés dans la partie relative à la capacité à stimuler la concurrence sur la boucle locale au bénéfice des utilisateurs.

Un graphique placé en page suivante détaille les hypothèses de pénétration des services à hauts débits fournies par les candidats sur chacun des segments résidentiels, professionnels et très petites entreprises d'une part (« Résidentiels et Pro-TPE »), et le segment PME-PMI et grandes entreprises d'autre part (« Entreprises »).

Ainsi, il ressort de ce graphique que **Skyline** présente les prévisions de pénétration les plus fortes à la fois sur les marchés résidentiels et Pro-TPE et Entreprises.

**Landtel** présente des hypothèses similaires avec une pénétration forte des marchés résidentiels et Pro-TPE et une pénétration modérée du marché Entreprises. Seule la pénétration des services d'accès à Internet est présentée sur le graphique.

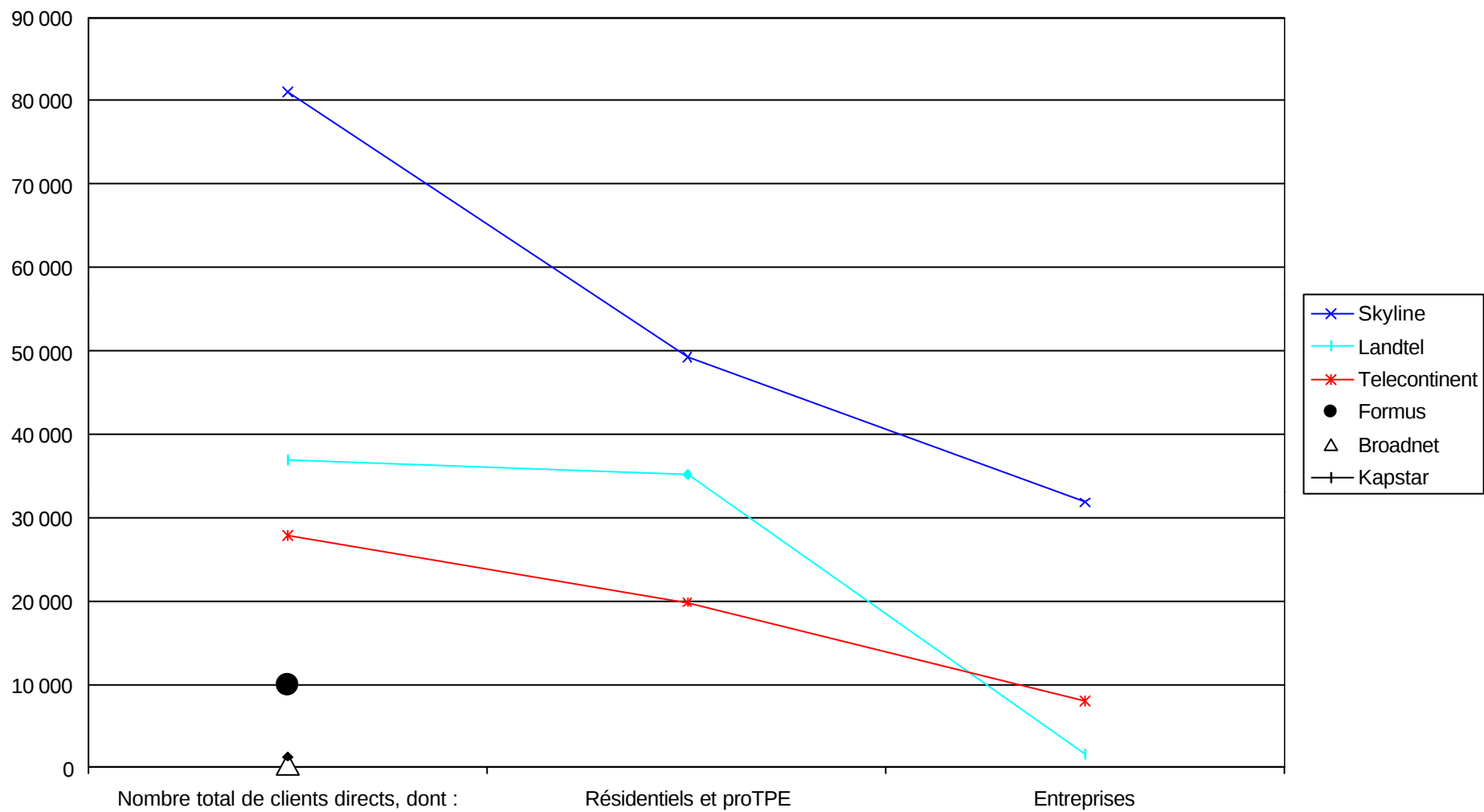
Les prévisions de **Télécontinent** se situent à un niveau inférieur à celles de **Landtel**, alors même que les prévisions de **Télécontinent** en terme de chiffre d'affaires sont considérablement supérieures. Ce constat pose à nouveau la question du réalisme des prévisions de chiffre d'affaires fournies par **Télécontinent**.

Le nombre total d'abonnés de **Formus**, qui n'est pas décliné sur les segments résidentiels et entreprises, se situe à un niveau nettement inférieur à ceux des précédents candidats. Ceci conduit à s'interroger, compte tenu des prévisions très importantes fournies par **Formus** en terme de chiffre d'affaires, sur le développement réel du candidat sur le segment résidentiel.

Cette remarque s'applique dans une ampleur plus grande encore à **Broadnet et Kapstar**, dont les chiffres d'affaires totaux sont également réduits par rapport aux précédents candidats.

Enfin, **Belgacom, BLR Services, Completel, Kast telecom, Siris et Winstar** ne fournissent pas d'hypothèses de pénétration des marchés en nombre d'abonnés.

## Nombre de clients directs en 2004



### 5.4.3 Innovation et contribution à la diversification de l'offre existante

L'ensemble des candidatures prévoit la fourniture d'offres diversifiées de services à valeur ajoutée associés à la fourniture de services de boucle locale à hauts débits. Outre les services habituellement fournis par les opérateurs de boucle locale tels que des services messagerie de réseau intelligent, de réseau privé virtuel ou d'Intranet, certains candidats intègrent à leurs offres des services de contenus sur Internet comme par exemple des portails Internet d'accès multiservices ou des services de commerce électronique.

A cet égard, les projets présentés par **Broadnet et Landtel** se démarquent des autres projets en présentant des offres diversifiées et innovantes de services de contenus liés à l'accès à Internet.

### 5.4.4 Qualité de l'étude de marché, de l'analyse comparative des offres actuellement disponibles et des perspectives d'évolution de la demande

Les candidats fournissent tous une analyse détaillée du marché actuel de la boucle locale et des prévisions sur l'évolution de la demande.

### 5.4.5 Notes attribuées

Au vu des éléments décrits ci-dessus, les notes suivantes sont attribuées aux candidats admis à concourir, en ce qui concerne le critère de sélection « contribution au développement de la société de l'information ».

| Critère                                                      | région Rhône-Alpes |              |               |           | Barème |
|--------------------------------------------------------------|--------------------|--------------|---------------|-----------|--------|
| Contribution au développement de la société de l'information |                    |              |               |           | 15     |
|                                                              | Belgacom           | BLR Services | Broadnet      | Completel |        |
|                                                              | 9,5                | 8,5          | 12,0          | 9,0       |        |
|                                                              | Formus             | Kapstar      | Kast Telecom  | Landtel   |        |
|                                                              | 8,5                | 8,5          | 8,0           | 13,0      |        |
|                                                              | Siris              | Skyline      | Telecontinent | Winstar   |        |
|                                                              | 9,5                | 9,5          | 8,5           | 10,0      |        |

## **5.5 Aptitude du projet à optimiser l'usage du spectre**

Chaque candidature est comparée aux autres sur les points suivants :

- l'optimisation de l'utilisation des fréquences susceptibles d'être allouées au candidat,
- l'optimisation de l'usage des canaux adjacents ou des canaux aux frontières interrégionales, appréciée notamment à partir des propositions d'accords inter opérateurs faites par les candidats.

### **5.5.1 Optimisation de l'utilisation des fréquences susceptibles d'être allouées aux candidats**

L'optimisation de l'usage du spectre alloué est conditionnée par différents aspects : mode d'accès à la ressource radio, modulation utilisée, taille des cellules et ingénierie de dimensionnement.

La plupart des candidats comptent utiliser un mode d'accès de type TDM/TDMA (*Time Division Multiplexing/Time Division Multiple Access*). Les équipements choisis par **Belgacom**, **BLR Services** pourront fonctionner également en mode FDM/FDMA (*Frequency Division Multiplexing/Frequency Division Multiple Access*), fonctionnalité qui pourra être utilisée pour relier un client à trafic relativement constant. **Landtel** est le seul candidat qui compte utiliser exclusivement le mode FDMA.

Tous les candidats utilisent des équipements allouant de façon dynamique la bande passante. Un tel mécanisme permet d'accroître sensiblement la capacité d'une cellule dès lors que la transmission en mode paquet y est importante.

Le tableau ci-après présente les caractéristiques du déploiement standard envisagé par les candidats.

|                      | Constructeurs       | Nombre de secteurs par cellule (déploiement standard) | Largeur de bande utilisée par secteur (en MHz) | Efficacité spectrale nette (en bit/s/Hz) | Débit écouable par site (Mbit/s) |
|----------------------|---------------------|-------------------------------------------------------|------------------------------------------------|------------------------------------------|----------------------------------|
| <b>Belgacom</b>      | Nortel              | 4                                                     | 28 ou 56                                       | 2,1                                      | 235 à 470                        |
| <b>BLR Services</b>  | Nortel              | 4                                                     | 28 ou 56                                       | 2,1                                      | 235 à 470                        |
| <b>Broadnet</b>      | Alcatel             | 4                                                     | 28                                             | 1,2                                      | 134                              |
| <b>Completel</b>     | Alcatel             | 4                                                     | 28 ou 56                                       | 1,2                                      | 134 à 268                        |
| <b>Formus</b>        | Alcatel             | 4                                                     | 28 ou 56                                       | 1,2                                      | 134 à 268                        |
| <b>Kapstar</b>       | Lucent              | 4                                                     | 14, 28, 32 ou 56                               | 1,2                                      | 68 à 268                         |
| <b>Kast telecom</b>  | Lucent              | 4                                                     | 14, 28, 32 ou 56                               | 1,2                                      | 68 à 268                         |
| <b>Landtel</b>       | Bosch               | 4                                                     | ?                                              | 1,5                                      |                                  |
| <b>Siris</b>         | Alcatel ou Ericsson | 4                                                     | 28                                             | 1,2                                      | 134                              |
| <b>Skyline</b>       | Alcatel             | 4                                                     | 28                                             | 1,2                                      | 134                              |
| <b>Télécontinent</b> | Ericsson            | 4                                                     | 28                                             | 1,2                                      | 134                              |
| <b>Winstar</b>       | Lucent              | 4                                                     | 14, 28, 32 ou 56                               | 1,2                                      | 68 à 268                         |

Le déploiement moyen présenté par tous les candidats repose sur une géométrie à 4 secteurs de 90° d'ouverture.

Les rayons moyens des cellules proposés par les candidats sont sensiblement égaux, et ne sont donc pas un facteur de différenciation entre les candidatures. Il faut de plus remarquer que les rayons effectivement rencontrés lors d'une phase réelle de déploiement seront sensibles aux obstacles limitant la visibilité de la station de base et à la puissance d'émission effectivement utilisée.

Le débit écouable introduit un élément de différenciation entre les candidats, qu'il faut cependant nuancer du fait de la possibilité pour les candidats d'augmenter ces débits.

Il est possible d'augmenter la capacité en affinant la sectorisation. **Kapstar**, **Kast telecom** et **Winstar** suggèrent de remplacer un ou plusieurs secteurs de 90° d'ouverture par 3 secteurs de 30° degrés d'ouverture. **Formus** évoque une géométrie à 8 ou 16 secteurs, **Broadnet** une architecture à 8 ou 12 secteurs, **Skyline** une géométrie à 6 ou 8 secteurs. Les équipements choisis par **Landtel**, **BLR Services** et **Belgacom France** peuvent utiliser des sectorisations de 15°, 45° et 90°. **Belgacom** fait ainsi allusion à une utilisation maximum de 24 secteurs par cellule.

**Completel**, **Siris** et **Télécontinent** ne font pas allusion à l'utilisation d'une sectorisation plus fine. C'est un point négatif pour ces candidats.

Les choix des différents candidats sont justifiés de façon satisfaisante pour **Belgacom**, **BLR Services**, **Broadnet**, **Formus**, **Kapstar**, **Kast telecom** et **Winstar**, de façon plus approximative pour **Completel**, **Landtel**, **Siris**, **Skyline** et **Télécontinent**. **Landtel** n'a pas du tout explicité son déploiement.

### 5.5.2 Optimisation de l'usage des canaux

L'exploitation de canaux n'est possible qu'en respectant certaines contraintes techniques et l'implantation des stations peut exiger une coopération entre opérateurs. Certains candidats n'ont pas présenté de projet d'accord ou ont fourni des projets assez vagues, ce qui laisse supposer que cette partie du dossier a été négligée.

#### Utilisation des canaux adjacents

**Belgacom** et **BLR Services** suggèrent de retenir la méthode de la bande de garde pour le cas des unités urbaines où le marché prévu n'impose pas d'utiliser dès le début du déploiement la totalité de la bande allouée, et de pratiquer une planification coordonnée entre opérateurs dans chacune des unités urbaines les plus importantes. Cette position semble souple et pragmatique.

**Winstar**, **Kapstar** et **Kast telecom** proposent l'introduction d'une bande de garde de largeur égale à la largeur d'un canal, 14 MHz si les deux systèmes cohabitant utilisent des canaux de 14 MHz, 28 MHz (ou 14 MHz si cela s'avère suffisant) si l'un des systèmes utilise des canaux de 28 MHz.

**Landtel** propose de minimiser la coordination en suggérant l'attribution dans chaque région d'un ou de blocs de fréquences préférentiels à chaque candidat. Le détail de la coordination n'est par contre pas expliqué.

**Formus**, **Completel** et **Télécontinent** fournissent des arguments très généraux (modification des canaux de fréquences et des polarisations utilisés, réduction de puissance, utilisation de bandes de garde ...) mais aucune proposition technique précise.

Les propositions de **Broadnet**, **Siris** et **Skyline** sont également très générales et peu précises.

### Utilisation des mêmes canaux

Deux opérateurs opérant dans deux régions voisines devront coordonner leur utilisation des fréquences s'ils disposent de la même bande de fréquences.

**Belgacom** et **BLR Services** suggèrent de définir une zone de chaque côté de la frontière dans laquelle chaque opérateur ne peut utiliser que la moitié de la bande qui lui est allouée afin d'éviter les recouvrements de bande. À l'extérieur de cette zone, cette contrainte disparaît mais les opérateurs doivent cependant faire en sorte que la puissance interférente ne dépasse pas une valeur seuil. Ces propositions semblent souples et pragmatiques.

**Winstar**, **Kapstar** et **Kast telecom** proposent un engagement réciproque sur une limitation de la densité spectrale de puissance si les stations de base sont suffisamment éloignées. Dans les autres cas, les parties devront s'entendre sur le partage du spectre disponible. Dans le cas d'une cohabitation avec un système utilisant des canaux de 14 MHz (respectivement 28 MHz), les deux parties auront la possibilité d'utiliser jusqu'à 3 canaux de 14 MHz (respectivement un canal de 28 MHz).

**Landtel** propose de minimiser la coordination en suggérant l'attribution dans chaque région d'un ou de blocs de fréquences préférentiels à chaque candidat. Le détail de la coordination n'est par contre pas expliqué.

**Completel** fait allusion aux partages de spectre aux frontières régionales à faible trafic, et à l'utilisation d'une coordination lorsque toute l'utilisation de la bande est nécessaire, mais ne détaille pas ses propositions.

Les propositions de **Formus**, **Broadnet**, **Siris**, **Skyline** sont également très générales et peu précises.

**Télécontinent** estime que le problème ne se rencontrera que très peu et ne développe pas ce point.

### 5.5.3 Notes attribuées

Au vu des éléments décrits ci-dessus, les notes suivantes sont attribuées aux candidats admis à concourir, en ce qui concerne le critère de sélection « aptitude du projet à optimiser l'usage du spectre ».

| Critère                                           | région Rhône-Alpes |              |               |           | Barème |
|---------------------------------------------------|--------------------|--------------|---------------|-----------|--------|
| Aptitude du projet à optimiser l'usage du spectre |                    |              |               |           | 10     |
|                                                   | Belgacom           | BLR Services | Broadnet      | Completel |        |
|                                                   | 7,0                | 7,0          | 3,0           | 2,5       |        |
|                                                   | Formus             | Kapstar      | Kast Telecom  | Landtel   |        |
|                                                   | 3,0                | 4,5          | 5,0           | 3,0       |        |
|                                                   | Siris              | Skyline      | Telecontinent | Winstar   |        |
|                                                   | 2,0                | 3,0          | 2,0           | 5,0       |        |

## **5.6 Contribution à l'emploi en France et en Europe**

La présente comparaison porte sur les créations d'emplois en France et en Europe suscitées par les projets de boucle locale radio.

### **5.6.1 Nature des données fournies**

#### *Créations directes*

La plupart des candidats fournissent des données prévisionnelles de créations d'emplois telles qu'elles sont générées en leur sein par une activité de boucle locale radio spécifiquement dans la région, à l'exception des candidats mentionnés ci-dessous pour lesquels les données ont été reconstituées selon la méthode décrite ci-après.

**BLR Services** et **Completel** mentionnent d'une part les créations prévisionnelles d'emplois correspondant au personnel dans la région, et d'autre part celles correspondant au personnel situé en direction centrale ou au siège social et commun à l'ensemble des régions où la société est candidate.

Les deux types de données doivent être prises en compte dans la comparaison des créations directes d'emplois engendrées par l'activité de boucle locale radio spécifiquement dans la région. Dans ce cadre, c'est la somme du personnel en direction centrale et du personnel spécifique à la région qui a été utilisée dans ce qui suit.

Néanmoins, l'appréciation des projets a été nuancée afin de prendre en compte le fait que les chiffres correspondant ne reflètent pas une éventuelle affectation à d'autres régions d'une partie du temps du personnel en direction centrale, si la société est retenue dans d'autres régions où elle a déposé un dossier de candidatures.

**Kast telecom** a fourni les créations prévisionnelles d'emplois totales d'un projet global correspondant à l'ensemble des régions où la société est candidate, et mentionne les créations d'emplois spécifiques prévues dans l'agence commerciale de la région.

Les données pour le projet global ne sont pas pertinentes pour une comparaison de créations d'emplois région par région. La comparaison ci-dessous s'appuie donc sur les prévisions de créations d'emplois dans l'agence commerciale de la région, telles que fournies par le candidat. Bien que ces prévisions ne rendent pas en compte une éventuelle affectation à la boucle locale radio de personnel de la société au siège social, qui semble inclus dans les chiffres globaux mais dont l'effectif correspondant peut difficilement être isolé au vu des données fournies, la faiblesse des chiffres correspondant au projet global montre cette incertitude n'affecte pas la comparaison.

**Skyline** fournit des prévisions de créations d'emplois agréant les effectifs au sein de la société et des sous-traitants, sans distinguer les effectifs internes de la société, à l'exception de la mention du nombre de personnes dans la direction centrale de **Skyline**.

**Kapstar** fournit des données correspondant au projet sur l'ensemble des régions où il est candidat. Ces données mettent en évidence la modestie des créations d'emplois.

**Winstar** fournit des données dont le titre indique qu'elles correspondent à la région Ile de France et non à la présente région.

#### *Créations d'emplois chez les sous-traitants*

**Belgacom**, **Landtel**, **Siris**, **Skyline** (hors direction centrale) et **Télécontinent** fournissent des prévisions chiffrées de créations d'emplois chez les fournisseurs et sous-traitants générées par

l'activité de boucle locale radio dans la présente région. **Completel** évalue les prévisions des créations d'emplois chez les sous-traitants au double de celles générées en interne.

**BLR Services** et **Kapstar** fournissent des données globales correspondant aux prévisions de créations d'emplois chez les fournisseurs et sous-traitants qui seraient générées par leur activité de boucle locale radio sur l'ensemble des régions où les sociétés sont candidates dans le cadre des procédures d'appels à candidatures sur la boucle locale radio.

Les données fournies par **Formus** semblent de même correspondre aux prévisions de créations d'emplois chez les sous-traitants non spécifiques à la région mais portant sur l'ensemble des régions où la société a postulé dans le cadre des procédures d'appels à candidatures sur la boucle locale radio.

**Broadnet** ne fournit pas de données chiffrées.

## 5.6.2 Niveaux prévisionnels des créations d'emplois

Les candidats sont comparés sur la base des créations prévisionnelles d'emplois générées par l'activité de boucle locale radio dans la région, en tenant compte dans l'appréciation des remarques exprimées précédemment sur la nature des données fournies.

**Formus** présente les créations prévisionnelles d'emplois internes les plus importantes : celles-ci atteignent un niveau proche de 200 personnes en 2001 et d'environ 300 en 2004, sans paraître se stabiliser sur cette période. **Formus** détaille les effectifs correspondants dans les différentes fonctions. Presque la moitié de ces effectifs appartiennent à la direction technique. En revanche, les chiffres de créations d'emplois chez les sous-traitants qui s'ajoutent à ces données correspondent à des niveaux relativement faibles, dans la mesure où les chiffres fournis par **Formus** ne sont pas spécifiques à la présente région, mais correspondent à l'activité générée dans l'hypothèse où la société serait retenue sur la totalité des dix régions où elle est candidate.

Les données présentées par **Landtel** traduisent un recrutement d'environ 100 personnes l'année 2001 et un effectif interne total légèrement inférieur à 150 personnes en 2004. Ces caractéristiques se retrouvent au niveau des prévisions de créations d'emplois chez les candidats et ses sous-traitants, dont les chiffres en 2001 s'établissent à environ 300 personnes et en 2004 à plus de 400 personnes.

Les effectifs internes de **BLR Services** s'établissent dès 2000 à environ 100 personnes, puis croissent progressivement pour atteindre un niveau d'environ 150 personnes en 2004. A ces données s'ajoutent les créations d'emplois chez les sous-traitants, évaluées globalement dans l'hypothèse où la société serait retenue sur l'ensemble des régions où elle est candidate. Ces chiffres doivent néanmoins être nuancés dans la mesure où ils tiennent compte d'emplois au siège social, qui en pratique pourraient être également affectés à d'autres régions où **BLR Services** serait retenue.

**Télécontinent** présente des effectifs internes prévisionnels dont le taux de croissance ne diminue pas sur la période 2000-2004, en s'établissant en 2001 à moins de 100 personnes et en 2004 à plus de 250 personnes. Ces données, détaillées par types d'emplois, présentent une évolution analogue à celle des prévisions de créations d'emplois au sein de la société et de ses sous-traitants, dont la croissance s'accélère pendant la période 2000-2003, présentant ainsi un creux de convexité qui ne se retrouve chez aucun candidat en cette période de déploiement plus intense du réseau.

Les prévisions d'effectifs internes engendrées par la boucle locale radio de **Broadnet** et **Belgacom** conduisent à un niveau légèrement supérieur à 50 ou proche de 50 personnes en 2004.

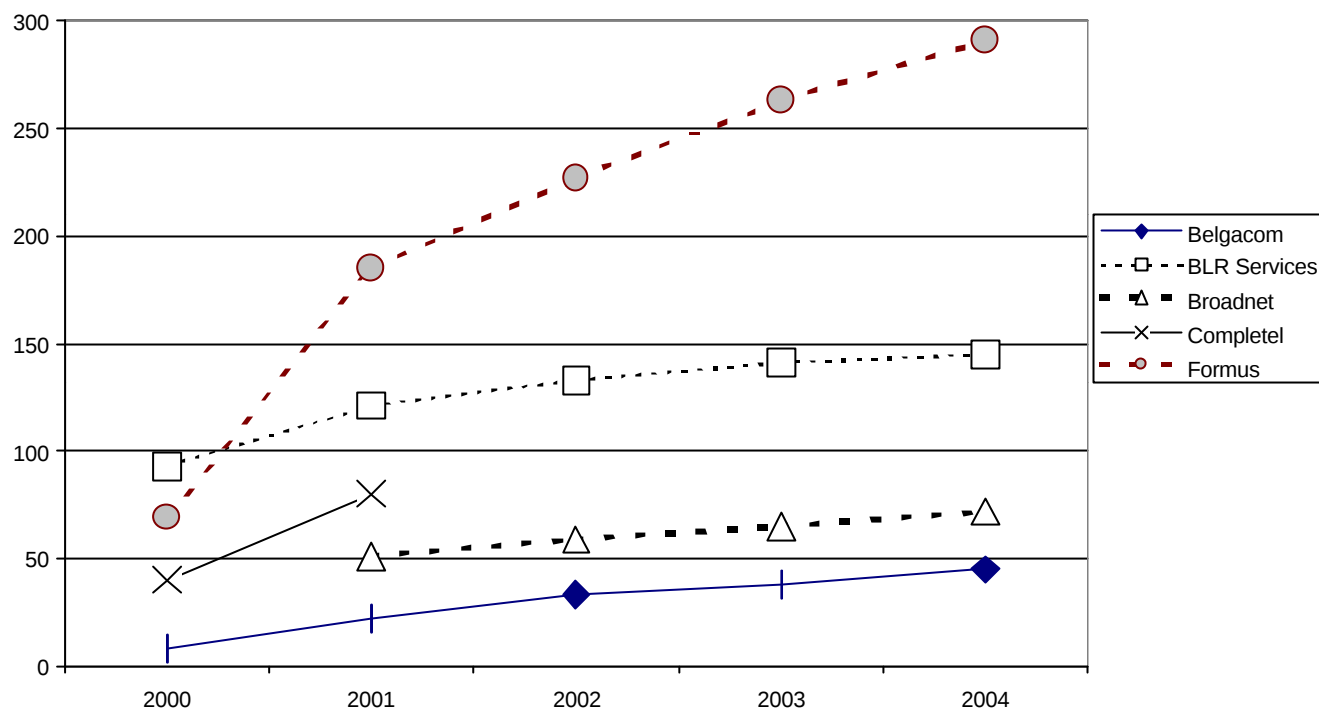
Les données fournies par **Skyline** ne permettent pas d'identifier clairement le nombre exact de créations d'emplois au sein de la société. Ce chiffre est supérieur au chiffre de 100 personnes en 2004 pour la direction centrale de **Skyline**. Les effectifs internes et de sous-traitants conduisent à un niveau de personnel en 2004 supérieur à 200 personnes, sans compter la direction centrale de **Skyline** qui représenterait 100 personnes en 2004. **Skyline** fournit une répartition en pourcentage par fonction des recrutements prévus.

Les effectifs internes dédiés spécifiquement à la boucle locale radio de **Siris** comme les prévisions incluant les créations d'emplois chez les sous-traitants restent à un niveau très inférieur aux autres candidats.

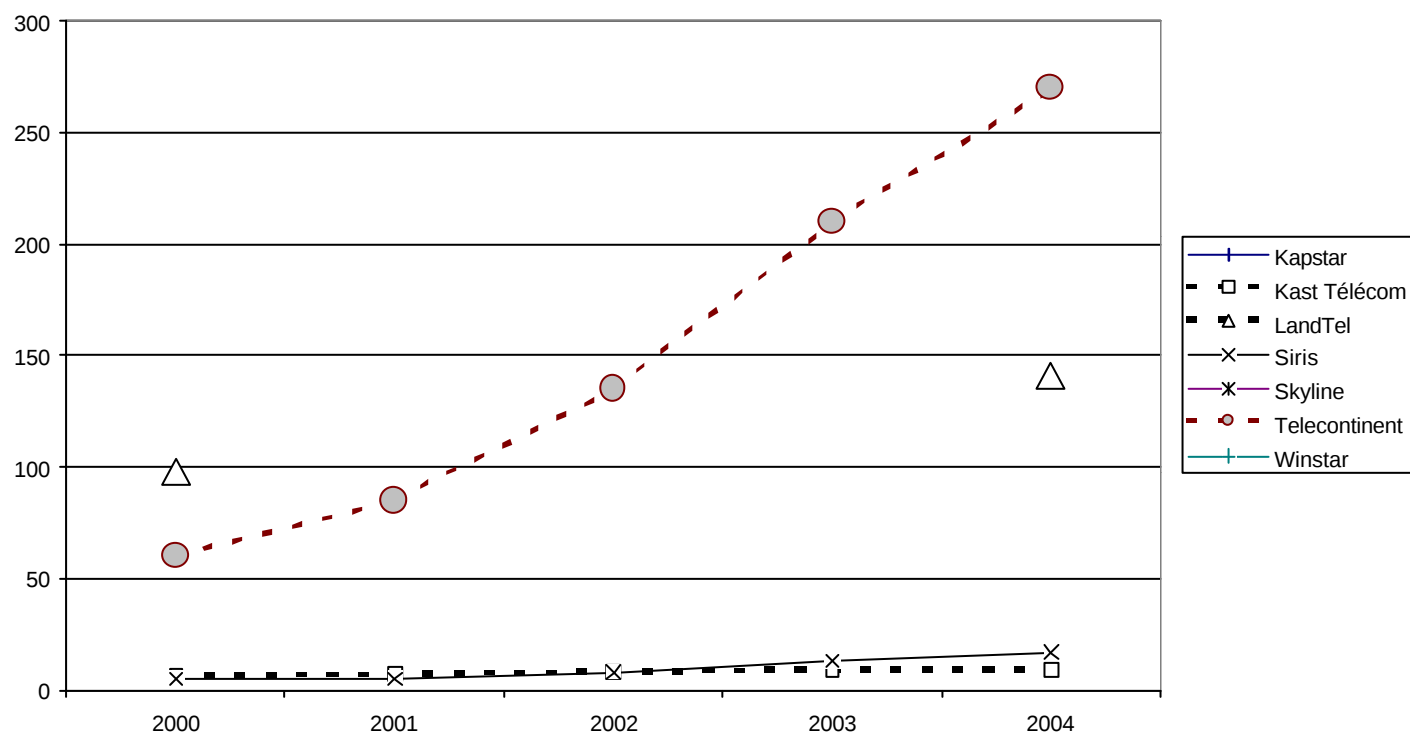
Les prévisions de **Kast telecom** et de **Kapstar** se situent à un niveau très modeste.

**Winstar** ne présente pas de prévision pour la présente région.

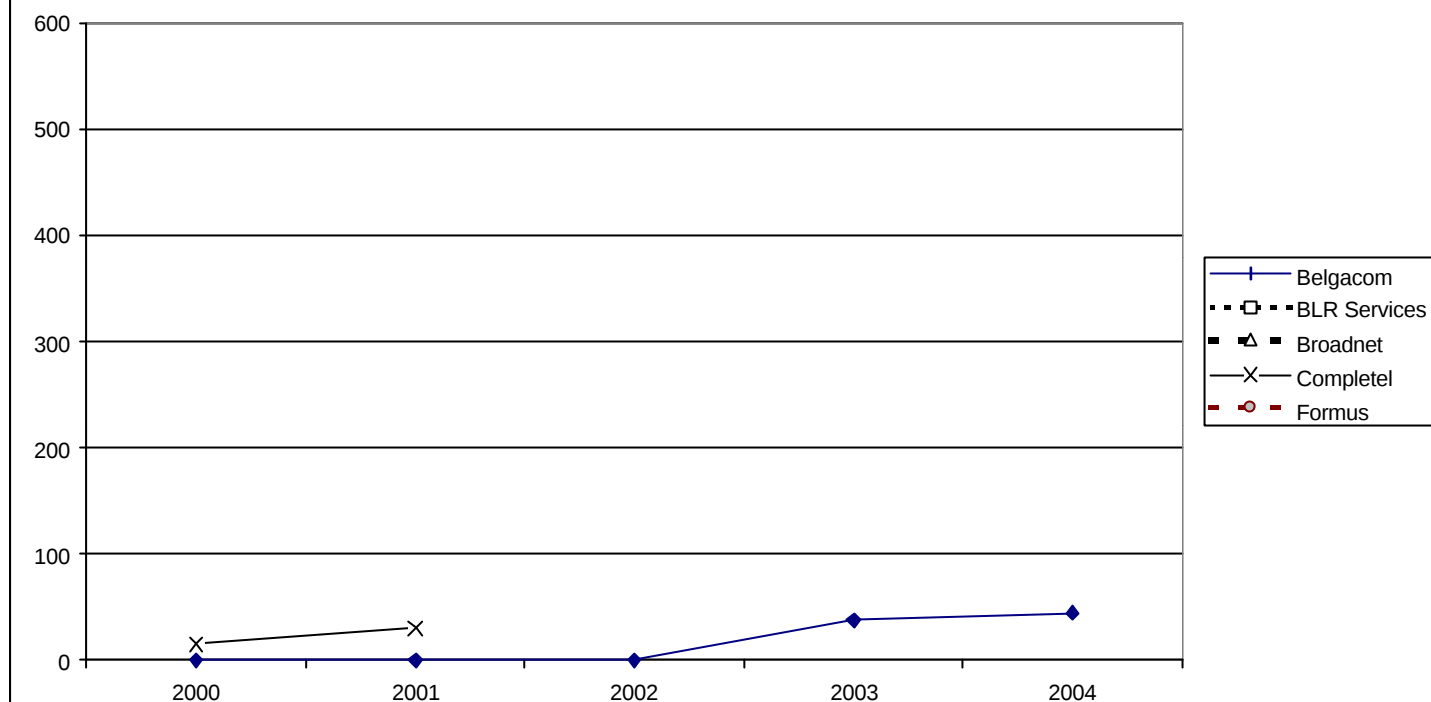
Effectifs internes du candidat engendrés par l'activité de boucle locale radio dans la région (1/2)



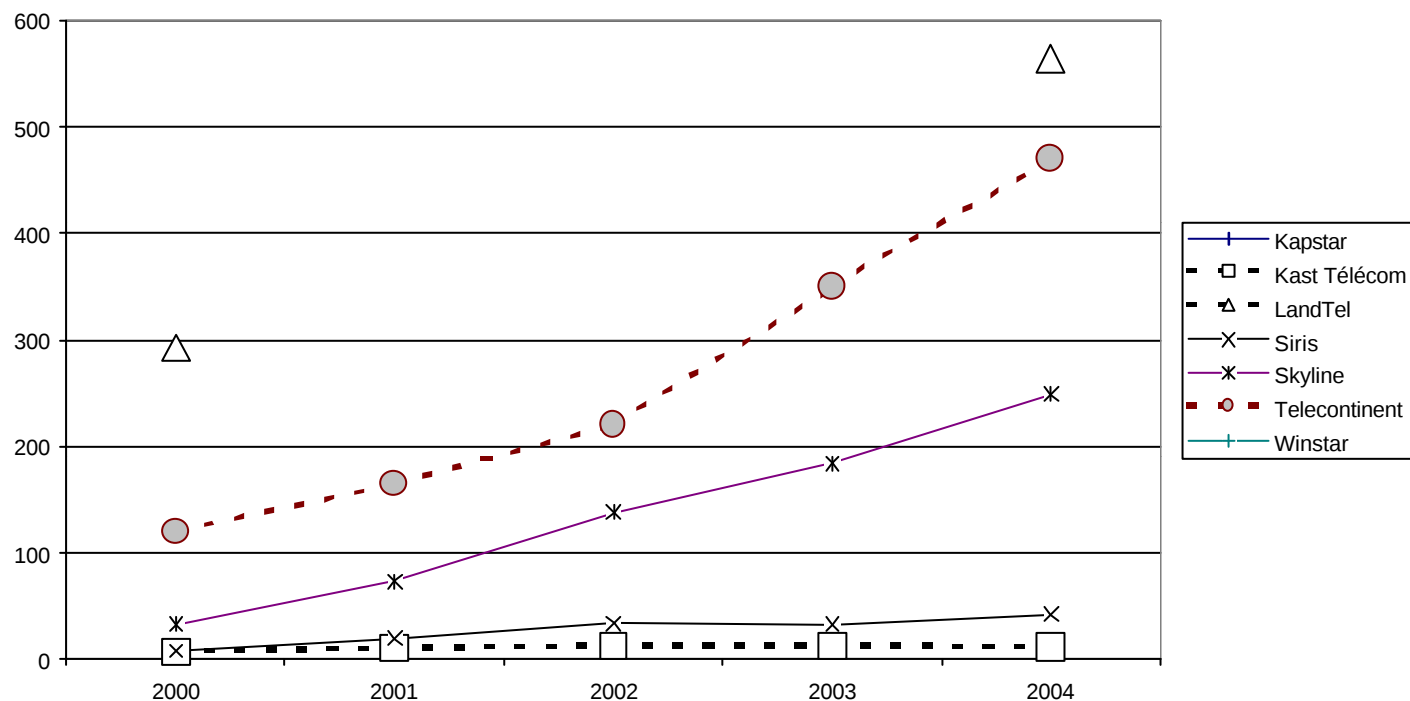
Effectifs internes du candidat engendrés par l'activité de boucle locale radio dans la région (2/2)



Effectifs engendrés par l'activité de boucle locale radio dans la région  
au sein du candidat et de ses sous-traitants (1/2)



Effectifs engendrés par l'activité de boucle locale radio dans la région  
au sein du candidat et de ses sous-traitants (2/2)



### 5.6.3 Notes attribuées

Au vu des éléments décrits ci-dessus, les notes suivantes sont attribuées aux candidats admis à concourir, en ce qui concerne le critère de sélection « contribution à l'emploi en France et en Europe ».

| Critère                                        | région Rhône-Alpes |              |               |           | Barème |
|------------------------------------------------|--------------------|--------------|---------------|-----------|--------|
| Contribution à l'emploi en France et en Europe |                    |              |               |           | 5      |
|                                                | Belgacom           | BLR Services | Broadnet      | Completel |        |
|                                                | 1,5                | 2,5          | 1,5           | 2,5       |        |
|                                                | Formus             | Kapstar      | Kast Telecom  | Landtel   |        |
|                                                | 4,0                | 1,0          | 1,0           | 2,5       |        |
|                                                | Siris              | Skyline      | Telecontinent | Winstar   |        |
|                                                | 1,5                | 1,5          | 2,5           | 0,5       |        |

## **5.7 Contribution à la protection de l'environnement**

La présente partie analyse comparativement les propositions des candidats pour contribuer à la protection de l'environnement.

### **5.7.1 Conformité aux règlements et procédures relatifs à la protection générale de l'environnement**

**Broadnet** s'engage à respecter toutes les réglementations dans ce domaine, notamment celles du Code des Postes et Télécommunications et à participer aux instances de concertation et de coordination au niveau international, régional ou local.

**Formus** a l'intention d'établir un programme avec les autorités compétentes pour que la mise en place des sites s'effectue de manière optimale.

**Kast telecom** fait valoir l'expérience de son fournisseur Lucent Technologie, et indique soumettre l'implantation de ses sites aux autorités officielles.

**Télécontinent** s'engage à collaborer avec les autorités compétentes en terme de législation sur la construction et le génie civil.

**BLR Services** fait valoir l'expérience de L. Dreyfus, groupe auquel il appartient et celle de son fournisseur Nortel Networks.

**Kapstar** s'engage à établir une charte pour assurer la protection de l'environnement, respecter l'esthétique et la fonctionnalité des immeubles, et minimiser les impacts visuels provenant de ses installations.

**Skyline** prévoit la création d'un forum pour adopter des mesures à prendre conformément aux directives européennes, afin de protéger le public.

**Completel** fait valoir l'expérience de son fournisseur Alcatel.

**Siris** propose d'utiliser des équipements conformes aux spécifications d'environnement en terme de sécurité et de compatibilité électromagnétique et aux directives européennes (homologation CE).

**Belgacom** s'efforcera de suivre une politique volontariste.

**Landtel** et **Winstar** ne font aucune proposition.

### **5.7.2 Protection de l'environnement visuel**

#### **5.7.2.1 Choix des sites radio**

##### *5.7.2.1.1 Utilisation des sites existants*

**BLR Services** fait référence à un partenariat signé avec TDF, préconisant avant tout le partage des sites existants.

**Belgacom** va engager une forte politique de mutualisation des infrastructures avec des opérateurs GSM, de systèmes point à point et de BLR.

**Broadnet** est favorable au partage des sites et s'est mis en contact avec 10 propriétaires ou loueurs de sites potentiels, dont TDF.

**Completel** mentionne rechercher prioritairement le partage des sites et indique que des discussions sont engagées avec plusieurs gestionnaires.

**Formus** participera à des accords de partage de sites, et indique avoir conclu un accord avec TDF.

**Skyline** donne sa préférence aux sites radio existants.

**Kapstar** déploiera de préférence ses stations de base sur des points hauts, en commun avec d'autres opérateurs BLR.

**Landtel** préconise le partage des sites entre opérateurs utilisant la bande des 26 GHz.

**Kast telecom, Siris, Télécontinent et Winstar** ne font aucune proposition.

#### *5.7.2.1.2 Partage de ses sites*

**BLR Services** s'engage à partager ses sites.

**Belgacom** va engager une forte politique de mutualisation des infrastructures avec des opérateurs BLR.

**Kapstar** tient à mutualiser, dans la mesure du possible, les sites radio.

**Landtel** prévoit de favoriser les hébergements en co-localisation des stations de base.

**Broadnet** est favorable au regroupement des sites radio avec les autres utilisateurs.

**Skyline** propose le partage des sites avec d'autres réseaux.

**Completel** mentionne un possible partage d'un même terminal radio, afin de ne pas multiplier les antennes sur les sites clients.

**Formus, Kast telecom, Siris, Télécontinent et Winstar** ne font aucune proposition.

#### 5.7.2.2 Masquage des infrastructures

**Formus** souligne la discrétion des équipements et s'engage à employer des techniques de dissimulation et de camouflage dans les zones sensibles.

**Kapstar** souligne la discrétion des antennes, la possibilité de peintures écologiques et prévoit d'utiliser des solutions de camouflage de l'antenne pour des sites sensibles.

**Belgacom** indique que les équipements sont de taille réduite et discrets, et souligne, pour les sites clients, l'existence d'équipements extérieurs de couleurs.

**BLR Services** souligne la discrétion des équipements, et montre en photo le camouflage d'une antenne par des matériaux de différentes textures et couleurs.

**Broadnet** souligne, pour les sites clients, que les antennes sont de petites dimensions qui peuvent être éventuellement installées à l'intérieur des bâtiments. Le candidat tiendra compte de la sensibilité des sites envisagés et prendra toutes mesures adéquates.

**Skyline** recherche la plus grande discrétion de l'installation avec utilisation d'antenne peinte si nécessaire. Le candidat s'appuiera sur la Sofrer pour le déploiement du réseau et souligne l'expérience de cette société dans le camouflage de sites en joignant des photos.

**Télécontinent** fera son possible pour intégrer au mieux les antennes dans le paysage.

**Winstar** indique que les équipements et les antennes choisis sont de dimensions réduites. Le candidat envisage d'utiliser des systèmes de camouflage. Il affirme être soucieux de respecter les règles d'urbanisme en vigueur et mentionne être en relation avec les Architectes des Bâtiments de France.

**Completel** indique intégrer les sites dans l'environnement paysager.

**Kast telecom** indique veiller au caractère esthétique de l'implantation de ses stations de base dans l'environnement.

**Siris** insiste sur la discrétion des équipements de par leur dimension et leur couleur, et joint des photos.

**Landtel** ne fait aucune proposition.

### 5.7.3 Protection contre les nuisances radioélectriques

**Belgacom** indique que les équipements sont conformes aux normes et sont marqués CE. Le candidat veut anticiper l'évolution des recommandations ICNIRP et appliquera les mesures de prévention appropriées telles que le respect des distances minimales.

**Broadnet** fait valoir la conformité des équipements Alcatel aux réglementations européennes et aux directives ICNIRP. Le candidat fera respecter les directives d'installation d'antennes pour que quiconque ne puisse entrer dans un périmètre de sécurité.

**Formus** s'engage à ce que les niveaux d'émission soient conformes à toutes les normes françaises ou de l'union européenne, mais également à celles de l'IRPA, de l'ETSI et du CENELEC, et prend 6 mesures pour les faire respecter.

**Skyline** indique qu'il observera toutes les réglementations, normes ou directives concernant la limitation de l'exposition aux champs électriques et magnétiques.

**Kast telecom** considère que les personnes à l'intérieur des bâtiments sont peu concernées par les problèmes de santé provenant des ondes radioélectriques. Toutefois, par précaution, les équipements ne seront pas installés face à des cours d'école, des hôpitaux.

**Landtel** suivra les travaux de l'ICNIRP reconnue par l'OMS, et les appliquera, comme par exemple protéger le public des aériens des stations de base.

**Télécontinent** connaît les recommandations du Conseil des Communautés Européennes du 12 juillet 1999 relative à la limitation de l'exposition du public aux champs électromagnétiques, et fera respecter les valeurs recommandées.

**BLR Services** fait valoir la conformité des équipements aux spécifications européennes.

**Completel** indique que les équipements Alcatel sont compatibles avec les directives européennes et les principales normes.

**Siris** fournit un tableau qui indique le périmètre de sécurité pour les équipements Alcatel et un document d'Alcatel sur les mesures de précautions.

#### 5.7.4 Notes attribuées

Au vu des éléments décrits ci-dessus, les notes suivantes sont attribuées aux candidats admis à concourir, en ce qui concerne le critère de sélection « contribution à la protection de l'environnement ».

| Critère                                         | région Rhône-Alpes |              |               |           | Barème |
|-------------------------------------------------|--------------------|--------------|---------------|-----------|--------|
| Contribution à la protection de l'environnement |                    |              |               |           | 5      |
|                                                 | Belgacom           | BLR Services | Broadnet      | Completel |        |
|                                                 | 3,0                | 3,0          | 3,0           | 1,5       |        |
|                                                 | Formus             | Kapstar      | Kast Telecom  | Landtel   |        |
|                                                 | 3,0                | 2,0          | 1,5           | 1,5       |        |
|                                                 | Siris              | Skyline      | Telecontinent | Winstar   |        |
|                                                 | 1,5                | 2,0          | 2,0           | 1,5       |        |

## 6 Conclusion : résultat de la procédure de sélection en région Rhône-Alpes

### 6.1 Récapitulatif des notes

Les tableaux suivants récapitulent les notes obtenues dans les différents critères par les candidats admis à concourir et non soumis à la clause d'élimination rappelée dans la partie 4 du présent rapport, et présentent les notes globales sur 100.

| région Rhône-Alpes                                                                    | Barème | Belgacom | BLR Services | Broadnet | Completel |
|---------------------------------------------------------------------------------------|--------|----------|--------------|----------|-----------|
| Capacité à stimuler la concurrence dans la boucle locale au bénéfice des utilisateurs | 25     | 18,5     | 18,5         | 20,0     | 18,0      |
| Ampleur et rapidité de déploiement des boucles locales radio sur la région            | 20     | 8,0      | 11,0         | 18,0     | 9,5       |
| Cohérence du projet et capacité du candidat à atteindre ses objectifs                 | 20     | 15,5     | 13,5         | 14,0     | 13,0      |
| Contribution au développement de la société de l'information                          | 15     | 9,5      | 8,5          | 12,0     | 9,0       |
| Aptitude du projet à optimiser l'usage du spectre                                     | 10     | 7,0      | 7,0          | 3,0      | 2,5       |
| Contribution à l'emploi en France et en Europe                                        | 5      | 1,5      | 2,5          | 1,5      | 2,5       |
| Contribution à la protection de l'environnement                                       | 5      | 3,0      | 3,0          | 3,0      | 1,5       |
| NOTE                                                                                  | 100    | 63,0     | 64,0         | 71,5     | 56,0      |

| région Rhône-Alpes                                                                    | Barème | Formus | Kapstar | Kast Telecom | Landtel |
|---------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|---------|--------------|---------|
| Capacité à stimuler la concurrence dans la boucle locale au bénéfice des utilisateurs | 25     | 19,5   | 19,0    | 18,5         | 21,5    |
| Ampleur et rapidité de déploiement des boucles locales radio sur la région            | 20     | 10,5   | 6,5     | 12,5         | 11,5    |
| Cohérence du projet et capacité du candidat à atteindre ses objectifs                 | 20     | 11,0   | 13,0    | 9,5          | 9,5     |
| Contribution au développement de la société de l'information                          | 15     | 8,5    | 8,5     | 8,0          | 13,0    |
| Aptitude du projet à optimiser l'usage du spectre                                     | 10     | 3,0    | 4,5     | 5,0          | 3,0     |
| Contribution à l'emploi en France et en Europe                                        | 5      | 4,0    | 1,0     | 1,0          | 2,5     |
| Contribution à la protection de l'environnement                                       | 5      | 3,0    | 2,0     | 1,5          | 1,5     |
| NOTE                                                                                  | 100    | 59,5   | 54,5    | 56,0         | 62,5    |

| région Rhône-Alpes                                                                    | Barème | Siris | Skyline | Telecontinent | Winstar |
|---------------------------------------------------------------------------------------|--------|-------|---------|---------------|---------|
| Capacité à stimuler la concurrence dans la boucle locale au bénéfice des utilisateurs | 25     | 17,0  | 19,5    | 18,5          | 18,0    |
| Ampleur et rapidité de déploiement des boucles locales radio sur la région            | 20     | 6,0   | 8,5     | 13,5          | 11,0    |
| Cohérence du projet et capacité du candidat à atteindre ses objectifs                 | 20     | 12,5  | 8,0     | 9,0           | 13,0    |
| Contribution au développement de la société de l'information                          | 15     | 9,5   | 9,5     | 8,5           | 10,0    |
| Aptitude du projet à optimiser l'usage du spectre                                     | 10     | 2,0   | 3,0     | 2,0           | 5,0     |
| Contribution à l'emploi en France et en Europe                                        | 5      | 1,5   | 1,5     | 2,5           | 0,5     |
| Contribution à la protection de l'environnement                                       | 5      | 1,5   | 2,0     | 2,0           | 1,5     |
| NOTE                                                                                  | 100    | 50,0  | 52,0    | 56,0          | 59,0    |

### 6.2 Candidats retenus

Les deux candidats retenus sont ceux qui, parmi ceux admis à concourir et non soumis à la clause d'élimination rappelée dans la partie 4 du présent rapport, ont obtenu les meilleures notes globales. Il s'agit des deux sociétés suivantes :

| Procédure          | Candidats retenus |                 |
|--------------------|-------------------|-----------------|
| région Rhône-Alpes | 1                 | Broadnet France |
|                    | 2                 | BLR Services    |